



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À PARIS

Exercice 2020

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une **politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes**.

L'article 61 **de la loi du 4 août 2014** prescrit, aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant·es, de présenter **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** (préalablement aux débats sur le projet de budget).

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant·es.

Rédaction SEII/DDCT
Novembre 2021

SOMMAIRE

Introduction	Page 04
A. L'égalité professionnelle au sein de la collectivité	Page 06
1. Des ressources consacrées à l'égalité entre femmes et hommes	Page 06
2. Des données sur l'égalité professionnelle (RH)	Page 06
3. Actions menées en 2020	Page 08
4. Perspectives 2021- 2023	Page 09
B. Paris pour l'égalité	Page 12
1. Un service dédié : le SEII.	Page 12
2. Les actions conduites pour l'égalité femmes hommes au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.	Page 29
SOCIAL, ENFANCE et JEUNESSE, CULTURE	Page 29
ACTION SOCIALE, ENFANCE, SANTÉ	Page 29
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS	Page 30
AFFAIRES SCOLAIRES	Page 34
FAMILLE PETITE ENFANCE	Page 36
JEUNESSE ET SPORT	Page 39
AFFAIRES CULTURELLES	Page 52
LOGEMENT ET HABITAT	Page 57
ESPACE PUBLIC, ECONOMIE ET TERRITOIRES	Page 58
URBANISME	Page 58
VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS	Page 61
ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	Page 63
COMMUNICATION, FINANCES	Page 79
INFORMATION ET COMMUNICATION	Page 79
FINANCES ET ACHATS	Page 81
AFFAIRES JURIDIQUES	Page 82
RELATIONS INTERNATIONALES	Page 85
SYNTHESE BUDGETAIRE	Page 87
3. Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes	Page 90

Annexes :

Annexe 1 : Rapport de situation comparée (DRH)

Annexe 2 : Des subventions distribuées par le SEII

INTRODUCTION

Les engagements de la ville

L'action municipale pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une approche d'ensemble, transversale, parce que l'égalité femmes-hommes recouvre tous les champs d'intervention des politiques publiques et parce que les femmes rencontrent des difficultés particulières auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées. Ainsi, une politique intégrée de l'égalité est mise en œuvre depuis plusieurs années déjà, comme ce rapport en témoigne.

De plus, l'obtention du label « Alliance » – engagée en 2018 via la double labellisation des politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations - s'est traduite en 2020 par les auditions de diverses instances de la Ville (directions opérationnelle, représentant.es de la Ville) devant les commissions de l'AFNOR.

Contexte de crise sanitaire

L'année 2020, qui fait l'objet de ce rapport, a été marquée par la crise sanitaire due à la pandémie COVID19. La Ville, durant cette période s'est mobilisée sur tous les fronts pour venir en aide aux habitant.es. Un dispositif de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants a été mis en place lors de la 1^{ère} vague et une fiche ressource, créée en 2019 sur Paris.fr, a été régulièrement mise à jour pour permettre à chacune de trouver des réponses, un accompagnement et une aide face au risque accru de violences au sein des foyers.

Un rapport qui témoigne des avancées

Dans la continuité des rapports des années 2016 à 2019, le présent rapport a pour objectif de recenser et valoriser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité tant au sein de ses services qu'en direction des Parisiennes et des Parisiens et de fixer les orientations de moyen terme pour corriger les inégalités identifiées.

- **L'égalité professionnelle entre femmes et hommes au sein de la collectivité** : la Ville impulse une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle : parité dans les nominations aux emplois fonctionnels, neutralité des fiches de poste, vigilance sur une représentation équilibrée femmes-hommes dans les promotions, lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, formation des encadrant.es aux enjeux de l'égalité professionnelle, formation des agent.es pour favoriser la mobilité professionnelle, etc. Ces résultats sont présentés dans la 1^{ère} partie du présent rapport.
- **Paris pour l'égalité** : un second chapitre précise l'engagement de la Ville pour l'égalité femmes-hommes à Paris. En effet, bien des combats sont encore à mener pour conquérir l'égalité et permettre un accès facilité des Parisiennes à leurs droits, depuis le droit de participer à la vie locale et d'occuper librement l'espace public, en passant par la lutte contre les violences de genre, l'éducation à l'égalité ou encore l'accès à l'autonomie. **Les politiques publiques** de la Ville doivent y concourir.

Cette 2^e partie présente les actions conduites par les services de la Ville de Paris, en la matière, que ce soit à travers les dispositifs existants **au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens** (droit commun) ou à travers le rattrapage des inégalités par des **actions spécifiques en direction des femmes**.

Cet engagement traverse toutes les compétences de la Ville, pour lesquelles les axes d'interventions sont présentés et le cas échéant, des données financières y sont associées. On découvrira ainsi la grande diversité des actions proposées par les directions de la Ville de Paris, qui concourent à une politique « attentive au genre » voulue par la Maire.

Une synthèse budgétaire vient clore cette partie et analyser les marges de progrès à accomplir pour arriver à un **budget sensible au genre** (BSG), qui viendra parfaire la démarche dans son ensemble.

Enfin, les orientations 2021/2022 sont présentées en conclusion, vaste programme qui préfigure un **Plan d'égalité** pour Paris pour 2021-2023

A. L'égalité professionnelle au sein de la collectivité

1. Ressources

La DRH a créé la Mission Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Lutte contre les discriminations en 2019 pour assurer la pérennité des actions déjà menées auprès des agent-es depuis 2016. Cette mission, composée de 3 personnes, pilote également les actions labellisées Égalité femmes-hommes et Diversité par l'Afnor.

La Mission est en charge, conjointement avec la Mission Handicap, de l'élaboration, du pilotage et du suivi de la politique inclusion à destination des agent-es de la collectivité : projets thématiques et transversaux relatifs aux process RH, accompagnement des directions dans la conception et la mise en œuvre d'actions spécifiques, notamment de formation et sensibilisation, suivi des indicateurs de résultats sur lesquels la collectivité s'est engagée.

Dépenses spécifiques liées aux activités de la Mission en 2020 :

- Achat de l'autodiagnostic sexisme de *Me and you too* pour 6 mois et acquisition de 2 modules de e-learning « Stéréotype de genre » et « Violences sexuelles et sexistes au travail » mis à disposition de tou·tes les agent-es en accès libre sur la plateforme interne d'e-learning, Ville@pp.
- Achat des droits au Centre Hubertine Auclert et impression de l'exposition « Tous les métiers sont mixtes », représentant des hommes et des femmes en situation professionnelle dans des métiers peu masculinisés et inversement peu féminisés. Elle circule depuis dans les services pour sensibiliser les agent-es et amorcer avec les SRH des projets permettant d'augmenter la mixité au sein de l'administration parisienne.
- Mise en page et impression du « Violentomètre - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail » conçu par le groupe de travail dédié aux violences sexuelles et sexistes afin de sensibiliser et d'outiller les agent-es et managers à ce sujet.
- Conception et animation de journées de formation sur l'égalité professionnelle femmes - hommes, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes au travail par les prestataires.

2. Des données 2020 sur l'égalité professionnelle (RH)

La collectivité parisienne ne cesse d'approfondir avec détermination le travail enclenché depuis 2004. Un Plan d'actions parisien dédié a notamment été élaboré, visant l'égalité réelle entre les agent-es, quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle, leur âge, leurs origines, leurs convictions ou leur état de santé.

Cette démarche transverse implique le passage en revue et la consolidation de toutes les procédures RH (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation) ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agents et les agentes. Il implique également de connaître la perception des inégalités de traitement, injures ou agressions dont les femmes sont victimes à la Ville, souvent en tant que femmes ou femmes enceintes.

Ces éléments viennent utilement compléter les statistiques publiées chaque année dans le Rapport de situation comparée joint au Bilan social de la Ville dont les principaux constats pour 2020 sont :

Une part majoritaire de femmes dans les effectifs et un accent mis sur la mixité de certains métiers

La part des femmes au sein des effectifs reste majoritaire et s'inscrit en 2020 à 55,8% (56,0% en 2019) sur le périmètre des agent-es sur emploi permanent (hors assistant-es maternel·les et familiaux-ales).

Les femmes représentent 67,8% des agent-es relevant de la catégorie A (contre 68,2% en 2019), 46,3% des agent-es de catégorie B (46,4% en 2019) et 55% des agent-es de catégorie C (55,1% en 2018).

S'agissant des recrutements, 65% des agent-es recruté-es en 2020 en catégorie A sont des femmes (contre 68,8% en 2019). Cette proportion est de 51% en catégorie B (contre 58% en 2019) et de 70,7% en catégorie C (contre 67% en 2019).

Les actions menées en termes de recrutement et de promotion interne ont permis d'accroître significativement la part des femmes au sein de certains des corps les plus masculins. Par exemple, parmi les ingénieurs cadres supérieurs d'administrations (ICSAP), les femmes représentent en 2020 38,4% des effectifs, là où elles en représentaient 22,8% en 2005. Les métiers traditionnellement occupés en majorité par des hommes ont, pour beaucoup, suivi cette tendance. Si elle reste encore très faible, la part des femmes parmi les éboueurs a ainsi doublé en 15 ans, passant de 2,4% en 2005 à 5,3% en 2020.

Le Plan parisien vise également à encourager la mixité des métiers par le recrutement d'hommes dans les filières féminines.

Un objectif de parité dans les emplois de direction

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction. En 2017, 41,9% d'entre eux étaient occupés par des femmes. Cette proportion est passée à 48,5% en 2019 et 47,7% en 2020.

Le pourcentage de femmes primo-nominées sur des emplois fonctionnels a fortement augmenté : de 36,8% en 2017 à 50 % en 2019. En 2020, ce sont 58% des personnes primo nominés sur emploi fonctionnel qui sont des femmes. Avec cette proportion, la Ville va bien au-delà de ce que la loi lui impose (un minimum de 40% de femmes primo-nominées depuis 2017).

Par ailleurs, depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jury de concours se rapproche le plus souvent de la parité : 48% de femmes en 2020 et 51,5% en 2019. À noter que sur les 68 jurys constitués, 41 étaient présidés par des femmes (soit 60% des président-es de jury).

Mais le temps partiel reste encore très majoritairement féminin

En 2020, 88% des fonctionnaires à temps partiel sont encore des femmes (en 2019 cette proportion était de 87,6%).

Un principe de parité respecté en matière de promotions

La collectivité est attentive à l'égalité en matière de promotions. De nouveaux ratios de promu-promouvables ont été adoptés pour les années 2019 et 2020.

Fruit d'un travail de négociation mené avec les représentants des personnels au cours du 1^{er} trimestre 2019, ces nouveaux taux de promotions traduisent la détermination de la collectivité à

promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à travers les très fortes augmentations des ratios proposées pour les corps majoritairement féminins.

Les taux de promotion au grade d'avancement des auxiliaires de puériculture, des agent-es spécialisé-es des écoles maternelles, des agent-es techniques des écoles et des agent-es techniques de la petite enfance, pour l'accès à leur dernier grade, sont ainsi passés de 17 % en 2018 à 40 % en 2019 puis à 50 % en 2020.

In fine : les femmes représentent 60% des personnes promues en 2019 et 59% en 2020. Précédemment, cette proportion était de 53% en 2018 et 49,6% des personnes promues en 2014.

Des femmes majoritaires parmi les agent-es bénéficiant de formations

Le nombre de jours de formation annuel moyen rapporté aux effectifs globaux des agent-es sur emploi permanent est de 1,7 pour les femmes et 1,5 pour les hommes en 2020, contre, 3,2 pour les femmes et 2,4 pour les hommes en 2019. La baisse générale du nombre de jours de formation suivis est directement liée à la pandémie.

3. Actions menées en 2020

Des outils, des actions de sensibilisation et de formation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail, ont été mis en place dans les directions, malgré la crise sanitaire, parmi lesquels notamment :

- 101 jours de présentation des expositions dont 51 jours pour « Je ne crois que ce que je vois, clin d'œil sur les stéréotypes de genre » à la DPSP, la DCPA et la DPE et 50 jours de « Tous les métiers sont mixtes » à la DRH, la DSIN et la DICOM.
- Formation aux violences sexuelles et sexistes au travail des permanent-es syndicaux-ales, public cible définis pour 2021.
- 209 agent-es de la future Police municipale sensibilisés au harcèlement sexiste dans l'espace public.
- De nombreuses directions mobilisées pour le 8 mars 2020, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes : organisation d'une séance de théâtre forum à la DASCO, d'un événement sur la mixité des métiers autour de l'exposition à la DRH, la rédaction d'un numéro d'*Univers DFPE* dédié, une exposition sur les 8 femmes célèbres qui ont donné leurs noms aux salles du site Bédier pour la DFA, rédaction d'un quiz sur la présence des femmes dans les métiers de l'informatique à la DSIN, 4 expositions et 2 ateliers découvertes organisés à la DASES, une rencontre avec Élise Thiébaud autour des règles et de la précarité menstruelle au CASVP, etc.
- 1 850 agent-es ont réalisé l'« autodiagnostic » sur le sexisme pour tester en ligne leurs réactions sur les situations décrites. Les résultats du test mettaient l'accent sur l'enjeu d'identification des faits, mais aussi et surtout sur l'impact des comportements individuels. Le but étant, grâce aux explications pédagogiques et rappel de la loi, de ne plus être témoin passif face au sexisme et aux violences sexuelles.
- Le 25 novembre 2020, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : diffusion d'un « Violentomètre - Violences sexuelles et sexistes au travail » par le groupe de travail piloté par la DRH composé des organisations syndicales, du Service d'accompagnement et médiation ainsi que du Bureau de l'action sociale. Avec l'appui scientifique de l'équipe de l'enquête Virage (Violences et rapport de genre) de l'Ined, le groupe a sélectionné 20 situations concrètes et décliné le concept de réglette graduée dite « Violentomètre » pour aider les agent-es, les managers et les collègues à qualifier les faits vécus.

4. Perspectives 2021 – 2023

Afin de structurer ces actions et de permettre leur évaluation régulière, le Plan parisien Égalité femmes-hommes, Lutte contre les discriminations et Handicap dont la construction a été engagée en 2019 a été présenté au Conseil de Paris d'octobre 2021. Un volet de ce plan est dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail. Il définit les priorités de la Ville en tant qu'employeur et s'articule autour de 5 objectifs principaux déclinés en actions précises et quantifiées

a) Mieux connaître la situation de la collectivité parisienne en matière d'égalité professionnelle

Travailler à la construction d'un index Égalité partagé sur le modèle de l'index Égalité professionnelle du secteur privé en collaboration avec France Urbaine.

b) Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles

Des actions visant à encourager la mixité des métiers, déconstruire les stéréotypes de genre et former à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi qu'à accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs seront déployées dans les directions afin d'atteindre ce premier objectif.

Exemple d'action prévue en 2021

Lancement de « Pari(s) au féminin » : Création et développement d'un réseau des femmes en responsabilité au sein de la Ville pour lutter contre l'autocensure et accompagner les femmes dans leur parcours d'ascension professionnelle. Organisation d'événements autour de l'égalité professionnelle (petits déjeuners territoriaux, conférences, coaching, etc.).

c) Supprimer les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière

Cet objectif ambitieux repose sur trois actions complémentaires :

- Identifier les écarts dans le déroulement de carrière ;
- Identifier les écarts de rémunération, en analyser les causes et assurer la transparence des rémunérations ;
- Neutraliser l'impact des congés familiaux sur la rémunération et le déroulement de carrière.

Exemple d'action mise en œuvre depuis 2020 :

Une étude interne, copilotée par le Bureau des rémunérations et la Mission Égalité professionnelle f-h de la DRH en partenariat avec la DGAFP, vise à évaluer les écarts de rémunération entre hommes et femmes sur 16 corps et à en identifier les causes (effet temps partiel, effet primes, etc.) afin d'y remédier. Cette étude sera ensuite étendue aux autres corps de la Ville.

d) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Cette meilleure articulation des temps de vie sera atteinte en mettant en place des projets complémentaires visant à :

- concevoir des organisations de travail au bénéfice de l'égalité professionnelle ;
- favoriser la prise effective, et dans de bonnes conditions, des congés liés à la parentalité ;
- prendre en compte les pathologies chroniques spécifiquement féminines

Exemple d'actions mise en œuvre dès 2021 :

Mise en place d'un dispositif RH sur l'accompagnement de la grossesse et du congé maternité pour formaliser la prise en charge de l'activité et l'accompagnement managérial et RH des agentes avant, pendant et après le congé de maternité.

Conception et organisation d'une journée de prévention et de sensibilisation dédiée à l'endométriose afin de mieux faire connaître cette pathologie qui touche près d'une femme sur dix et de renforcer l'accompagnement des agentes qui en sont atteintes.

e) Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail ou impactant le travail

Au-delà des obligations légales, cette lutte sera structurée autour de trois objectifs principaux :

- Former les publics prioritaires à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Informer et sensibiliser les agent·es sur les enjeux et procédures internes ;
- Accompagner les agent·es victimes de violences sexuelles et sexistes.

Exemples d'actions en cours :

Étendre et formaliser les modalités d'accompagnement des agent·es victimes de violences conjugales impactant le travail : aller au-delà de l'accompagnement social existant en impliquant les managers, collègues et RH. Un dépliant dédié à l'impact des violences conjugales au travail sera conçu et diffusé par les acteurs internes afin d'informer sur les signes d'alerte, les aménagements à prévoir et les dispositifs d'accompagnement des agent·es victimes.

Des formations dédiées sont déployées auprès de publics prioritaires définis chaque année comme les organisations syndicales, les collaborateurs et collaboratrices de cabinet, les SRH et BPRP, le pool interne d'enquêteurs et enquêtrices, les élu·es parisiens·es, etc.

L'axe 2.1 du plan d'actions parisien tri annuel (2021-2023) a été partagé avec les membres des CHSCT et CT centraux conformément à l'obligation faite aux collectivités territoriales par l'article 6 septies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983. Ce plan d'actions, transmis à la préfecture d'Ile-de-France, fera également l'objet d'une évaluation annuelle partagée avec les membres du CHSCT central et présentée au comité de pilotage dédié afin d'ajuster ces actions aux objectifs fixés par le plan pour trois ans.

Vecteur de mobilisation efficace des 53 000 agent·es œuvrant au sein de la collectivité parisienne, ce plan permet la formalisation de valeurs et témoigne du niveau de conscience de l'administration parisienne à l'égard de sa responsabilité sociale.

B. Paris pour l'égalité

1. Un service dédié

Le **Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII)** est positionné au sein de la Direction de la démocratie, des citoyen·nes et des territoires (DDCT). Il coordonne la mise en œuvre des orientations municipales en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'intégration et de respect des droits humains, pour promouvoir le Paris de l'égalité, de la fraternité et de la liberté voulu par la Maire.

4 principes d'action :

- ✓ mieux connaître et faire connaître pour modifier les représentations, déconstruire les stéréotypes, favoriser l'évolution des pratiques.
- ✓ construire, capitaliser et diffuser de la connaissance et des outils dans les différentes thématiques d'intervention.
- ✓ partager savoirs, questionnements, expérimentations avec les autres Directions de la Ville et différents partenaires institutionnels et associatifs, dans le cadre d'une approche intégrée de l'égalité.
- ✓ former le plus grand nombre de professionnel·les dans tous les secteurs, aux enjeux de l'égalité et d'une société inclusive, soutenir l'action des associations, favoriser leur mise en réseau, les échanges de pratiques et la montée en qualification des intervenant·es.

Le pôle égalité femmes-hommes du SEII

Le SEII met en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale sous l'impulsion d'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée depuis juin 2020, de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La politique intégrée de l'égalité implique de faire en sorte que la recherche de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes irrigue l'ensemble des champs de la vie publique et sociale : éducation, emploi, culture, santé, sport, vie citoyenne, égal accès à l'espace public, aux responsabilités politiques et associatives. En complément de ces actions transversales, la Ville a développé des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes.

Plusieurs temps forts annuels sur le pôle égalité femmes-hommes

- ✓ Journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines (MSF) (6 février).
- ✓ Journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars).
- ✓ Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains (18 octobre).
- ✓ Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Voir la page accueil SEII/ égalité femmes-hommes sur Paris.fr : <https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes>

Orientations et actions du SEII, pôle égalité femmes hommes

En premier lieu, le SEII a contribué à la création de **la Cité audacieuse**, un équipement au service des droits de femmes et de l'égalité entre femmes et hommes, qui a été inaugurée le 5 mars 2020.



Voir : <https://www.paris.fr/pages/la-cite-audacieuse-liberte-egalite-sororite-a-paris-7563>

Son objectif ? Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager pour **faire progresser les droits des femmes**. La Cité est un lieu où sont présents environ **15 collectifs et associations** sur les deux étages de cette ancienne école, située dans le 6^e arrondissement de Paris. Cet équipement de 1 000 m² comprend **un lieu de coworking**, avec deux espaces dédiés à l'accueil de « jeunes pousses associatives », et **des salles de réunion**. Les associations résidentes et jeunes pousses associatives se partagent les locaux. Au total, **une cinquantaine de structures** s'attachent quotidiennement à faire progresser les droits des femmes.

La Cité est encore un lieu de rencontre, débat, exposition. Une programmation est en cours, avec par exemple des rencontres sur le sexisme dans le monde de la musique, la situation des femmes en prison, la question des mutilations sexuelles féminines, ou encore des ateliers d'écriture et des séances de yoga pour des femmes victimes de violences. L'espace situé au rez-de-chaussée permet aux associations spécialisées de tenir des permanences. **Le café associatif** engagé, ouvert à toutes et à tous, 6 jours sur 7 est, quant à lui, un véritable lieu de vie et de convivialité.

La programmation de la Cité audacieuse a été ralentie juste après son inauguration, avec la pandémie et les confinements.

La Ville de Paris – le SEII et la DLH pour l'essentiel – a apporté son soutien à ce projet en contribuant à la recherche des locaux, à la conception du lieu, à la définition de ses objectifs et de son mode de fonctionnement et au financement des travaux de réhabilitation.

Les champs d'actions du SEII en matière d'égalité femmes hommes sont les suivants :

- a. Défendre les droits des femmes
- b. Éduquer à l'égalité
- c. Lutter contre les violences faites aux femmes
- d. Combattre le système prostitutionnel, accompagner ses victimes
- e. Associer égalité professionnelle et dynamiques d'insertion
- f. Intégrer la question du genre dans l'aménagement de l'espace public

Pour entrer dans les détails :

a. Défendre les droits des femmes

La défense et la promotion des droits des femmes sont portées par les associations féministes, engagées dans les mouvements pour l'égalité. Au travers de différents événements (forums, expositions, ateliers, conférences,...), elles rappellent les luttes prioritaires en termes de droit et sensibilisent l'opinion publique. La journée internationale des droits des femmes, chaque 8 mars, est un temps fort du calendrier féministe, permettant une mise en visibilité des actions portées par les associations et une synergie des luttes. Paris met particulièrement en avant sa grande diversité d'associations féministes et de femmes, qui œuvrent pour la défense et la promotion de leurs droits et de leur capacité d'agir, depuis deux ans, dans le cadre du forum féministe parisien à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars.

Mais ce sont également les femmes elles-mêmes, et notamment les plus précaires et les plus discriminées qui, par l'action collective, renforcent leur capacité d'agir, décuplent leur force d'action et augmentent la portée de leur voix.

La Ville réaffirme l'importance de son soutien à ce riche tissu associatif (135 700 € de subventions versées à 22 associations), partenaire incontournable pour mener une politique d'égalité et d'inclusion touchant l'ensemble des champs d'action de la collectivité.

Ces actions sont réparties autour de 3 champs principaux :

- Soutien aux actrices et acteurs de la lutte pour les droits des femmes
- Actions de renforcement du pouvoir d'agir des femmes et défense de leurs droits
- Évènements de défense et de promotion des droits des femmes dans le cadre du 8 mars 2020 ou en dehors.

b. Éduquer à l'égalité

Pour prévenir les inégalités de demain et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris a fait le choix de soutenir des actions de sensibilisation, visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité, en luttant contre les stéréotypes sexistes.

À cet effet, afin de combattre le sexisme, prévenir les inégalités de demain et de construire une véritable **culture de l'égalité**, la Ville de Paris apporte son soutien à des actions de sensibilisation, visant à promouvoir très précocement une éducation à l'égalité, en luttant contre les stéréotypes sexistes et les discriminations fondées sur le sexe.

La Ville agit en direction des plus jeunes pour favoriser la réflexion sur **la place des femmes et des hommes** dans la société, sur le respect mutuel et les droits existants ; ce rôle stratégique et fondamental, se développe selon 4 axes. Ainsi, la Ville a **soutenu 23 associations pour un montant total de 121 500 €** se répartissant ainsi :

- Actions favorisant l'égalité filles-garçons auprès des jeunes et des adultes : 14 projets pour 63 000 €.
- Actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans la culture et la vie artistique : 3 projets pour 34 000 €.
- Actions visant à l'élaboration et la diffusion d'outils et d'informations : 3 projets pour 15 000 €.
- Actions d'information ou d'accompagnement des femmes dans leurs quartiers : 3 projets pour 9 500 €.

De plus, un dispositif de sensibilisation des collégiens et collégiennes à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations a été créé au travers d'un appel à projets, **Collèges pour l'égalité**. Le SEII coordonne et accompagne les associations lauréates dans leurs actions dans un grand nombre d'établissements, s'attache à les faire monter en compétences (ateliers de

réflexions, d'échanges de pratiques, méthodes pédagogiques) et à mobiliser les partenaires institutionnels (directions de la Ville et Éducation nationale).

En 2020, 25 associations ont été retenues dans le cadre de Collèges pour l'égalité, avec un budget de 125 000 €, pour des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons.

c. Lutter contre les violences faites aux femmes

Depuis novembre 2014, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) a été installé par la Maire de Paris, afin de recueillir les données pertinentes sur les faits de violences, d'animer les réseaux d'acteurs et actrices engagés dans ce domaine, de sensibiliser le plus grand nombre afin de réduire la trop grande indifférence sociale face aux violences de genre. L'OPVF a connu une montée en charge importante dans le champ de la prévention des violences, de l'accompagnement des victimes et de la formation des professionnel·les.

Année 2020 : année de la pandémie COVID 19

Pour répondre aux situations de détresse des femmes victimes de violences conjugales durant le premier puis le second confinement, plusieurs actions et mesures ont été prises par l'OPVF pour faire face à cette pandémie et aux confinements qui en ont découlé :

Un COPIL exceptionnel a réuni, le 24 juin 2020, dans un format à distance, plus de 40 partenaires afin d'échanger avec les services de la Ville, de l'État et les associations sur les conséquences du premier confinement. Cette rencontre a notamment permis l'établissement et le partage d'un état des lieux des violences faites aux femmes à Paris du premier semestre 2020.

Un recensement des différents services et structures qui accompagnent les victimes et de leur fonctionnement en situation de confinement a été réalisé afin de répertorier les contacts opérationnels et de préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement de chaque partenaire. Une quarantaine de partenaires ont ainsi été recensés.

Un dispositif de communication spécifique a été mis au point pour faciliter l'accès aux services de protection et d'accompagnement des victimes : une "fiche ressources", mise en ligne sur la page de Paris.fr et **une affiche** mise à disposition (des commerçants, des pharmacies et cabinets médicaux, des gardiens d'immeuble, des associations, des mairies d'arrondissement, etc...) pour informer les victimes sur les numéros d'urgence et d'écoute mis leur à disposition.

<https://www.paris.fr/pages/la-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-conjugales-durant-le-confinement-7698>



Mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants : un protocole a été élaboré pour la mise à l'abri de Parisiennes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Issu d'une collaboration entre la Direction du logement et de l'habitat (DLH), la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection (DPSP) ainsi que la Direction de la démocratie des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT), ce protocole a abouti à la **mise à disposition temporaire de plusieurs logements sociaux**.

Ce dispositif exceptionnel a permis de palier les lenteurs ou difficultés des circuits de droit commun mobilisés habituellement, tels notamment l'hébergement hôtelier porté par le 115 et la Ville de Paris au titre de la protection de l'enfance, ou les dispositifs de mise à l'abri portés par les associations qui se sont retrouvés soit saturés, soit difficiles à mettre en œuvre du fait du confinement.

Cette action a associé la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et les trois associations parisiennes adhérentes : « Halte aide aux femmes battues », « Elle's Imagine'nt » et « Libres terres des femmes pour l'accompagnement spécialisé sur les violences ». Les logements ont été mis à disposition par les bailleurs Paris Habitat, la RIVP, le gestionnaire Hénéo et le dispositif « Louez solidaire ». L'association Aurore a assuré l'intermédiation locative.

**18 femmes et 34 enfants ont ainsi été mis à l'abri.
En janvier 2021 toutes les familles avaient été accompagnées vers un logement pérenne.**

Formation à l'écoute téléphonique des victimes Le Collectif féministe contre le viol (CFCV) a élaboré, en collaboration avec l'OPVF, un dispositif de sensibilisation/formation des acteur.rices de l'accueil téléphonique, lors des appels de détresse suite à des violences. Six fiches « réflexe » et quatre vidéos pédagogiques ont été créées spécifiquement à destination des écoutant.es du 3975, des associations et services qui accueillent du public (services sociaux, protection infantile, centres sociaux, points d'accès aux droits, etc.) ainsi que de l'ensemble des partenaires.

Voir les détails dans : [Lutte contre les violences conjugales : mobilisation pendant le confinement](#) et [Etat des lieux OPVF - confinement 747 ko](#)

Violentomètre : 15 demandes d'adaptation en 2020

Conçu fin 2018 et diffusé à plus de 35 000 exemplaires, le Violentomètre (Prix Territoria d'argent 2019) est un outil simple et utile pour "mesurer" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Présenté sous forme de règle, le Violentomètre rappelle ainsi ce qui relève ou non des violences à travers une gradation colorée. Traduit en 2019 **en six langues** ([anglais](#), [espagnol](#), [arabe](#), [turc](#), [chinois](#) et [farsi](#)) et mis en ligne sur Paris.fr, cet outil fait l'objet de nombreuses demandes d'adaptation et d'adoption.

Combatir la violencia contra las mujeres jóvenes

EL VIOLENTÓMETRO

El consentimiento, ¿qué es? Es el hecho de dar su aprobación de manera consciente, libre y explícita en un momento adecuado para una situación específica. Pueden cambiar de opinión si lo desean y por razones personales. No tienen que justificarse o sentir presiones.



مكافحة العنف ضد النساء الشابات

مقياس العنف

ما هو تعريف الرضا؟ إنه الإذعان بشكل واع وحر و صريح في لحظة معينة إزاء موقف محدد. هذا ويمكن الرجوع عن هذا الاختيار حينما ترغبين في ذلك. ووفقا لأسباب تختصك وليس عليك تبرير نفسك أو التمسك بصعوبة عليك.



مبارزه با خشونت علیه زنان جوان

خشونت سنج

مفهوم رضایت چیست؟ این عمل موافقت آگاهانه، آزادانه و واضح در یک زمان معین برای یک موقعیت مشخص، می باشد. تو می توانی در صورت تمایل و طبق دلایل خود، نظر و انتخابت را تغییر دهی. در این رابطه، میبایستی خود را توجیه کنی و یا تحت فشار قرار نگیری.



打击针对年轻女性的暴力行为

THE VIOLENCE METER

什么是同意？同意指的是在特定时刻以及明确情况下一个人给出的有意识的、自主的以及清晰的同意。你可以首先了解自己的想法以及适合自己的原因，之后再表明你是否同意。你没有必要证明自己或者承受压力。



Voir : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

En 2020, 15 demandes – provenant de collectivités territoriales, de services déconcentrés de l'État, d'universités, d'associations ou de fondations, ont été recensées. Quatre traductions supplémentaires – en farsi, en néerlandais, en allemand et en créole mauricien – ont été réalisées.

Le SEII met en œuvre et pilote des dispositifs de lutte contre les violences :

Le TGD : Un dispositif d'alerte «Téléassistance grave danger» (TGD) : mis à la disposition des victimes de violences conjugales, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long cours dispensé par le CIDFF. L'année 2020 a vu la dotation passer de 30 à 50 téléphones.

Entre 2012 et 2020, 144 femmes ont été protégées avec un TGD. En 2020, 51 femmes ont été accompagnées dans le cadre du dispositif.

Prendre en compte le psycho-traumatisme

Des consultations en psycho-trauma :

70% des femmes ayant subi des violences graves au sein du couple et 78% de celles ayant vécu un viol ou une tentative de viol présentent un risque évident de **stress post-traumatique**.

Les 8 consultations

hebdomadaires en psycho trauma qui ont ouvert en 2019 dans les centres de santé et les centres de planification familiale, ont reçu plus de 200 femmes victimes de violences, de viols et d'agressions sexuelles, ou de violences dans le couple ainsi que les enfants et des jeunes, victimes d'inceste ou de maltraitance grave. Parmi elles, des femmes migrantes et réfugiées.

Prendre en compte les enfants co-victimes

La « mesure d'accompagnement protégé » (MAP) :

La MAP vise **3 objectifs principaux** : protéger la femme victime en évitant la commission de nouvelles violences dans le cadre des droits de visite de l'ex-conjoint ; protéger l'enfant susceptible d'être exposé à ces violences à l'occasion de sa remise à l'autre parent ; éviter à l'ex-conjoint la réitération des violences conjugales.

Outre le soutien à la parentalité et le maintien des liens avec le père, l'enfant accompagné bénéficie d'un espace de parole et d'un cadre sécurisé.

Après évaluation de l'expérimentation 2018/2019 où 15 MAP ont été prononcées par des juges aux affaires familiales (JAF) et 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés, il a été décidé fin 2020, de reconduire l'expérimentation en confiant l'accompagnement à l'association Jean-Cotxet (appel à candidature).

Un accueil de jour de jeunes femmes 15-25 ans

POW'HER : un accueil de jour dédié aux jeunes femmes 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles et géré par l'association FIT. 3 missions principales : repérer et protéger les jeunes femmes victimes de violences ; développer des actions éducatives en faveur de l'égalité filles-garçons ; favoriser la montée en compétence des professionnel·les en proposant formations, échanges de pratiques et sensibilisation.

Durant le confinement, POW'HER a créé un dispositif de mise en sécurité via des appartements-hôtels avec la Fondation des Femmes. Cette expérience a abouti à l'ouverture, en décembre 2020, d'un nouveau **Centre d'hébergement d'urgence de 40 places**. En 2020, ce sont au total **plus 100 jeunes femmes de 15 à 25 ans** qui ont pu être prises en charge et accompagnées par POW'HER.



Tous ces éléments sont présentés en détail dans : [État des lieux 2020 1,28 Mo](#) et [Bilan Observatoire Parisien des violences faites aux femmes 2019 2020 4,96 Mo](#)

Formations « primo-accueil »

Organisées et financées par la Ville de Paris, en lien avec ses partenaires associatifs et institutionnels, les formations « primo-accueil » permettent aux agent·es d'accueil des différents

arrondissements de Paris d'appréhender les logiques des violences faites aux femmes, d'acquérir une position professionnelle bienveillante et s'abstenant de tout jugement. Il s'agit du premier maillon d'une prise en charge efficace des victimes. Depuis leur création en 2008, ces sessions, organisées sur deux jours, ont permis de former plus de 1 000 agent·es d'accueil de la Ville.

La crise sanitaire a contraint l'OPVF à reporter les deux sessions prévues au premier semestre 2020. Cependant, au regard des risques, élevés en période de confinement, de violences et de la probable augmentation des demandes de prise en charge lors des périodes de déconfinement, il est apparu essentiel de maintenir ces formations. Le nombre de participant·es a ainsi été réduit pour chaque session, en présentiel dans le respect des conditions sanitaires. Ainsi, les trois sessions annuelles prévues ont eu lieu en octobre et décembre 2020.

6^{ème} rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF)

24 novembre 2020 : plus de 200 participant·es en visio-conférence !

Depuis 2006, durant près de deux semaines, de nombreuses actions sont organisées sous l'égide de l'OPVF afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les à la question des violences faites aux femmes. L'objectif est de sensibiliser à la lutte contre les violences faites aux femmes, de promouvoir une culture d'égalité femmes-hommes, de briser le tabou relatif aux violences sexistes et sexuelles et d'encourager les victimes dans leur sortie du parcours des violences.



L'OPVF impulse l'organisation annuelle d'un programme parisien de visibilité qui, en 2020, a porté sur « **Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes** ». En effet, les violences prospèrent à l'âge adulte sur le terreau de celles connues dans l'enfance, du côté des victimes, comme des auteurs. Pour briser ce cercle infernal, il est fondamental de détecter, d'écouter, de prendre en charge et de réparer dès les premières violences.

Fruit d'un travail partenarial avec l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance (OPPE), la 6^{ème} rencontre interprofessionnelle a réuni, au cours d'une visio-conférence une vingtaine d'intervenant·es, plus de 200 participant·es. **Hélène Bidard**, adjointe à la Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, **Dominique Versini**, adjointe à la Maire en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, ont ouvert la journée.

À l'occasion de cette campagne, un visuel et des supports de communication ont été imaginés par la Mission Communication de la DDCT et le SEII. Une vidéo de prévention a également été réalisée et mise en ligne sur Paris.fr et sur Youtube (Voir sur la page <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>).

L'OPVF soutient également **les initiatives dans les arrondissements** en contribuant à leur promotion, en collaborant à la réflexion de la programmation et en apportant un soutien financier. Au regard du contexte sanitaire, toutes les manifestations se sont tenues « à distance ». La campagne s'est déroulée tout au long du mois de novembre, avec plusieurs webinaires, ciné-débats en ligne et des campagnes sur les réseaux sociaux. L'OPVF a répertorié une vingtaine d'initiatives portées par des acteur·rices parisiennes.

Voir et consulter le [Bilan 25 novembre 2020 7,64 Mo](#) qui présente le détail de toutes les interventions de la 6^{ème} journée interprofessionnelle.

Violences faites aux femmes : des associations accompagnées et soutenues financièrement par la Ville

Chaque année, la Ville accompagne et finance une trentaine d'associations pour leur permettre de mener à bien leurs actions auprès des victimes de violences. Ce budget permet d'accompagner plus de 10 000 victimes de violences chaque année.

En 2020, la Service égalité intégration inclusion a ainsi soutenu 40 projets de 31 associations pour un montant total de **455 500 €** - dont **52 000 €** au titre du contexte lié à la COVID.

Les projets qui s'articulent autour des 8 thèmes suivants :

1. Permanences téléphoniques accueil écoute : 3 associations
2. Accueil et accompagnement global des femmes victimes de violences : 8 associations
3. Accueil de jour de jeunes filles : 2 associations
4. Accompagnement des femmes victimes de violences et harcèlement sexuel au travail : 1 association
5. Accueil et accompagnement des femmes d'ici et d'ailleurs, y compris pour les questions de mariage forcé et de mutilations sexuelles féminines : 12 associations
6. Prévention des récidives et prise en charge des auteurs de violences : 2 associations
7. Des plateformes numériques pour l'information et l'aide aux victimes : 2 associations,
8. Le Téléphone grave danger (TGD) : 1 association (en co-financement avec la direction prévention sécurité protection (DPSP).

Le COPIL de l'OPVF, organisé en janvier 2020, a réuni une soixantaine de partenaires associatifs et institutionnels (cabinet du Procureur de la République, Préfecture de police, direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, pôle famille du Tribunal judiciaire, directions de la Ville comme la DASES, le CASVP, la DLH, la DPSP, ...) afin de faire un état des lieux sur la situation des victimes de violences à Paris, leurs prises en charge et les perspectives de travail.

Voir dans Paris.fr la page consacrée aux Violences faites aux femmes : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

d. Combattre le système prostitutionnel, accompagner ses victimes

Paris, Ville capitale, est particulièrement concernée par la prostitution. Cette question relève normalement des compétences de l'État. La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016, vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. L'État a la responsabilité de sanctionner l'achat d'actes sexuels (ce qui donne fin au délit de « racolage »), de renforcer la lutte contre les réseaux de proxénétisme et de protéger et accompagner les victimes en créant un parcours de sortie de la prostitution avec un fonds dédié. Cette position abolitionniste de la France a été réaffirmée par la décision n°2018-761 QPC, du 1er février 2019 du Conseil constitutionnel.

Avec l'objectif de rendre plus effectif le soutien aux victimes, la Ville de Paris a choisi d'intervenir en finançant des projets proposés par des associations de terrain. L'engagement de la collectivité parisienne se trouve réaffirmé au sein du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020.

Derrière le terme de prostitution se trouvent des réalités très diverses et en constante évolution : prostitution de rue - bars à hôtesse, salons de massages, via internet et via les réseaux sociaux - régulière ou occasionnelle. Les traumatismes physiques et psychologiques durables engendrés par la prostitution sont constatés quelle qu'en soit la forme pour les victimes, dont 85% sont des femmes. En France, 93% des personnes prostituées sont de nationalité étrangère, soumises en grande majorité à des réseaux de prostitution (Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes).

La période du confinement depuis le mois de mars 2020 a eu un fort impact pour les associations et les personnes suivies. De façon générale, le confinement est respecté, côté association et côté personnes en situation de prostitution. La prostitution de rue est devenue alors inexistante.

Les associations ont néanmoins maintenu le contact, tout en modifiant leurs pratiques, avec des échanges téléphoniques et par mails réguliers pour accompagner les personnes en situation de prostitution. Beaucoup d'associations durant le confinement soutiennent les personnes et ont développé de nouvelles aides comme de la distribution alimentaire, de kit de confinement (gels, masques).

Au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville de Paris finance **des projets spécifiques d'accompagnement des personnes prostituées et de prévention de la prostitution notamment en direction des jeunes.**

Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes :

- La mise à l'abri et la création de parcours de sortie de la prostitution, notamment par l'insertion professionnelle,
- l'aide à l'hébergement et un accompagnement social global.

En 2020, un montant total de **255 000 € a été accordé à 13 associations** au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

e. Associer égalité professionnelle et dynamiques d'insertion

Malgré une inscription du principe d'égalité professionnelle dans la loi depuis plus de 50 ans, **les inégalités entre les femmes et les hommes dans et face à l'emploi persistent**. Si l'écart de revenu entre les femmes et les hommes demeure le symbole de ces inégalités, ces dernières sont multiples : surreprésentation du temps partiel subi, des contrats précaires et du pluri-emploi parmi les femmes, violences sexistes et sexuelles dans le travail, stéréotypes de genre limitant l'horizon et l'ambition professionnelle des jeunes filles : inégales opportunités de carrière, dévalorisation et précarité des métiers à prédominance féminine, discriminations à l'embauche,... Ces inégalités professionnelles s'inscrivent au plus tôt du parcours des femmes, dès les choix d'orientation scolaire et professionnelle, et se retrouvent aussi bien sur le marché du travail - dans l'insertion et l'accès à l'emploi -, que dans l'emploi et le déroulé de carrière.

Les femmes rencontrent aussi un certain nombre de **freins dans leur accès à l'emploi**. Il s'agit notamment des difficultés liées à la conciliation des temps de vie, aux problèmes de gardes d'enfant, à la dévalorisation et au manque de confiance en soi, à l'exposition aux violences ou encore aux stéréotypes de genre qui assignent les femmes à certains métiers ou secteurs. Certaines femmes rencontrent plus de difficultés que d'autres à accéder et se maintenir dans l'emploi, et constituent des publics prioritaires. C'est le cas des cheffes de famille monoparentales, des femmes de plus de 45 ans, des femmes bénéficiaires de minima sociaux, des femmes étrangères, et des femmes victimes de violences conjugales.

Cet enjeu d'égalité professionnelle a été particulièrement important en 2020 avec **la crise sanitaire** qui a remis en cause certaines avancées en termes d'égalité femmes-hommes et a fortement affecté les femmes. La crise a aussi été le révélateur de certaines inégalités professionnelles, telles que **l'inégale répartition de la charge domestique et parentale** impactant le travail des femmes, ou encore la précarité des métiers à prédominance féminine

comme les métiers du soin ou de l'aide à la personne, très mobilisés durant la crise, qui ont paradoxalement montré leur grande utilité sociale.

Par conséquent, accompagner l'insertion professionnelle des Parisiennes les plus éloignées de l'emploi et favoriser l'égalité professionnelle sont des enjeux placés au cœur des politiques publiques portées par le SEII.

La Ville de Paris entend contribuer à :

- ✓ lever les freins préalables à l'insertion professionnelle,
- ✓ améliorer l'accompagnement et faciliter l'accès à l'emploi des femmes précarisées et/ou éloignées de l'emploi,
- ✓ soutenir la création d'activité des femmes,
- ✓ ouvrir l'horizon professionnel des jeunes filles et développer la mixité professionnelle,
- ✓ défendre l'égalité professionnelle et les droits des femmes dans l'emploi.

Pour cela, le SEII soutient les associations de terrain travaillant à amélioration de l'insertion professionnelle des Parisiennes et l'égalité professionnelle. Parmi ces actions figurent notamment le suivi, l'accompagnement et la participation au financement de ces associations, à hauteur de 110 500 € pour l'année 2020. Cette enveloppe a augmenté de 33 % en dix ans. En 2020, un soutien a été accordé à 23 associations autour des 5 axes suivants :

1. Levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle : 6 associations pour un montant de 17 500 €.
2. Parcours d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de femmes précarisées et/ou éloignées de l'emploi : 7 associations pour un montant de 34 000 €.
3. Orientation professionnelle des femmes et mixité professionnelle : 4 associations pour un montant de 30 000 €.
4. Soutien à l'entrepreneuriat des femmes : 3 associations pour un montant de 10 000 €.
5. Défense de l'égalité professionnelle et des droits des femmes dans l'emploi : 3 associations pour un montant de 19 000 €.

À côté de ce soutien aux structures associatives de terrain, le service a participé à la mise en place d'une convention expérimentale tripartite, rassemblant l'Association « **Un Femme, Un Toit** », la Mission Locale de Paris et la Ville de Paris, pour faciliter l'accès de jeunes femmes victimes de violences à un accompagnement renforcé et à des opportunités professionnelles au sein de la Ville.

Le service a aussi mis en place en 2020, une **page ressources** sur Paris.fr « Femmes en insertion confinées » à destination des femmes en insertion socioprofessionnelle.

Le SEII travaille également avec ses partenaires - DAE, DASES, DDCT – SPV, Mission Locale, Pôle Emploi, EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) - en vue d'une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées spécifiquement par les femmes dans l'accès à l'emploi.

Voir la page « de l'insertion et de l'égalité professionnelle des femmes » dans Paris.fr :

<https://www.paris.fr/pages/agir-en-faveur-de-l-insertion-et-de-l-egalite-professionnelle-des-femmes-18037>

Un 8 mars 2020 dédié à l'égalité professionnelle

Pour accentuer encore cet engagement, en 2020, la Journée internationale des droits des femmes s'est donné comme objectif l'égalité professionnelle, avec l'organisation d'un forum féministe.

En effet, le 7 mars 2020 s'est tenu le deuxième **forum féministe** parisien dont la Ville de Paris – le SEII - a piloté la conception et l'organisation. Forte du constat que l'égalité professionnelle, peine toujours à se concrétiser, la Ville a réuni durant toute une journée, dans les locaux de la mairie du 4^e arrondissement, des acteur·rices concerné·es et des Parisien·nes intéressé·es pour échanger sur ces sujets qui constituent autant de combats à mener pour défendre la place des femmes sur le marché de l'emploi et dans la sphère professionnelle.



<https://www.paris.fr/pages/pour-les-droits-des-femmes-et-de-l-egalite-professionnelle-7538>

Ce sont **40 structures** qui ont présenté leurs actions et proposé des animations au public sur le village de l'égalité professionnelle, organisé autour de cinq pôles thématiques :

1. égalité dans l'emploi,
2. entrepreneuriat féminin,
3. orientation et mixité professionnelles,
4. droits des femmes dans le travail,
5. insertion professionnelle des femmes.

Six ateliers pratiques pour faire de l'égalité de principe, une égalité de fait, et deux expositions – « *Tu joues bien pour une fille* » réalisée par HF Ile-de-France sur la place des femmes dans les musiques actuelles et « *L'égalité femmes-hommes dans le travail* » de l'association Adéquations - ont également été présentées au public dans la mairie du 4^e arrondissement.

--- ---

f. Intégrer la question du genre dans l'aménagement de l'espace public

Parvenir à une culture de l'égalité passe autant par l'action symbolique que pratique : mieux investir l'espace social en restituant aux femmes, toute leur place dans l'espace public. L'enjeu est de «fabriquer la ville ensemble», femmes et hommes, une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

Les politiques de genre concernent l'ensemble des politiques thématiques mises en œuvre par les collectivités territoriales : urbanisme, gestion de la mobilité, accès aux services culturels et sportifs, animation de l'espace public, circulation piétonne notamment, dans une recherche du « bien vivre ensemble ». Cette recherche d'égalité vise autant les politiques de solidarité et de cohésion sociale que les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ainsi, proposer des aménagements facilitant l'appropriation de l'espace public pour toutes et tous, demande de s'intéresser autant à la planification urbaine, à l'installation de mobiliers et d'équipements (bancs, toilettes, jeux pour enfants, agrès pour femmes, etc.) et d'éclairage nocturne, qu'à la lutte contre le harcèlement de rue ou à la façon dont on nomme les rues, les stations de métro ou de tramway, les établissements sportifs, etc.

Suite à la publication du guide [Genre et espace public](#), paru en 2016, l'action du SEII a consisté à faire naître des actions nouvelles et des expérimentations sur les territoires parisiens, telle que la rénovation urbaine de 7 places à Paris, qui devait mettre en œuvre « une approche genrée ». Ces bonnes pratiques feront l'objet d'une publication en 2021.

Le SEII a initié diverses autres actions, comme par exemple :

❖ **Organisation d'un Mooc sur la prise en compte du genre dans l'espace public**

De mars à juin 2020, **quatre ateliers réunissant 16 participant-es** ont été organisés à distance par la Direction de l'urbanisme (DU), avec le concours du SEII avec pour objectif de co-concevoir un outil d'élaboration d'un « **diagnostic genré** », selon les cinq axes proposés dans le guide « Genre et espace public », premier guide référentiel publié en France sur le sujet (2016).

L'outil s'inscrit dans une démarche au long cours portée par la Ville visant la prise en compte du genre dans les projets d'aménagement à Paris et dans ses politiques urbaines. Il comporte 47 points-clés à examiner quand on souhaite « chausser les lunettes du genre » en amont d'un projet de réaménagement à Paris. Ce guide sera expérimenté en 2021 sur différents projets conduits par les urbanistes de la DU.

❖ **De nouvelles marches exploratoires**

La Ville de Paris accompagne l'organisation de marches exploratoires de femmes (10^e, 18^e, 19^e, 20^e) et de jeunes filles (13^e, 20^e). Ces marches aboutissent à la formulation de préconisations par les marcheuses, usagères de l'espace public, et se traduisent par un plan d'actions présenté aux mairies d'arrondissement. Les actions portent sur l'aménagement des quartiers, les équipements, la fréquentation des lieux, l'animation et la vie de quartier mais aussi sur la visibilité et l'éclairage, la propreté, etc.

Ces marches répondent à un triple enjeu : l'aménagement du territoire, l'animation du quartier et le sentiment de sécurité.

Le SEII a initié en 2020 **deux nouvelles marches** qui ont connu un retard à la mise en œuvre dû à la pandémie : l'une dans l'arrondissement Paris Centre avec le concours actif de la Mairie, l'autre dans le 18^e, quartier Charles Hermite/ Valentin Abeille, avec le concours de la DASES/ Santé environnementale et de l'équipe de développement local de ce quartier Politique de la Ville. Ces marches verront leur aboutissement en 2021.

❖ **Sport : l'appel à projets « Paris sportives »!**

Paris s'est engagée à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques sobres et durables, qui soient facteurs d'implication de la société civile et d'accélération des politiques publiques. Le SEII

a contribué à la rédaction d'une mesure incluse dans le plan « **Transformations Olympiques** ». La mesure n°12 s'intitule en effet : « **les femmes à la conquête de l'espace public** ». Elle vise à « *engager des temps d'animations sportives et culturelles pour inciter et habituer les femmes à réutiliser les terrains de sport en accès libre* ». Son but est notamment de remédier aux problèmes d'accessibilité des femmes aux installations sportives.

Ce projet -auquel le SEII participe aux côtés de la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Délégation générale aux JOP et aux Grands Évènements- entend favoriser **la mixité des terrains en libre accès** en accompagnant plusieurs associations sportives parisiennes, associées à d'autres associations de quartier.



<https://www.paris.fr/pages/paris-sportives-18113>

L'année 2020 a permis de recenser toutes les structures candidates à **l'appel à projet « Paris sportives »**, puis d'organiser, en juin, un « workshop » avec les associations sélectionnées. La sélection des lauréats a eu lieu au mois de septembre.

Neuf clubs sportifs et cinq associations ont été retenus. Les projets vont être déployés et accompagnés, malheureusement avec un peu de retard dû à la pandémie COVID 19.

❖ **Un soutien aux associations**

Le SEII apporte des subventions à **23 associations - pour un montant total de 73 000 €** - entrant dans cette démarche de conquête de l'espace public par toutes, y compris via la pratique sportive, et visant la transition vers une ville plus inclusive.

(Voir annexe : Les subventions du SEII, Pôle égalité femmes hommes / DDCT)

Voir la page « genre & espace public » dans Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

Les ressources et les moyens du SEII en 2020

Le pôle égalité femmes-hommes, une petite équipe : 5,5 ETP (équivalents temps plein)

4 chargées de projet :

- Lutte contre les violences faites aux femmes (1,5 ETP)
- Autonomie des femmes et emploi (0,5 ETP)
- Lutte contre le phénomène prostitutionnel et éducation à l'égalité (1 ETP)
- Genre et Espace public, y compris le sport (0,5 ETP)

Soit 3,5 ETP (équivalents temps plein)

Ressources supplémentaires :

- 0,5 ETP « événementiel »
- 0,5 ETP pour les subventions
- 1 ETP pour le suivi administratif

Soit 2 ETP (équivalents temps plein)

Et des ressources

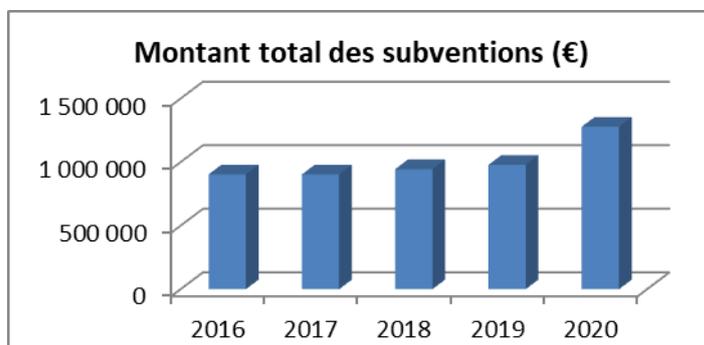
Un budget de **1 278 200 €** pour des **subventions** à **169 associations** et de **65 708 €** pour le **fonctionnement et l'organisation d'événements**

Total : 1 343 908 €

Les subventions aux associations (voir le détail dans l'annexe 1):

En 2020 (comme en 2019), le montant des subventions accordées aux associations a progressé, notamment en lien avec la crise sanitaire.

Progression du montant total des subventions entre 2016 et 2020



Le SEII accompagne et soutient des associations dans tous ses champs d'intervention.

*Subventions 2016-2020 : Pôle égalité femmes hommes
Répartition par rubrique (montants et pourcentages) et total annuel.*

En 2020 (comme en 2019), le montant des subventions accordées aux associations a

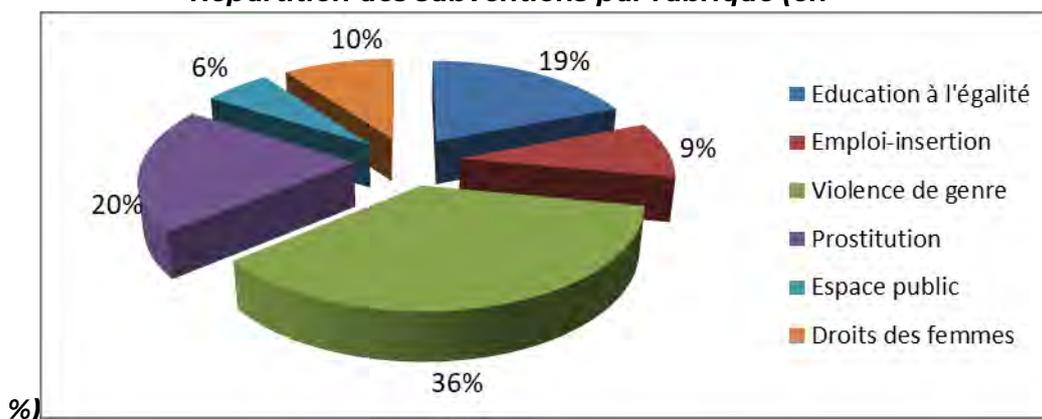
Rubrique / année	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
Éducation à l'égalité	197 000	22%	228 500	25%	222 500	24%	225 500	23%	246 500	19%
Emploi-insertion	92 700	10%	83 500	9%	74 000	8%	81 000	8%	110 500	9%
Violence de genre	260 500	29%	260 000	29%	310 000	33%	358 500	37%	455 500	36%
Prostitution	239 800	26%	216 000	24%	206 000	22%	205 230	21%	255 000	20%
Espace public	16 500	2%	28 000	3%	33 000	3%	25 000	3%	73 000	6%
Droits des femmes	96 500	11%	87 000	10%	99 000	10%	83 000	8%	135 700	10%
TOTAL	903 000 €	100%	903 000 €	100%	944 500 €	100%	978 230 €	100%	1 276 200 €	100%

progressé, notamment en lien avec la crise sanitaire.

En 2020, les trois domaines qui cumulent les subventions les plus importantes sont ceux de **VIOLENCE DE GENRE** : 455 500 €, soit 36% du montant des subventions annuelles, puis de la **PROSTITUTION**, avec 255 000 € soit 20% du montant total, puis de l'**ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ** avec 246 500 €, soit 19%.

En 2019, les trois domaines qui cumulaient les subventions les plus importantes étaient les **VIOLENCE DE GENRE** : 358 500 €, soit 37% des subventions annuelles, puis **l'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ** avec 225 500 €, puis le domaine de la **PROSTITUTION**, avec 205 231 €.

Répartition des subventions par rubrique (en



2. Les actions conduites pour l'égalité femmes hommes au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens

Cette partie est consacré à l'examen des actions conduites par toutes les directions opérationnelles de la Ville, que ce soit des projets spécifiques pour des femmes dans une idée de rattrapage des inégalités ou des dispositifs de « droit commun », ouvert à tous et toutes mais qui vont s'attacher à rechercher la mixité, voire la parité parmi les bénéficiaires des actions.

Les domaines examinés :

SOCIAL, ENFANCE ET JEUNESSE, CULTURE	ESPACE PUBLIC, ECONOMIE ET TERRITOIRES
ACTION SOCIALE, ENFANCE, SANTÉ	URBANISME
AFFAIRES SCOLAIRES	VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
FAMILLE PETITE ENFANCE	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT
JEUNESSE ET SPORT	PROPRETÉ ET EAU
AFFAIRES CULTURELLES	PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PROTECTION
LOGEMENT ET HABITAT	DÉMOCRATIE, CITOYEN·NES ET TERRITOIRES
	ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI
COMMUNICATION, FINANCES	
INFORMATION ET COMMUNICATION	RELATIONS INTERNATIONALES
FINANCES ET ACHATS	
AFFAIRES JURIDIQUES	

Pour entrer dans le détail, sans prétendre à l'exhaustivité :

SOCIAL, ENFANCE ET JEUNESSE, CULTURE

ACTION SOCIALE, ENFANCE, SANTÉ

Action sociale (CASVP et DASES)

Les grands dispositifs mis en œuvre par le CASVP concernent : le soutien aux ménages modestes, la prévention des expulsions, l'inclusion citoyenne, l'accueil des personnes à la rue en grande précarité, l'aide alimentaire, l'hébergement.

1. HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

L'action répond à un besoin constant **d'hébergement** des femmes victimes de violences conjugales ou en grande précarité. Dans le cadre du *Pacte de lutte contre la grande exclusion* et de la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Ville/DASES

subventionne le fonctionnement de deux lieux à Paris, qui accueillent et accompagnent spécifiquement des femmes victimes de violences :

- la résidence sociale « **Alix et Albert Jacquard** » (25 logements) ouverte en Juillet 2015 et qui a accueilli depuis son ouverture 49 femmes et 35 enfants.
- le centre d'hébergement de stabilisation « **Suzanne Kepes** » dans le 15^e arrondissement. Géré par l'association Aurore, celui-ci comporte 17 logements permettant la mise à l'abri et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Et d'autres lieux accueillant des femmes en situation de précarité :

- **Halte femmes de l'Hôtel de Ville** : à la fois un accueil de jour pour 75 femmes et un hébergement de nuit pour 50 femmes, géré par le Samu Social.
- **Cité des Dames** : lieu d'accueil 24/24 pour femmes sans abri. Accueil et accompagnement de 100 femmes en journée et 50 en accueil de nuit.
- **Espace social d'insertion** (ESI) de l'association Halte aide aux femmes battues (HAFB) : accueil de jour pour femmes enceintes et avec enfant(s) victimes de violence ou en situation d'errance.
- **Accueil de jour Henri IV** : accueil de jour et d'orientation pour familles primo-arrivantes demandeuses d'asile. En 2019, 2 502 nouveaux ménages vulnérables ont été accueillis à Henri IV, représentant un total de 5 826 personnes, dont un grand nombre de femmes (chiffre non précisé).

Au total, 17 associations gérant 23 lieux d'accueil et d'hébergement de femmes à Paris reçoivent un soutien de la Ville/Département de Paris.

Budget : 2 838 220 €.

2. SOINS D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ À L'ESI

L'accueil inconditionnel d'hommes et femmes à partir de 18 ans, sans domicile fixe à l'ESI (Espace solidarité insertion), fait l'objet d'une Convention tripartite (DRIHL, DASES, RATP) passée avec le CASVP, pour deux ESI à Paris. Concernant les soins d'hygiène et de santé, on observe:

- ESI Halle ST Didier (16^e arrdt) : **10% de femmes reçues** à l'ESI parmi le public.

En 2020, le coût de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre est de 535 842 €, la part de la DASES est de 262 862 €. Si l'on effectue une péréquation, on obtient un budget de la DASES d'un montant de **26 286 €** (pour 10% de femmes).

Question RH, exprimé en équivalents temps plein (ETP) annuels des agent-es ayant contribué à la conception, la mise en œuvre ou le suivi direct du dispositif: 9 au total (**soit l'équivalent de 0,9 ETP consacré aux femmes**) dont 5 catégorie A, 1 catégorie B et 3 catégorie C.

- ESI René Coty (14^e arrdt) : **les femmes représentent 13% des personnes accueillies.**

En 2020, le coût de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre est de 370 333 €, dont 181 923 € en provenance de la DASES. Si l'on effectue une péréquation, on obtient un budget de la DASES d'un montant de **23 650 €** (pour 13% de femmes).

Question RH, exprimé ETP annuels: 7 au total (**soit 0,9 ETP consacrés aux femmes**) dont 2 catégorie A, 1 catégorie B et 4 catégorie C.

ETP Ville : 16 - Budget estimé : 49 936 €.

3. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DU CASVP

Les établissements du CASVP (Centres d'Hébergement, les Permanences Sociales d'Accueil ou les Espaces Solidarité Insertion) reçoivent des femmes qui, pour certaines, peuvent être totalement ou partiellement démunies et dépourvues de sources de revenus, sans hébergement stable, en situation administrative précaire.

L'accès aux biens de base comme les protections hygiéniques est difficile. Le CASVP a noué en 2020 un partenariat avec **l'association Règles élémentaires**, association qui s'est donné comme but de lutter contre la précarité menstruelle. Elle organise des collectes, redistribue à des partenaires multiples des protections hygiéniques et propose des ateliers de sensibilisation, de formation et d'information sur la question des règles et de la précarité menstruelle aux femmes en situation de précarité et aux professionnel·les qui les accompagnent.

Ce partenariat dessine 3 axes de collaboration avec le CASVP :

- L'installation de boîtes à dons à la Fabrique de la Solidarité et dans certains CASVP d'arrondissement
- La redistribution dans ses établissements de protections hygiéniques (plus de 40 000 en 2020)
- L'organisation d'un premier atelier de sensibilisation des professionnelles, qui a rassemblé 15 personnes en octobre 2020.

L'action s'inscrit dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Les perspectives de partenariat entre le CASVP et l'association Règles élémentaires sont nombreuses : suite au premier atelier avec les professionnel·les, des propositions émergent à présent d'ateliers avec les usagères. Elles devraient se concrétiser au 2^{ème} semestre 2021.

ETP Ville : 5.75 - Budget : non précisé.

4. INSERTION PROFESSIONNELLE

Le recrutement, la formation et l'accompagnement de femmes en insertion professionnelle ont lieu lors des ateliers et chantiers d'insertion du CASVP, ainsi que via le dispositif Premières heures. Le Pari des Possibles, créé en décembre 2015 s'est fixé un objectif de recrutement de 60 % de femmes, de les former et de les accompagner afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Cet objectif a été atteint chaque année depuis 2015, alors même que les candidatures féminines pouvaient être moins nombreuses que les candidatures masculines. L'année 2020 est une année particulière qui a particulièrement touché les femmes seules avec enfants dans leur disponibilité pour un retour à l'emploi, du fait de la fermeture des crèches et des écoles dans un premier temps, puis des aménagements horaires. Ainsi, la part des femmes dans ces actions a été moins importante en proportion, mais les objectifs ont été atteints.

La stratégie parisienne (*Pacte parisien de lutte contre l'exclusion*) a identifié les publics féminins, et notamment ceux en situation de mono parentalité, comme prioritaires car leur accès à ces dispositifs d'insertion est faible.

En 2020, 76 personnes (hommes et femmes) ont participé aux chantiers d'insertion dont 46 femmes, **soit 60,5% de femmes** (Parmi elles, 42 de nationalités étrangères variées).

Le budget de fonctionnement : 1 415 460 € sur 2 ans (2020 et 2021).

Financement : Financement Etat : 711 764 €, soit environ 50% du financement total. EPEC (PLIE) au titre du FSE : 19 183€, soit 1,35%. Reste 512 512 €, financés par le CASVP sur 2 ans (2020/21), soit 256 256 € chaque année en estimation. Au final, on estime à **155 035 € le budget consacré aux femmes (60,5%) par le CASVP pour l'année 2020.**

Question RH: exprimé en équivalents temps plein (ETP) annuels des agent·es ayant contribué à la conception, la mise en œuvre ou le suivi direct du dispositif: 5,75 au total (**soit l'équivalent de 3,5 ETP consacrés aux femmes**) dont 1 catégorie A, 1,75 catégorie B et 3 catégorie C.

ETP Ville : 3,5 – Budget estimé : 155 035 €.

NB: le mode de calcul, qui consiste à appliquer le pourcentage de femmes au montant financier engagés et aux RH mobilisées permet de parvenir à une estimation un peu mécanique qui permet d'avoir une idée des financements mais pas la réalité de ces financements.

Cancer du sein

1. OCTOBRE ROSE

Octobre Rose 2020 a célébré la 27^e campagne d'information sur le dépistage précoce et de lutte contre les cancers du sein. Intitulé « Belleville Rose » (4 territoires 10^e, 11^e, 20^e, 19^e) l'action a eu lieu le 9 octobre 2020. Elle comporte deux volets: 1. information sur le dépistage et sur l'offre existante (CPAM, Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), Ligue contre le cancer, centre médico-social de Belleville, pôle promotion santé réduction des inégalités de la ville, centre social du 20^e). 2. Proposition de formation des habitant·es sur la question du dépistage animé par la CPAM et le CRCDC. Un stand spécial « Paris espace cancer » a été créé avec la documentation nécessaire, une distribution de goodies « Ruban rose » (des porte-clés, des pin's, des jetons de caddies), et des échanges avec le public près de barnum.



Sur l'ensemble des stands **180 personnes** sont venues chercher de l'information. Les bénéficiaires étaient principalement des femmes.

Des commandes ont été effectuées pour l'achat des goodies sur le budget de la Ville (budget non précisé). L'action bénéficie du mécénat de Nina Ricci (fourniture de rubans roses).

ETP Ville dédiés à l'action : 2 personnes, une de catégorie A et une de catégorie B (la secrétaire médico-sociale du centre Paris espace cancer et une assistante sociale du centre Paris espace cancer).

ETP Ville : 2 - Budget : non précisé.

2. DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES

L'action a pour objectif de minimiser l'impact des effets secondaires des traitements sur la peau et les phanères, de façon à se réapproprier son image et son corps et retrouver confiance et l'estime de soi. La réduction des effets secondaires des traitements constitue un enjeu majeur du plan cancer 2014/2019 pour une meilleure qualité de vie des personnes touchées (Action 7.6 et 7.7 du plan cancer 2014/2019. Mesures 42, 43 du plan cancer 2003-2007).

La mise en place d'un atelier AUTO-SOINS ET/OU AUTO-MAQUILLAGE répond à la demande d'un public féminin de ne pas perdre son apparence physique par l'anticipation des effets secondaires. Jusqu'à présent dédiés aux femmes, les ateliers de soins et de maquillage sont ouverts aux hommes selon un protocole adapté depuis avril 2019 : 12 étapes (soins et maquillage pour les femmes) ou 9 étapes (soin et hydratation pour les hommes).

Aujourd'hui, les ateliers ont lieu dans les locaux de l'association « Belle & Bien » Paris 7^e, mais il est prévu (suivant les mesures liées à la pandémie) de proposer ce service directement au centre Paris espace cancer.

Au total **25 femmes** ont participé à un atelier en 2020, dont 9 entre 26 et 49 ans, 13 de 50-59 ans et 3 de plus de 50 ans.

ETP-Ville pour cette action : non précisé

Budget : Pour cet atelier, il n'y a pas d'éléments budgétaires de la Ville de Paris. L'association intervient à titre gratuit et la trousse de produit cosmétique est également offerte. L'association « Belle & Bien » est financée par des mécènes (Christian Dior, Clarins, Avène, Guerlain, Monoprix, La Roche-Posay...). À titre indicatif : le coût de la participation d'une femme à un atelier : 91 €, la réalisation d'un atelier : 1100 €.

Perspective : poursuivre et ouvrir cet atelier aux hommes de façon plus systématique.

ETP Ville : non précisé - Budget : néant.

3. SOIN POST OPÉRATOIRE

Chaque année en France, près de 60 000 cancers du sein sont dépistés, il s'agit du cancer féminin le plus fréquent. 1% des cancers du sein affecte les hommes.

Le centre Paris espace cancer distribue gratuitement un coussin en forme de cœur, conçu de manière ergonomique pour réduire les tensions post-opératoires, pour toutes les femmes opérées ou déjà opérées d'un cancer du sein.

Budget : néant. Les coussins sont produits par des bénévoles, à titre gratuit. 150 coussins-cœurs ont été fournis par l'association « Un sourire pour la vie » en novembre 2020.

ETP-Ville pour cette action : 2 personnes, une de catégorie A et une de catégorie B. La secrétaire médico-sociale du centre Paris espace cancer et la cadre de santé (responsable).

Perspective : entretenir le plus longtemps possible le partenariat avec l'association « Un sourire pour la vie » et permettre à toutes les femmes qui rentrent dans le centre Paris espace cancer de bénéficier gratuitement d'un coussin cœur.

ETP Ville : 2 - Budget : néant.

Santé

Dans le cadre de l'accueil de femmes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), il est prévu une visite médicale gynécologique pour chaque femme. En effet, l'évaluation gynécologique des femmes âgées représente un aspect important de l'ensemble des soins gériatriques. La Ville propose aux EHPAD parisiens associatifs de nouer des partenariats dans le cadre de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), qui prévoient une consultation gynécologique pour chaque résidente entrante.

ETP Ville : non précisé - Budget : non précisé.

Récapitulatif ACTION SOCIALE, ENFANCE, SANTÉ : le budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 (non exhaustif) : 3 043 171€

AFFAIRES SCOLAIRES

Les actions présentées relèvent de l'éducation à l'égalité

1. Livres et lectures sur l'égalité filles/garçons

Le Centre Paris Lecture (et le dispositif Paris Lecture) est une initiative conjointe de l'Académie de Paris et de la Ville de Paris pour promouvoir la lecture à l'école et sur le temps périscolaire. Le Centre Paris Lecture dispose depuis plusieurs années d'une mallette « Femmes », disponible en 5 exemplaires et qui peut être prêtée aux espaces-lecture qui travaillent sur le sujet de l'égalité femmes/hommes.

(Voir aussi dans la partie Culture)

2. Ateliers périscolaires sur le thème de l'égalité filles/garçons

Depuis l'adoption des nouveaux rythmes éducatifs à Paris, la Ville prend en charge les élèves des écoles primaires deux fois par semaine de 15h à 16h30 dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Parmi les ateliers proposés durant l'année scolaire 2020/21, 48 portaient sur le sujet de l'égalité filles/garçons et visaient donc, par le jeu, à neutraliser les stéréotypes genrés dans les représentations des enfants et à promouvoir l'égalité des sexes. Cette action s'inscrit dans le cadre du PEDT (projet éducatif de territoire) Art D. 521-12 du code de l'éducation.

Ces ateliers ont eu lieu dans 18 arrondissements sur 20. 34 ateliers concernaient les élémentaires et 14 les maternelles. Environ 630 élèves.

Le chiffrage budgétaires et RH est difficile à établir dans la mesure où ces ateliers sont assurés dans le cadre d'un appel d'offres dont les candidats retenus, presque exclusivement des associations, fournissent aussi la plupart du temps des ateliers sur d'autres thématiques.

Néanmoins, le coût moyen d'un atelier TAP étant de 130 euros, le coût global est estimé à environ 6 000 à 6 500 €. La répartition filles/garçon n'est pas connue, on l'estime à 50/50.

Budget précis non défini - ETP-Ville non précisé.

3. Cours OASIS

Les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformés en « oasis ». L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous. Un des objectifs est un partage de l'espace pour que chacun.e trouve sa place. Certains aménagements aident plus spontanément à un partage mixte de l'espace (espaces verts accessibles, jeux d'escalade, etc.). Les cours d'école sont en effet un microcosme social et les inégalités de genre peuvent se reproduire dans cet espace.

Des ateliers ont été réalisés avec le CAUE de Paris, qui accompagne les établissements scolaires dans la définition de leurs projets de réaménagement de la cour de récréation. Depuis 2017, il s'est engagé dans le projet des cours Oasis avec la Ville de Paris. Dans ce cadre plusieurs actions sont menées : ateliers de co-conception, formation des professionnel·les, chantiers participatifs... En 2019, le FEDER UIA a permis d'accroître significativement cet accompagnement et de développer de nombreuses ressources. Ainsi, pour accompagner la transformation des cours de récréation, le CAUE de Paris a mis en place une démarche sensibilisation et de co-conception avec les écoles concernées. Les enfants peuvent s'exprimer sur leur vision de la cour d'école, parfois selon une approche filles-garçons.



Séance de diagnostic à l'école maternelle Emeriau © CAUE de Paris

<https://www.caue75.fr/content/les-ateliers-de-sensibilisation-et-de-co-conception>

Le programme s'inscrit dans la **Stratégie de Résilience de la Ville de Paris (2015)**, qui propose une vision de la Ville adaptée aux effets du dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources, tout en la rendant plus attractive et plus agréable à vivre.

Aujourd'hui : 75 cours sont transformés à Paris pour l'ensemble des enfants (50/50 filles et garçons) qui fréquentent ces écoles.

Le programme est cofinancé par des Fonds européens (FEDER), le Plan de relance, l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce projet global est « multi-bénéfices » il est difficile de séparer les différents objectifs qui vont dans le sens d'un bien-être global des enfants, filles et garçons, ainsi que des habitant·es via les ouvertures de cours.

La question du **genre** fait ainsi partie des nombreuses thématiques abordées lors des ateliers, organisés avec le CAUE, dans les phases de co-conception. Il est donc difficile d'isoler ce thème de façon détaillée et de chiffrer précisément l'investissement financier et la mesure des ETP qui correspondent précisément aux enjeux de genre. En effet, une trentaine de cours sont transformées chaque année simultanément et ces transformations impliquent plusieurs dizaines d'agent-es à chaque fois, sur tous les enjeux.

Néanmoins, une évaluation est en cours qui prend en compte ces aspects de genre dans certaines cours réalisées dans le cadre du projet européen. Les résultats seront disponibles début 2022.

Pour l'heure, des retours informels et des témoignages font état du bien-être des filles notamment, du recul des jeux de ballons (souvent sources d'occupation inégal de l'espace), et d'une meilleure coopération entre enfants dans les cours transformées. De plus, un directeur d'école témoigne en ce sens dans le film « Dégenrons la ville » (épisode 5, timing-code : 1'06).

Budget précis non défini - ETP-Ville non précisé.

Récapitulatif **AFFAIRES SCOLAIRES : le budget n'est pas précisé**

FAMILLE PETITE ENFANCE

1. Éducation à l'égalité

Cette action s'adresse aux collégien·nes et aux familles qui fréquentent les CPMI (Centre de protection maternelle et infantile) et aux professionnel·les qui les accueillent. Malgré la situation de la crise sanitaire, des actions collectives à destination des jeunes sur la question de l'égalité femmes-hommes ont pu être réalisées par les CPEF (Centres de Planification et d'Éducation Familiale) et, en milieu scolaire, par des conseillères conjugales et familiales.

Dans les centres de PMI, les professionnelles auxiliaires de puériculture et infirmières-puéricultrices sont particulièrement attentives à l'égalité filles/garçons dans l'accueil des enfants et des familles au quotidien mais aussi dans le cadre des activités collectives : l'aménagement de l'espace, les propositions de jeux et de jouets, le choix des livres et des histoires témoignent de cette attention. Les professionnel·les sont également vigilants à prendre en compte la place du père.

En 2020, 414 séances ont été réalisées par les centres associatifs (en 2019, 909 séances, dont 741 en milieu scolaire).

Le nombre et la part des filles et des garçons (collégien·nes), la part des pères et des mères (famille) n'ont pas été précisées.

Le financement de cette action reste difficile à isoler du fonctionnement global des CPEF.

2. Accès aux soins et à la santé reproductive

Cette action s'adresse particulièrement aux jeunes parisiens, dans les collèges ou fréquentant les CPEF (Action de planification familiale). Le service de PMI assure les **missions de planification familiale**. Une équipe pluridisciplinaire (médecin, sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmière, secrétaire) accueille pour :

- des entretiens et des conseils relatifs à la vie de couple, la parentalité, les violences et les relations filles-garçons,
- des consultations médicales (contraception, IVG par voie médicamenteuse, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles).

Ces prestations sont gratuites pour les mineurs et les personnes sans couverture sociale. Il n'y a pas besoin d'autorisation parentale.

Les professionnels des centres de planification familiale (CPEF) organisent également des sessions d'information et d'orientation des adultes, des jeunes et des mineurs autour de la vie affective et de la sexualité, auprès des jeunes en milieu scolaire.

Le coût de fonctionnement (hors RH et coûts immobiliers) de ces centres en régie s'est monté en 2020 à **76 645 €**. S'y ajoute la dotation concédée aux centres de planification gérés par des partenaires associatifs et qui s'élève pour 2020 à **1 709 694 €**, se répartissant ainsi :

Dépenses (subventions aux associations) :

Gestionnaires	Montant des dotations 2020
Mouvement Français pour le Planning Familial (2e)	304 833 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (10e)	151 240 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (13e)	113 448 €
Fondation Santé des Étudiants de France	184 883 €
Estrelia	216 950 €
Groupement de coopération sanitaire (GCS) Les Bluets-Trousseau	379 724 €
Œuvre de Secours aux Enfants	51 133 €
Institut Alfred Fournier	68 422 €
Mutuelle Générale de l'Enseignement National	83 780 €
Groupe d'œuvres sociales de Belleville	155 281 €
TOTAL	1 709 694 €

Total budget (régie + subventions aux associations) : 1 786 339 €

Co-financement :

- Le financement CPAM en 2020 : (consultations, analyses et médicaments)
- 114 815 € de recettes perçues directement par les centres associatifs (produits inscrits sur leur compte de résultat 2020)
- 206 471 € de recettes perçues pour les centres en régie.

Le nombre total de jeunes et la part des filles et des garçons bénéficiaires de ces actions n'ont pas été précisés mais le public est majoritairement féminin.

Budget : 1 786 339 € - public majoritairement féminin.

3. Lutte contre les violences faites aux femmes

Cette action s'adresse aux professionnel·les qui travaillent en CPEF et en CPMI afin d'améliorer l'accueil des femmes. En complément des formations généralistes, des formations spécifiques sont organisées pour les professionnel·les de PMI afin qu'elles/ils repèrent les conséquences des violences sur les femmes et les enfants et proposent des prises en charge adaptées, notamment du psycho-traumatisme, ainsi que des mesures de protection. Afin d'assurer une veille d'actualité sur ces questions, des professionnel·les du service de la PMI ont participé à un colloque en 2020.

Ces formations proposées permettent de sensibiliser ou de perfectionner les compétences des professionnel·les dans le repérage des violences et dans l'orientation et l'accompagnement vers la prise en charge des femmes victimes de violence et de leurs enfants, dans la prévention des mariages forcés, dans l'accompagnement des familles migrantes victimes de psycho-traumatisme.

Par ailleurs, **l'identification des situations de violences** fait partie intégrante des missions des CPEF, avec une mobilisation forte des équipes et en particulier des conseillères conjugales et familiales sur le repérage et l'orientation des personnes victimes. L'équipe de planification a initié tout au long de l'année 2020, et ce malgré la crise sanitaire, des actions de sensibilisation auprès d'une centaine de professionnel·les des CPMI (médecins, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) : il s'agit de favoriser la mise en œuvre du repérage et de renforcer le travail partenarial et transversal sur tout le territoire parisien.

Ces actions de sensibilisation se poursuivront tout au long de l'année 2021 afin d'impliquer le plus grand nombre d'agent·es de la PMI parisienne. Un questionnaire d'évaluation permettra de faire un bilan global de l'action afin de faire évoluer les pratiques, identifier de nouveaux besoins et faire émerger de nouveaux axes de formations.

Nombre de personnes formées non précisé, part des femmes et des hommes non précisée.

4. Éducation à l'égalité dans l'accueil de la petite enfance

Un diagnostic et une formation portant sur l'égalité entre les filles et les garçons a été porté à partir de 2016 dans **20 EAPE (établissement d'accueil de la petite enfance)** répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Si cette étude a mis en avant une absence de pratiques et de geste techniques différenciés selon le sexe, des représentations « normées » demeurent par rapport notamment aux tenues vestimentaires et aux modes de désignation des enfants (les déguisements et les vêtements de rechange restent stéréotypés, et les compliments sont plus fréquents sur l'apparence physique des filles). De même, une valorisation plus ou moins forte de certaines aptitudes selon le sexe, et des représentations « traditionnelles » subsistent sur la répartition des rôles parentaux.

Cette action a donc pour objectif de généraliser une culture en faveur de l'égalité fille-garçon dans les EAPE. En effet, la promotion de l'égalité filles garçons fait partie intégrante des enjeux portés par la collectivité parisienne. Des actions spécifiques ont été menées depuis plusieurs années pour favoriser la promotion de l'égalité filles garçons.

Si la crise sanitaire n'a pas permis le déploiement de toutes les actions prévues, l'année 2020 a été mise à profit pour tracer la stratégie en la matière qui consiste en la mise en place de formations, le partage d'outils en faveur de l'évolution des pratiques professionnelles et la redynamisation de groupes d'échanges de pratiques dédiées.

Les idées-forces :

- La promotion de l'égalité filles garçons est inscrite au cœur de documents structurants: le projet éducatif de territoire et la feuille de route de la Direction des familles et de la petite enfance comme un invariant des projets d'établissement. Cette feuille de route a fait l'objet de présentation à l'ensemble des établissements (séminaire des responsables du 19 mai et 2 juin).
- La construction d'un réseau de référent·es métiers pour diffuser et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles au sein de tous les EAPE et favoriser l'appropriation des outils existants.

Constitué de professionnel·les volontaires, ce groupe bénéficiera d'actions de formation et de sensibilisation ciblées pour accompagner leur montée en compétence sur la thématique et permettre qu'ils/elles soient un relai d'actions de formation et d'appui aux pratiques professionnelles.

La thématique est inscrite dans **le plan de formation de la DFPE** et abordée dans des temps forts du parcours d'intégration et de formation continue des professionnel·les :

- l'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux/nouvelles arrivant·es
- la formation à l'élaboration des projets d'établissement destinés aux nouvelles structures ainsi que celles déjà ouvertes pour lesquelles les projets d'établissements devront évoluer
- les prestations de formation « métiers » qui prennent en compte la dimension égalité filles/garçons dans leur programme.

Au-delà de l'intégration de la thématique aux formations générales, le plan de formation de la DFPE prévoit à compter de **2022** une journée de formation pour l'ensemble des professionnel·les des EAPE. Elle sera complémentaire à la proposition d'un nouveau format de journée pédagogique qui pourrait être expérimenté d'ici fin 2021 : une matinée pédagogique sur le format distanciel avec des intervenant·es extérieur·es sur le sujet et une après-midi à organiser par les responsables concernés au sein des EAPE. Ce format permet de diffuser plus largement la thématique auprès des professionnel·les.

Nombre de personnes concernées non précisé. Public de professionnelles majoritairement féminin.

Récapitulatif : FAMILLE PETITE ENFANCE, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 (non exhaustif) : 1 786 339 € (public majoritairement féminin).

JEUNESSE ET SPORT

Volet SPORT

1. Favoriser la pratique sportive de toutes les Parisiennes

Les dispositifs suivants visent à rendre accessible l'activité sportive à un public féminin éloigné de la pratique.

- **La course « La Parisienne »** est une épreuve sportive à pied réservée aux femmes organisée chaque année depuis 1997, sur une distance de l'ordre de 6,7 km en plein cœur de Paris. Cette course connaît depuis sa création une fréquentation croissante mais malheureusement, en 2020 la 5^e édition n'a pas pu se dérouler du fait de la pandémie COVID 19.
- **PARIS SPORT SENIORS** : la Ville de Paris propose gratuitement aux plus de 55 ans des activités d'entretien et de bien-être, organisées et animées par les éducateur·trices sportif·ves de la Ville. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux seniors d'accéder ou de favoriser un retour à la pratique sportive. Il a pour ambition de toucher le plus grand nombre possible de seniors. En revanche, il n'a pas vocation à se substituer à une pratique du milieu associatif qui reste une voie préférentielle de la pratique sportive régulière.

Du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt des activités qui a eu lieu en mars 2020, cette organisation n'a pu être réalisée que partiellement (sans précisions du % réalisé).

On constate que les activités proposées Paris sport seniors intéressent d'avantage les femmes que les hommes. L'écart est important : en 2020, on compte **4 017 femmes** (soit 84%) et **765 hommes** (16%) qui se sont inscrit·es dans le dispositif.

ETP Ville pour la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 1,75 (1,5 en catégorie A et 0,25 en vacations)

Budget : Abandon de recettes (mesures tarifaires) : 32 000 €

ETP Ville : 1,75 - Budget : 32 000 €.

Paris Sport Vacances (PSV) propose des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des Parisiennes et des Parisiens âgé·es de 7 à 17 ans. Les stages, qui ont lieu dans les centres sportifs sont selon le cas gratuits ou payant selon le quotient familial. De nombreuses disciplines sportives sont proposées, de même qu'un certain nombre de stages multisports.

Ces stages favorisent la mixité dans toutes les pratiques proposées.

En 2020, 1 251 stages ont été organisés dont **32 ont été exclusivement réservés au public féminin** (3%). Le reste des stages est assez mixte mais non paritaire. Au total **2 750 filles** (33%) sont entrées dans le dispositif en 2020 et **5 582 garçons (67%)**. La répartition filles – garçons est la même pour les QPV, ce sont 234 filles (33%) contre 475 garçons (67%). Il est à noter que 256 stages organisés dans des équipements situés en Quartier Prioritaires de la Ville (QPV).

Budget : Il n'est pas possible, en l'état, de distinguer ce qui relève de Paris Sport Vacances et encore moins la part qui concerne les pratiques sportives des filles. En effet, certains stages sont organisés et encadrés par des associations sportives en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), subventionnées par la Ville de Paris. Les subventions attribuées à l'année à ces associations sont globales et par conséquent pas uniquement dédiées aux actions Paris Sport Vacances.

2. Une priorité : les jeunes filles issues des quartiers populaires

HAND'ELLES, développé par l'association Educ'Hand, propose à chaque jeune fille de 8 à 12 ans, licenciée ou non, scolarisée en Quartier Politique de la Ville, de pratiquer le handball les samedis matin, tout en ayant un accompagnement à la scolarité avec du personnel compétent. Pour l'année 2020, le dispositif s'est déroulé dans les 17^e, 15^e, 13^e et 12^e arrondissements. Des tournois regroupant l'ensemble des filles inscrites dans le dispositif, sont organisés avant chaque petite vacance scolaire (hors Noël). HAND'ELLES est une action de solidarité dont l'accès est libre et gratuit, avec en 2020, 74 jeunes filles, dont 67 issues de QPV.

ETP Ville consacrés à la mise en œuvre : 0,12 se répartissant ainsi : 0,04 pour un·e agent·e de catégorie A, 0,07 catégorie B et 0,01 catégorie C

Budget : Subvention de 17 000 € liée à la convention d'objectifs de l'association Educ'Hand, à laquelle s'ajoute une aide en nature (mises à disposition de locaux) de 630 €.

ETP Ville : 0,12 – Budget : 17 630 €.

FOOT'ELLES, dispositif mis en place dans le cadre de l'héritage FIFA 2019, vise à intégrer des filles dans une discipline sportive traditionnellement masculine. En effet, le projet se traduit par la création d'équipes féminines de football au sein des Mercredis Du Sport (MDS) en partenariat avec l'USEP Paris, les clubs structurants de football féminin parisiens, le Comité de football de Paris ainsi que la Fondation PSG. Ce dispositif a débuté dans le cadre du plan d'accompagnement de la Coupe du monde féminine de football en mars 2018 dans les quartiers politiques de la Ville.

Depuis septembre 2019, l'ensemble des centres des Mercredis du Sport propose l'activité **football destinée à des filles** en école primaire. Pour la première fois un championnat féminin de football est organisé sous l'égide de l'USEP Paris avec 14 équipes poussines et 6 pupilles. Un mini championnat est organisé sous forme de tournois à 3 équipes sur 4 journées ainsi que 2 journées de « plateaux techniques » supplémentaires dans l'année. Enfin, une journée de finales a été programmée à laquelle toutes les équipes participent. Les équipes Foot'Elles sont prioritaires lors de ces journées afin de jouer dans les meilleures conditions possibles.

Du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt des activités qui a eu lieu en mars 2020, cette organisation n'a pu être réalisée que partiellement (sans précisions du % réalisé).

ETP Ville consacrés à la mise en œuvre : 1 pour un·e agent·e de catégorie C.

Budget : Abandon de recettes (mesures tarifaires) : 4 620 € (location du Five 13^e) + 15 550 € (vacataires encadrants), ce qui fait un total de **20 170 €**

ETP Ville: 1 - Budget : 20 170 €.

3. Sport de haut niveau

Les clubs sportifs de haut niveau s'impliquent activement dans la pratique du sport féminin en créant une ou plusieurs équipes et en cherchant à augmenter la part de licenciées femmes. Ils développent le rayonnement du sport féminin en engageant le plus grand nombre d'équipes en compétition et en réalisant différentes actions visant spécifiquement les femmes. Enfin, ils encouragent l'accès des femmes à leurs instances dirigeantes.

Pour ce faire, les clubs mettent en avant leurs équipes féminines professionnelles en offrant des places pour les rencontres officielles (Paris 92, SF Paris Saint Cloud, PSG football féminin...) et certains clubs entreprennent des actions sur le plan de la formation des joueuses par le biais de la mise en place d'écoles dédiées à l'effectif féminin.

Le public visé est l'ensemble des femmes pratiquant ou désireuses de pratiquer du sport à Paris, âgées de 15 à 59 ans, françaises et étrangères, issues de tous les quartiers de Paris y compris les QPV. *(Le nombre de femmes concernées n'est pas précisé).*

ETP Ville : 2 catégorie A

Budget : le dispositif s'inscrit dans les conventions pluriannuelles d'objectifs entre la Ville de Paris et les clubs Haut Niveau pour les montants suivants :

Club	Part de la subvention dédiée à ces actions
PUC Rugby	10 000 €
PUC	23 000€
Français Volants	4 000€
Racing Multiathlon	1 500€
Sporting Club de Paris	4 500€
Stade Omni	10 500€
Paris de Tennis	1 000€
Paris Jean Bouin	1 500€
Racing Club de France	750€
Fondation PSG	5 000€
Paris FC	25 000€
Stade Français Paris	30 000€
Paris Volley Avenir	41 300€
Paris 92	22 000€
SF Paris Saint Cloud	13 000€
Paris Basket	20 000€

TOTAL dédié à ces actions : 213 050€

ETP Ville : 2 catégorie A - Budget : 213 050 €.

4. Paris sportives - Héritage 2024

La Ville de Paris a présentée en juin 2019, les 20 mesures du programme [Transformations olympiques](#). À travers ces annonces, se dessine la feuille de route qui guidera la Ville afin d'accompagner l'organisation des Jeux, pour qu'ils contribuent à changer durablement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Parmi ces 20 mesures, « [les femmes à la conquête de l'espace public](#) » : des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante, les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même façon l'espace public qui peut être source de peur au quotidien et d'agressions comme en témoignent les chiffres du harcèlement de rue.

Trois axes seront développés d'ici à 2024 :

1. ADAPTER LES COURS D'ÉCOLE: avec des espaces de jeux diversifiés et mixtes ;
2. ENGAGER DES TEMPS D'ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES: pour inciter et habituer les femmes à réutiliser les terrains de sport en accès libre ;
3. ACCROÎTRE LES OUTILS DE PROTECTION POUR LES FEMMES: contre les harcèlements sexuels et sexistes dans la rue et dans les transports en commun.

Le projet PARIS SPORTIVES s'inscrit dans l'axe 2 : il vise à favoriser la mixité sur les terrains en accès libre. Il consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et associations de quartier afin qu'ils puissent créer des événements sportifs et culturels récurrents (tous les week-ends idéalement) pour rendre visible le sport au féminin et stimuler les pratiques sportives sur les terrains en accès libre.

Le projet va donc permettre de créer des habitudes de fréquentation par des filles et des femmes, des terrains en libre accès, en organisant régulièrement (chaque semaine ou selon une fréquence à préciser) une activité sur ces terrains afin que la présence des filles et des femmes soit visible et s'inscrive dans le partage de ces espaces avec les garçons et les hommes qui les utilisent régulièrement.

La sélection des associations s'est effectuée par le biais d'un appel à projets, qui a été publié en 2020. À la suite de la crise sanitaire certains projets n'ont réellement pu débuter qu'en juin 2021. Sont ciblés les clubs de football et de basketball avec une section sportive féminine et les associations en QPV avec une appétence sportive.

La crise sanitaire a pu parfois retarder le démarrage des projets.

ETP-Ville mobilisés : 0,8 (0,5 en catégorie A et 0,3 en catégorie B)

Budget : les associations et clubs financés en 2020 : Eiffel Basket : 1 200€ ; Ladies and Basketball : 14 000€ ; Paris Lady Basket : 20 000€ ; Union Sportive de Charonne : 3 000€ ; Sport dans la Ville : 6 000€ ; Amunanti : 7 000€ ; Paris Basket 15 : 10 000€ ; La Domrémy Basket 13 : 5 200€ ; Maison 13 Solidaire : 2 600€ ; Panamboyz United : 2 000€ ; Paris 13 Atletico : 5 000€ ; Tu Vis Tu Dis : 7 000€ ; Socios Solidaires : 8 000€.

Pour un montant total 91 000 €

Un co-financement (de 50%) est apporté par le Fonds de dotation Héritage Paris 2024 (État).

ETP-Ville : 0,8 - Budget : 91 000€.

Récapitulatif : VOLET SPORT, budget (non exhaustif) consacré à l'égalité femmes hommes

en 2020 : 373 850 €

Volet JEUNESSE

1. CENTRES PARIS ANIM'

Les Centres Paris Anim' sont des structures socioculturelles de proximité, ouverts sur un territoire d'implantation qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Ils constituent des espaces d'échange social et de convivialité et assurent trois missions principales :

- ✓ proposer aux jeunes, et principalement aux jeunes des quartiers d'implantation, un programme spécifique d'activités culturelles et de loisirs ; leur proposer un accueil informel, les informer en tant que de besoin sur les dispositifs qui les concernent ;
- ✓ proposer à la population du quartier d'implantation et plus généralement à tout le public parisien une gamme large et diversifiée d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique ;
- ✓ constituer un lieu de convivialité pour les usager-es, valorisant leur investissement dans le centre ainsi que le travail du tissu associatif et citoyen.

Les contrats passés par la Ville de Paris avec les gestionnaires de ces centres exigent que la promotion de l'égalité femmes/hommes soit une préoccupation permanente, et les contrats les plus récents demandent, pour chaque exercice, l'élaboration d'un projet comprenant au moins une thématique contribuant à l'éducation citoyenne et à la transmission des valeurs républicaines, au nombre desquelles l'égalité femmes/hommes.

Le public :

	Femmes	<i>Dont femmes en QPV</i>	Hommes	<i>Dont hommes en QPV</i>
-18 ans	18 616	4 890	14 183	3 777
18 – 25 ans	2 551	514	1 319	374
26 – 49 ans	13 214	2 596	3 191	653
50 ans ou +	4 238	544	820	94
Total	38 619	8 544	19 513	4 898

Total : sur 58 132 jeunes, **66% sont des filles et 33% des garçons**

Pour les QPV : sur 13 442 jeunes, **63% sont des filles et 36% des garçons.**

La prédominance féminine dans les Centres Paris Anim' est particulièrement marquée en ce qui concerne les activités des adultes (tranche des 26-49 ans) et des seniors (50 ans et +), et s'explique notamment par des différences dans les pratiques de loisirs et de culture propres à ces classes d'âge.

(Dont données CPA 2019 pour le 14ème (A. PARRA, M. SANGNIER) et le 18ème (R.BINET, R.TAHA, HEBERT))

Equivalents temps plein (ETP) annuels, du nombre d'agent-es ayant contribué en de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 8,5 (dont 1,5 en catégorie A, 7 en catégorie B et 1 en catégorie C.

Budget : Abandon de recettes (mesures tarifaires) : 18 894 000 €

ETP-Ville : 8,5 (1,5 catégorie A, 7 cat B et 1 C)

Budget (part consacrée aux filles et aux femmes : 66%) soit 12 470 040 €.

2. INFORMATION JEUNESSE 2020

La Ville de Paris porte depuis plusieurs années une attention toute particulière à l'information des jeunes. 635 000 Parisien·nes sont âgé·es de 11 à 30 ans, soit 29% de la population (APUR – 2015).

C'est ainsi que, au début des années 2000, **les Antennes Jeunes** sont devenues des structures de proximité dédiées en grande partie à l'information des jeunes en étant labellisées « Points Information Jeunesse » par l'État. L'Information Jeunesse s'adresse à toutes les jeunes âgé·es de 13 à 30 ans. La Ville de Paris a souhaité créer un nombre plus important de « Points Information Jeunesse » (PIJ) afin de mieux répartir l'offre sur l'ensemble du territoire et faciliter l'accès de toutes les jeunes parisiennes à une information gratuite et de qualité.

À Paris, sur 25 structures d'Information Jeunesse de proximité labellisées par l'État, 24 sont implantées dans des équipements jeunesse de la Ville de Paris (**Centres Paris Anim' et Espaces Paris Jeunes**). Ces Points Information Jeunesse ont pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes, par un accès libre et gratuit, à des informations relatives à tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, orientation, logement, droit, santé, loisirs, mobilité, etc.) et un accompagnement dans leurs projets.

Cet accès à l'information constitue encore aujourd'hui un objectif important de la politique municipale en direction des jeunes qui s'incarne notamment dans le **Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes** présenté par la Maire de Paris au Conseil de Paris en septembre 2015.

Public cible : toutes les jeunes âgé·es de 13 à 30 ans avec une cible prioritaire identifiée pour les 16/25 ans.

Précaution à la lecture des statistiques : Les données suivantes sont extraites de l'application IJ Stats du CIDJ et sont à prendre avec précaution : compte tenu du contexte sanitaire, les confinements et les restrictions sanitaires ont impacté les structures en 2020. Les données renseignées sur l'application sont ne sont pas exhaustives.

Parmi les 18-25 ans, la répartition du public bénéficiaire indique une majorité de femmes : **68% femmes, 32% hommes**. Cependant :

- Accueil collectif : 17 648 jeunes accueilli·es (43% filles, 40% garçons, 17% non renseigné)
- Accueil individuel : 13 414 jeunes (48% filles, 51% garçons, 1% non renseigné)

Equivalents temps plein (ETP) annuels, du nombre d'agent·es ayant contribué de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 1 de catégorie A et 1 de catégorie B.

ETP-Ville : 2 (Catégorie A : 1 - catégorie B : 1).

3. KIOSQUE JEUNES 2020

Le Kiosque Jeunes (*les Halles, 1^{er} arrondissement*) est un dispositif favorisant l'autonomie des jeunes par l'accès à la culture et aux loisirs. Il s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans habitant, travaillant ou étudiant à Paris. Il leur permet de bénéficier de places pour des événements culturels (spectacle vivant, concert, etc.), sportifs ou de loisirs, gratuitement ou à tarif réduit. Il

renseigne également les jeunes sur les dispositifs existants. Son but est de favoriser l'autonomisation des jeunes par l'accès à la culture et aux loisirs.

Aujourd'hui, le Kiosque Jeunes a pour missions de délivrer des contremarques pour un accès à une offre d'événements culturels, de sport et de loisirs à tarifs préférentiels ; promouvoir l'offre de pratique culturelle des équipements jeunesse ; impulser et faciliter l'organisation de sorties collectives et de parcours culturels ; apporter une information sur les dispositifs jeunesse de la DJS.

Précaution à la lecture des statistiques : le kiosque Jeunes a ouvert en 2020, 6 mois ½ sur l'année.

7 603 visites physiques au Kiosque Jeunes de la Canopée (fermeture durant 3 mois),
 38 489 visites sur le site Kiosque Jeunes numérique,
 31% de comptes créés validés – **dont 68% de femmes**,
 6 762 places réservées (offres culturelles, artistiques ou de loisir) via le Kiosque Jeunes,
 4 018 inscriptions – soit **68% de femmes et 32% d'hommes inscrit-es au kiosque**

Equivalent temps plein (ETP) : 1 de catégorie B et 2 de catégorie C et 2 services civiques.

ETP-Ville : 3 (Catégorie B : 1 - catégorie C : 2) et 2 services civiques.

4. ESPACES PARIS JEUNES

Les 13 Espaces Paris Jeunes sont des lieux d'accueil inconditionnels des jeunes de 14 à 25 ans. Situés essentiellement dans les quartiers prioritaires et populaires, ou mixtes socialement, ils offrent des lieux d'accueils informels, accompagnent les jeunes dans leurs projets, dans leur orientation et leur proposent des animations variées.

Ces équipements, créés à l'issue d'une réforme en 2016, sont la fusion des anciennes Antennes jeunes, des lieux d'accueil innovants et des Espaces jeunes. Ils répondent à un besoin de créer des lieux conviviaux dédiés aux jeunes leur permettant d'y trouver un panel de services complets.

Les contrats des EPJ comportent, au nombre des principes fondamentaux, l'accueil des jeunes sans discrimination, et le fait de favoriser la mixité des publics, notamment filles garçons.

La répartition filles garçons (tableau) montre que le public est constitué **de garçons pour 61% du public et de filles pour 39%**, en majorité âgées de moins de 18 ans.

	Filles	%filles	Garçons	% garçons	total
-18 ans	14 278	37%	24 812	63%	39 090
18 – 25 ans	9 954	41%	14 330	59%	24 284
26 – 49 ans	4 134	43%	5 543	57%	9 677
Total	28 366	39%	44 685	61%	73 051

L'écart filles garçons est plus important parmi les plus jeunes (moins de 18 ans) où l'on observe 63% de garçons.

Les jeunes femmes fréquentent un peu moins les EPJ, avec toutefois des différences d'un équipement à un autre. Les jeunes fréquentant les EPJ sont également souvent suivis par la prévention spécialisée dont le public est au 2/3 masculin.

Budget : Les EPJ sont gérés en marchés publics.

Equivalents temps plein (ETP) annuels, du nombre d'agent-es ayant contribué en de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 1,5 de catégorie A, 7 de catégorie B, 1 de catégorie C.

ETP-Ville : 9,5 (1,5 catégorie A, 7 cat B et 1 C).

5. CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance consultative de la Ville de Paris qui a pour objectif d'impliquer et d'associer les jeunes à la vie politique municipale. Depuis sa réforme en 2014, les missions de l'instance sont triples : associer les jeunes Parisien·nes à l'élaboration des politiques municipales ; éclairer la collectivité dans ses décisions, de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·nes ; aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien·nes vers l'autonomie.

Il reçoit chaque année une lettre de saisine de la Maire de Paris qui fixe son programme de travail pour l'année à venir en lien avec l'agenda de l'exécutif.

Une composition paritaire

Les 100 membres du CPJ, **50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes** de 15 à 30 ans, résident, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. Pour la promotion 2019-2020, il-elles sont âgé-es en moyenne de 23 ans. 41 (dont 24 femmes) sont de jeunes actif-ves, 49 (dont 23 femmes) des étudiant-es, les autres étant lycéen·nes (7 dont 2 femmes), en recherche d'emploi (2 dont 1 femme) ou volontaire en service civique (1 dont 0 femme). 21 (dont 10 femmes) membres n'habitent pas Paris mais une commune proche.

Les candidat-es au CPJ sont départagé-es par tirage au sort réalisé par un huissier, en public, et désigné-es pour un mandat de deux ans non renouvelables. 1 026 jeunes (dont 390 femmes [28 %] et 635 hommes [62 %]) se sont porté-es candidat-es pour la promotion 2019-20. En **2020-21**, 1 266 (dont 523 femmes [41 %] et 743 hommes [59 %]).

On constate que la répartition hommes femmes des candidat-es progresse vers l'équilibre.

Concernant la participation effective des membres aux travaux de l'instance, en 2020 et en pourcentage de l'ensemble des présences aux réunions, 38,5 % étaient des femmes et 61,5 % des hommes. Cette tendance semble s'inverser en 2021 puisque la part est, au 30 juin 2021 de 58 % de femmes et 42 % d'hommes.

Budget : 22 334 € pour 50/50 jeunes femmes et hommes

ETP-Ville : 1,5 catégorie B

Budget : équilibré au regard du genre (part des femme 50 %) : 11 167 €
ETP-Ville : 1,5 catégorie B.

6. TALENTS 2024

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INNOVANTS DES JEUNES FAISANT ECHO AUX VALEURS DE L'OLYMPISME.

En juin 2019, la Ville de Paris a dévoilé les 20 mesures du plan « Transformations Olympiques » à l'horizon 2024. Dans ce cadre, la Ville de Paris et Paris 2024 ont lancé la troisième édition de l'appel à projets «Talents 2024». Ce programme d'accompagnement soutient des projets innovants, au service de la société, initiés et portés par des jeunes habitant la Métropole du Grand Paris. Ces jeunes de la « Génération 2024 » ont entre 16 et 25 ans aujourd'hui et auront au maximum une trentaine d'années au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les projets s'inscrivent dans l'une des 4 grandes thématiques suivantes : éco-citoyenneté, inclusion, sport et santé, solidarité.

Quatre projets seront soutenus pour une dotation financière d'un montant global de 60 000 €.

Le dispositif a permis de recueillir **229 candidatures portées par 50% de femmes et 50% d'hommes.**

43% des projets sont portés par des jeunes habitants à Paris intramuros, 42% par des personnes en métropoles et 15% par des personnes hors métropoles ; 12% se déroulent ou touchent les quartiers prioritaires.

Au final, parmi les 24 projets sélectionnés, 4 lauréats : 1^{er} lauréat : projet porté par un homme ; 2^e lauréat : projet porté par une équipe mixte ; 3^e lauréat : projet porté par une équipe féminine ; 4^e lauréat : projet porté par un homme.

Equivalent temps plein (ETP) : 1 de catégorie A.

ETP-Ville : 1 (Catégorie A).

7. PARIS JEUNES VACANCES 2020

Le dispositif **Paris Jeunes Vacances** a été créé en 2003 par la Ville de Paris afin d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes. Alors que, chaque année, **un tiers environ** des jeunes Parisien-nes ne partent pas en vacances, Paris Jeunes Vacances est plus que jamais une aide utile.

C'est un dispositif d'accompagnement vers l'autonomie par l'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes. Il prend la forme d'une aide financière matérialisée par la remise d'un ou de deux chèques-vacances d'une valeur de 200 €. Les vacances doivent durer au moins trois jours et deux nuits dans un hébergement touristique ; concerner au maximum six personnes ; être à finalité touristique (à l'exclusion des stages, séjours d'études ou activités rémunérées) ; se dérouler sans encadrement parental (parents, grands-parents, oncles, tantes, etc.), professionnel ou bénévole ; présenter un budget prévisionnel équilibré.

Public bénéficiaire :

319 femmes et 267 hommes, soit **54 % de femmes** sont bénéficiaires du dispositif – contre 46% des hommes. Les femmes sont plus nombreuses à déposer des dossiers de candidature et à en bénéficier.

Les bénéficiaires ont une moyenne d'âge de **22 ans**.

Equivalent temps plein (ETP) : 1 de catégorie A, 1 de catégorie B, 1 de catégorie C.

ETP-Ville : 3 (1 catégorie A, 1 B et 1 C).

8. QUARTIERS LIBRES 2020

À la suite des attentats de janvier et novembre 2015, la Ville de Paris a souhaité mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'engagement citoyen des Parisien·nes. Quartiers Libres soutient ainsi les initiatives des jeunes âgé·es de 16 à 30 ans qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne. Les projets soutenus ont l'ambition de revêtir une dimension solidaire et citoyenne à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement ou de la ville.

La période de crise sanitaire a amené beaucoup de jeunes Parisien·ne·s à s'interroger sur leur environnement proche, à le redécouvrir, à créer de nouveaux liens avec leur voisinage ou encore à développer des moyens d'entraide. Dans le contexte actuel, le dispositif a nécessité une adaptation à la situation de sortie de crise sanitaire et sa dimension solidaire a été renforcée. Le soutien méthodologique et financier apporté par Quartiers Libres doit permettre d'encourager ou de pérenniser des initiatives collectives au caractère solidaire et d'intérêt local.

Le dispositif Quartiers Libres consiste en deux aides financières forfaitaires : une aide d'un montant de 500 € visant à couvrir les premières dépenses liées à la création d'association ou d'une junior association ; une aide d'un montant de 500 € à 1000 € (depuis juillet 2020) destinée à la mise en place d'un projet citoyen et solidaire. Les deux aides sont cumulables. Le montant maximal de l'aide est de 1500 euros.

Sont éligibles au dispositif QUARTIERS LIBRES, les candidat·es âgé·es de 16 à 30 ans, habitant, travaillant ou étudiant à Paris ou étant adhérent d'une association ou d'une junior association ayant son siège à Paris.

Résultat :

52 candidatures - 47 lauréat·es. dont **63% des projets sont portés par des femmes.**

Moyenne d'âge des porteur·ses de projet : de 25,4 ans.

Les projets s'inscrivent principalement dans les thématiques suivantes : 38% sont des projets culturels, 22 % concernent la solidarité, **14% ont pour objectif l'égalité femmes/hommes**, 12% ont pour objectif d'animer leur quartier.

Equivalent temps plein (ETP) : 1 de catégorie A, 1 de catégorie B

ETP-Ville : 2 (1 catégorie A et 1 B).

9. BAFA CITOYEN PARISIEN

Le BAFA Citoyen a pour objectif de former les jeunes Parisiens de 16 à 25 ans à la première partie du bafa (formation théorique). La Ville prend en charge 90 % du coût de la formation, laissant 40 € à la charge des jeunes en échange de 30 heures de bénévolat ou de projet au bénéfice des Parisien·nes.

Le dispositif a été créé à la suite des attentats de 2015 et a pour objectif de favoriser la citoyenneté des jeunes tout en leur proposant une voie d'insertion possible. Un objectif de 1000 jeunes formé·es par an a été fixé par la Maire de Paris.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre d'un marché public : 2018 DJS 149.

Le dispositif est ouvert à toutes et tous mais il semble que depuis le début les jeunes femmes s'engagent plus facilement : **61% de femmes, 39% d'hommes** inscrit·es dans le dispositif.

Equivalent temps plein (ETP) annuels, du nombre d'agent·es ayant contribué de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 1 agent·e de catégorie A pour la moitié de son temps et 1 agent·e de catégorie C pour ¼ temps.

ETP-Ville : 0,75 (Catégorie A : 0,5, catégorie C : 0,25).

10. VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE

Depuis 2006, la Ville de Paris a accueilli en son sein plus de 2 000 jeunes volontaires en service civique (VSC), d'abord essentiellement pour des missions de solidarité auprès des personnes âgées. Cet engagement s'est renforcé avec la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique qui a créé un nouveau cadre de volontariat civil pour la jeunesse. Depuis cette date, les missions confiées aux volontaires se sont élargies et couvrent de nombreux domaines.

Le nombre de volontaires accueillis chaque année a été porté à 400 par an au début de l'année 2017, et n'a pas varié depuis. En 2020, la Maire de Paris a souhaité que le Service Civique fasse désormais l'objet d'un recours massif par la collectivité pour faire écho et soutenir l'engagement croissant des jeunes en société sur des sujets aussi divers et variés que l'écologie, la solidarité et la lutte contre la pauvreté, l'égalité, la lutte contre les discriminations ou encore les violences sexistes et sexuelles.

Pour la promotion allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, la Ville de Paris s'est approchée de son objectif en accueillant 381 volontaires, et ce malgré l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Résultat, en 2020 : 234 femmes et 156 hommes, **soit 60% femmes, 40% hommes**, en majorité âgés de 18 à 25 ans.

À l'échelle nationale, **59% des volontaires sont des femmes**. Le service civique propose des missions proches des métiers du secteur social au sens large: l'animation socioculturelle, l'action sociale, l'éducation, la santé sont autant de domaines professionnels fortement féminisés qui accueillent de nombreuses missions. Les clubs sportifs, qui accueillent 13% des missions, sont le seul type d'organismes à accueillir une majorité d'hommes (73%).

Source : FRANCOUQ, 2021, Évaluation du service civique. Résultats de l'enquête sur les parcours et missions des volontaires, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude

Pour la Ville de Paris, a contrario, les directions traditionnellement considérées comme techniques et accueillant des agents majoritairement masculins, ont accueilli plus de jeunes filles: à titre d'exemple, la DPE a accueilli 46% d'hommes et **54% de femmes** volontaires en service civique, alors que ses agent-es sont principalement des hommes (574 ETP femmes sur 6261 ETP, soit 9% de femmes, au total au 31 décembre 2019). La DPSP a également accueilli **54% de femmes**, alors que ses effectifs (contractuels et titulaires) sont composés de 41% de femmes.

Budget

Le budget est encadré par une délibération annuelle qui prévoit que le coût total des dépenses résultant de ce dispositif pour l'accueil de la promotion 2020/2021 de volontaires s'élève à **580 000 €**, répartis sur les exercices budgétaires 2020 et 2021 (une année scolaire), soit 430 000 € pour le versement de l'indemnité mensuelle aux volontaires et 150 000 € au titre des frais de formation et d'accompagnement des volontaires ainsi que pour l'animation générale du dispositif.

Le dispositif génère également des **recettes** pour la Ville puisque l'Agence du Service Civique (ASC) verse une aide de 100 € par volontaire pour le financement de la Formation Civique et Citoyenne et de 60 € pour la formation aux premiers secours (PSC1). En 2020 la Ville a ainsi perçu **31 560 €** de recettes de la part de l'Agence du Service Civique.

ETP-Ville : 5 (1 catégorie A, 2 cat B et 1 cat C)

Dépense nette pour une année : 548 440 €. Part consacrée aux femmes (60%) soit 329 064 €.

11. SUBVENTIONS : 13 ASSOCIATIONS POUR 14 ACTIONS

Seuls, quelques-uns de ces projets proposent des informations genrées (la répartition filles garçons des bénéficiaires), parmi lesquels 2 projets sont spécifiquement dédiés à des jeunes filles :

- **HANDBALLEZ VOTRE QUARTIER**

L'association Educ'Hand utilise le handball et ses valeurs comme outil de cohésion sociale. Pour ce faire, elle organise et met en place différentes opérations d'insertion sociale par le sport et d'ouverture culturelle auprès des jeunes filles issues des quartiers Politique de la Ville.

Grâce à son projet «Handballez votre quartier», l'association a permis à près de **90 jeunes filles** de 8 à 13 ans dont une quarantaine issues des quartiers prioritaires des 13^e et 17^e arrondissements de s'initier au handball tout en ayant un accompagnement scolaire et en découvrant d'autres activités sportives, artistiques ou culturelles (théâtre, danse, capoeira, arts du cirque...).

Public spécifique : **une trentaine de jeunes filles**

Budget DJS (100% filles) : 2 000 €

- **PROJET REV'ELLES TON POTENTIEL**

L'association REV'ELLES accompagne des jeunes femmes de milieux populaires et leur permet de poser les bases d'un projet professionnel en accord avec leur personnalité et leurs ambitions et met à leur disposition les outils pour le réaliser.

L'association propose des programmes individuels et collectifs adaptés aux problématiques spécifiques de chacune. Ces programmes reposent sur cinq principes : la création d'un espace exclusivement féminin pour favoriser l'échange entre paires ; un suivi collectif et individuel ; une pédagogie participative pour être actrice de son parcours ; des activités dans des lieux prestigieux pour élargir les horizons et des témoignages de femmes rôles modèles pour inspirer et donner envie.

Public spécifiquement femmes : **120 filles de 14 à 20 ans**, franciliennes, parmi lesquelles, 18,3% résidentes de Paris, **soit 22 jeunes parisiennes**, scolarisés ou en décrochage scolaire.

Au total : 534 participations aux activités de Rêv'Elles ont été enregistrées pour un total 284 bénéficiaires (120 nouvelles et 164 « alumnae »).

Les QPV touchés en 2020 : 20^e : Les portes du 20^e ; Porte de Montreuil/ Python Duvernois (QVA) ; Belleville (QVA) - 19^e : Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes - 18^e : La Chapelle – Evangile ; Porte de Montmartre - Porte des Poissonniers.

Budget DJS (100 % filles) : 5 000 €

- **TATANE : CITIZEN FOOT DANS LES 11^E, 14^E, 20^E**

Vivante et opérationnelle tout au long de l'année, l'école de foot (mixte garçons filles) intervient en fonction des demandes, avec des actions à géométries variables (ateliers de 2 à 3h, matchs de foot spontanés, tournois de foot inter-générationnels, actions de promotion du sport féminin...).

Ateliers de jeu et de création mêlant le football à une autre activité ou discipline (culture, sport, art, sciences). Cette activité complémentaire sert de support pour réinventer une manière de jouer au football avec de nouvelles règles : création de règles de foot, sensibilisation à l'alimentation et la nutrition, codage numérique, couture, danse, théâtre, débats, analyse d'images, initiation au journalisme...

Proportions filles / garçons parmi les bénéficiaires en quartiers Politique de la Ville, de 0 à 25 ans dans les 11^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements. **Total : 510 garçons, 120 filles, soit 80% garçons, 20% filles.**

Budget DJS : 5 000 € x 20% (part des filles) = 1 000 €.

- **ASSOCIATION MAG JEUNES GAIS**

Accueil, convivialité des jeunes, soutien et insertion des jeunes ; lutte contre les discriminations, LGBTphobies et le sexisme. Organisation d'activités culturelles.

Le public : année 2019/2020, 192 personnes (soit 47% de moins que l'année précédente) et dont 50 sont venu-es régulièrement.

48% de femmes ; 35 % d'hommes et 9% non binaire (l'association se réfère au principe d'autodétermination du genre, sans spécialement poser la question).

Budget DJS : 13 000 € x 50% (part des femmes environ) = 6 500 €

Budget DJS 2020 identifié pour les subventions (part consacrée aux filles – 166 jeunes filles) : 14 500 €.

**Récapitulatif : VOLET JEUNESSE, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020
(non exhaustif) : 12 824 771 €**

AFFAIRES CULTURELLES

Depuis 2018, la Ville s'est dotée d'un plan d'action synthétique comprenant quatre axes de progression pour l'égalité dans la culture à Paris, la Ville agit par le biais de ses équipements culturels en régie d'une part, et en accompagnant les opérateurs culturels et les artistes d'autre part :

- ✓ À partir du service public de la culture, notamment de la lecture publique et des enseignements artistiques, lutter contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité
- ✓ Garantir l'égalité professionnelle et l'accès aux postes de direction dans le champ de la culture
- ✓ Valoriser et promouvoir la création artistique des femmes
- ✓ Valoriser et promouvoir le matrimoine et la présence des femmes dans l'histoire des arts.

La DAC travaille à la rédaction d'une **délibération cadre** concernant les subventions aux opérateurs. Un séminaire a eu lieu en septembre avec les structures artistiques et culturelles concernées, afin de profiler des objectifs sociétaux communs notamment celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour l'année **2020**, les points suivants peuvent être soulignés.

1. LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ET POUR L'ÉGALITÉ

En 2020, pour ce qui concerne le Plan « Lire à Paris », certains points saillants sont observés :

❖ **Fréquentation des bibliothèques par les femmes**

Le dispositif « Lire à Paris » vise à attirer toujours plus de public dans les bibliothèques de la Ville. En effet, à travers les opportunités de lecture sur place ou chez soi, de jeux, d'accès à l'informatique, de temps conviviaux passés ensemble ou de respiration seule, les bibliothèques sont des lieux culturels et de loisirs propices à l'épanouissement personnel. **Or la fréquentation des bibliothèques de la Ville de Paris est, de longue date, majoritairement féminine.** En effet, culturellement, les femmes ont plus tendance à fréquenter et à s'inscrire en bibliothèques que les hommes pour diverses raisons : volume de lecture supérieur à l'année, prise en charge des enfants...

Publication systématique de bibliographies jeunesse non stéréotypées et développement de l'achat de livres jeunesse non stéréotypés.

Le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires est très important pour, dès le plus jeune âge, veiller à la transmission de contenus divers qui accompagnent les enfants, filles et garçons, dans la construction de leur imaginaire et des relations avec leurs pairs.

Les « **Journées du mariage** » organisées depuis plusieurs années par l'association HF Ile-de-France, attirent un public féminin, notamment vers les autrices, les écrivaines, les artistes, etc... et donc vers les bibliothèques où sont présentées leurs oeuvres (à ce jour, l'impact n'est pas mesuré).

Le tableau des inscriptions aux bibliothèques ci-dessous a une valeur indicative seulement car la fréquentation est 2,5 fois supérieure aux inscriptions (rappel : 6 millions d'entrées en 2019).

Tableau récapitulatif des inscriptions en 2020 :

	Femmes	%	Hommes	%	Femmes en QPV	%	Hommes en QPV	%
-18 ans	24856	55%	20686	45%	2360		1937	
18 – 25 ans	9272	70%	4024	30%	673		349	
26 – 49 ans	45173	67%	22630	33%	2289		1110	
50 – 59 ans	19192	65%	10411	35%	1508		828	
50 ans ou +	34299	65%	18812	35%	2303		1389	
Total	132 792	63%	76 563	37%	9 133		5 613	

Les femmes représentent 63% des personnes qui se sont inscrites dans le dispositif, avec 132 792 femmes, les hommes (37%) se sont moins inscrits que les femmes avec 76 563 inscriptions. A noter que les femmes, comme les hommes, résidant dans les quartiers de la Politique de la Ville ne sont que 7% des femmes et des hommes inscrit-es.

ETP-Ville (nombre d'agent-es ayant contribué de janvier à décembre 2020 au dispositif « Lire à Paris » dans sa globalité) : 1 255 se répartissant ainsi : 167 en catégorie A, 718 en catégorie B et 370 en catégorie C, auxquels s'ajoutent 48 services civiques. Mais ces effectifs ne sont pas spécifiquement consacrés à l'égalité femmes hommes, donc on ne peut pas les retenir en l'état.

❖ **Mise en valeur de Benoite Groult et de la bibliothèque toponyme**

Cette action contribue à la valorisation des établissements et, à la fois, de l'histoire des femmes et du féminisme. Elle s'inscrit dans le cadre des **Journées du mariage**.

En 2019, la DAC a mis en valeur sur les réseaux sociaux, à l'occasion des Journées du matrimoine, l'ensemble des bibliothèques qui portent un nom de femme. C'était un moyen de mettre en avant la bibliothèque mais aussi la femme d'exception qui a donné son nom à l'établissement, avec 110 000 vues.

En 2020, la bibliothèque Benoitte Groult (1920-2016), *journaliste, écrivaine et féministe française*, s'ajoute à la liste. Elle a ouvert ses portes dans le 14^e arrondissement, quartier Montparnasse. L'annonce de l'ouverture de la bibliothèque a recueilli 2 000 vues sur Twitter et 700 sur Instagram.

<https://bibliotheques.paris.fr/bienvenue-a-la-bibliotheque-benoite-groult.aspx>

Autres événements organisés (et publiés dans facebook en septembre 2020) :

- ✓ Les stéréotypes de genre dans le sport, Mélissa Plaza les connaît par cœur : ex-joueuse professionnelle de football, elle est aussi titulaire d'un doctorat sur le sujet. Le 30/09 à la Bibliothèque Claude Lévi-Strauss - 75019, où elle présente son livre "Pas pour les filles ?" (Éditions Robert Laffont).
- ✓ Entrer dans le monde du travail, y trouver sa place, ce n'est jamais facile. Alors comment cela se passe-t-il quand on est femme et sourde ? le 15/09 à la bibliothèque Louise Walser-Gaillard (ex-Chaptal), avec Jennifer Lescouët - Photographe, Noémie Churlet, Julie Abbou et l'équipe d'Incloud.

ETP-Ville : 1 agent·e de catégorie A.

2. EGALITÉ PROFESSIONNELLES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE CHAMP CULTUREL

Ces dernières années, plusieurs collectifs et associations se sont développés, particulièrement à Paris pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le champ de la culture. Le soutien de la Ville de Paris leur permet de rendre visible et de développer leur action en faveur de la place professionnelle des femmes et de la création des femmes :

- ✓ AWARE Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (travail autour de l'intégration des artistes femmes du XX^e siècle dans l'Histoire de l'Art) 8 000 €
- ✓ Centre Simone de Beauvoir (conservation et diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes) 5 000 €
- ✓ HF Ile de France (Repérage des inégalités Hommes/Femmes dans les milieux culturels et notamment dans le spectacle vivant) 3 000 €
- ✓ Rainbow submarine (festival chérie chéris) (Organisation et promotion des festivals de films ayant pour thème les questions de genre) 20 000 €

Les subventions à ces associations sont restées constantes entre 2019 et 2020

Budget : 37 000 €.

3. VALORISER ET PROMOUVOIR LA CRÉATION ARTISTIQUE DES FEMMES

Comme ont pu le montrer les rapports annuels du ministère de la culture, les acquisitions d'œuvres de femmes restent très largement minoritaires chaque année dans les collections publiques, même si le ratio s'améliore progressivement.

La collection du Fonds d'art contemporain – Paris Collections s'enrichit annuellement par le biais d'une **commission d'acquisition** spécifique, créée en 1986 pour garantir une sélection exigeante des œuvres achetées. En mettant en place des jurys d'acquisition **paritaires** et en fixant comme critère l'importance de la reconnaissance de la création des **plasticiennes femmes**, la Ville de Paris a progressivement atteint une parité des artistes dans les œuvres acquises. L'attention portée par la Ville à l'égalité femmes/hommes est rappelée aux expert·es et rapporteur·ses.

Les profils diversifiés des expert·es, une prospection large de la part du Fonds d'art contemporain – Paris Collections, et la promotion de la procédure de candidatures spontanées auprès de galeries et d'acteur·trices défendant des esthétiques variées, doivent garantir la diversité des propositions.

Quant aux candidatures spontanées, elles sont d'abord examinées par un comité de pré-sélection interne à la Ville, avec le concours de deux expertes du Musée d'Art moderne de Paris.

En 2020, le jury de la commission d'acquisition était composé de deux femmes et deux hommes.

36 œuvres acquises/ 27 artistes, **dont 15 femmes (56%)**.

Éléments budgétaires: 230 000 € en 2020 (contre 120 000 € en 2019) contexte de budget supplémentaire exceptionnel sur deux années, plan de soutien en direction des artistes.

Budget dédié aux femmes (56%) : 128 800 €.

À noter: composition des commissions pour les Aides à projet: parité hommes /femmes; Comité d'expertise artistique pour les ateliers d'artistes: 2 femmes/1 homme. Les lauréat·es de la 2^{nde} édition du 1% marché de l'art en 2020 comprenaient 2 femmes et 3 hommes. Les œuvres produites grâce à ce dispositif seront exposées au MAM du 2 au 31 octobre 2021.

Les œuvres issues du Budget Participatif Parisien (BPP)

36 projets issus du BPP ont été réalisés depuis 2015, par 43 artistes (8 femmes, 35 hommes, soit 18,6% de femmes)

Dans les faits, dans plus de 90% des "équipes" mobilisées (les projets ayant été portés par 1, 2 ou plusieurs artistes), au moins 1 homme était présent car :

- 80,6% des projets ont été portés par un artiste masculin ou un ensemble d'artistes masculins
- 11,1% des projets ont été portés par une équipe mixte
- 8,3% ont été portés par une artiste féminine ou une équipe féminine.

Budget non précisé

4. UN ETÉ PARTICULIER (DEVENU L'HYPER FESTIVAL EN 2021)

L'ambition de la Ville pour l'été 2020 était de créer un moment particulier pour les Parisien·nes resté·es à Paris pendant la période estivale. L'objectif était également de favoriser la reprise de l'activité du secteur de la culture et du spectacle vivant après **l'interruption du premier confinement**, et ainsi témoigner d'une solidarité forte avec les artistes.

Le volet culture de cet Été particulier s'est déroulé sur deux mois, du 15 juillet au 15 septembre. La programmation cherchait à être ouverte à tous les publics, avec une attention portée aux quartiers populaires et vers des publics fragilisés.

Pour la partie spectacle vivant et musique, le projet s'est décliné en deux volets : un **appel à projet** dédié aux équipes artistiques franciliennes professionnelles et **un temps fort** spécifique du festival On/Off Paris en partenariat avec la Sacem, la SACD, le Théâtre de la Ville et le Président du Off d'Avignon pour soutenir les compagnies parisiennes n'ayant pas pu jouer à Avignon (annulation du festival en 2020).

La proposition arts visuels de l'Été particulier s'est articulée autour de 6 expositions de photographies dans l'espace public, présentées au public entre le 25 juillet et septembre 2020.

Avec cette nouvelle opération, la Ville met en place progressivement une analyse chiffrées des structures soutenues au regard de l'égalité femmes hommes (nombre d'équipes artistiques mixtes ou dirigées par des femmes, thématiques de la diversité et de l'égalité présente dans les propositions). Cette question a fait l'objet d'une analyse sommaire pour 2020 et a été largement développée en 2021.

Comme ont pu le montrer les rapports annuels du ministère de la culture, les projets de spectacle vivant dont la direction artistique est assurée par des femmes restent largement minoritaires en nombre et en montant des soutiens publics. En outre, souvent plus fragiles économiquement, les équipes artistiques dirigées par des femmes ont parfois subi plus fortement **les conséquences de la crise sanitaire**.

Sur les 1 200 projets reçus et instruits, 114 équipes artistiques ont été soutenues, pour 503 représentations dans plus de 100 lieux différents (sur l'ensemble du territoire parisien : dans l'espace public ou des lieux patrimoniaux de la Ville ou de partenaires en pied d'immeubles, dans des centres d'animation, des Ehpad, des centres d'hébergement d'urgence). Pour cela : 713 artistes, 116 technicien·nes, 269 personnels administratifs, 273 bénévoles.

La répartition femmes/hommes est proche de la parité, avec 49% de femmes et 51 % d'hommes.

La répartition est cependant variable selon le type de métier.

	Femmes	Hommes
Artistes	48%	52%
Technique	22%	78%
Administratif	54%	46%
Bénévolat	59%	41%

Les analyses seront affinées pour 2021 et intégrées en amont dès l'analyse des projets, ce qui permettra de mesurer l'évolution de la prise en compte de l'égalité sur cette opération sur plusieurs années.

Budget non précisé.

5. LES NOMS DE RUE

Voir dans la partie « urbanisme »

Récapitulatif : AFFAIRES CULTURELLES, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020

(non exhaustif) : 165 000 €

LOGEMENT ET HABITAT

RELOGEMENT DE FEMMES VICTIMES DU TÉLÉPHONE GRAVE DANGER

Le dispositif, piloté par l'OPVF (Observatoire parisien des violences faites aux femmes/SEII/DDCT/Ville de Paris), consiste au relogement sur le parc social de la ville de femmes bénéficiaires du téléphone grave danger orientées par l'association CIDFF (*voir dans les pages dédiées au SEII*).

9 propositions de relogements ont été effectuées en 2020, dont 3 ont abouti. La DLH a donc mis à disposition **3 logements de son contingent vacant**.

Equivalents temps plein (ETP) annuels, des agent-es ayant contribué de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi direct du dispositif : 0,2 (Catégorie A)

Budget non précisé.

MISE À L'ABRI VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES COVID 19

Le dispositif a consisté à la mise à disposition temporaire de logements puis au relogement pérenne (selon les cas de figure) de victimes de violences durant la période du 1^{er} confinement lié à la pandémie COVID 19 : palier à une situation d'urgence en suppléant des dispositifs habituels et en dérogeant aux règles internes habituelles

La DLH a mis à disposition **19 logements** de son contingent vacant

Une fois mises à l'abri temporairement dans des logements (pérennes ou en résidences sociales), les femmes ont bénéficié, pour chaque situation d'un travail approfondi et 16 familles ont fait l'objet d'un relogement (pérenne dans le parc social de la ville, dans le parc de logements dits accompagnés de la ville).

Bilan détaillé dans les pages dédiées au SEII de ce rapport.

(ETP) -Ville : 0,4 (Catégorie A)

Budget non précisé.

Récapitulatif : LOGEMENT ET HABITAT, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 :

non précisé

ESPACE PUBLIC, ECONOMIE ET TERRITOIRES

URBANISME

1 – Élaboration d'un outil de diagnostic genré

Au cours de l'année 2020, le Service de l'aménagement (SDA) a poursuivi la formation des Chef-fes de projet urbain au genre et à l'égalité femmes-hommes. Pour disposer de davantage de « données genrées », un outil de **diagnostic** a été élaboré en partenariat avec le SEII/DDCT. Cette action s'est déroulée de mars à juin 2020, pendant les confinements, sous forme de 4 ateliers à distance, qui ont permis de mettre au point un OUTIL intégrant les questions relatives au genre dans la réalisation des diagnostics.

L'outil propose **45 points clés** à prendre en compte lors de la réalisation du diagnostic de territoire en amont des projets de (ré)aménagement. Ils sont organisés selon les 5 axes proposés par le [guide Genre et espace public n°1](#) créé en 2016 par la Ville de Paris.



Ces points-clés sont également issus des travaux sur la rédaction d'un [guide n°2 sur les bonnes pratiques](#) : des exemples et des expérimentations pour une approche genrée de politiques publiques (parution prévue en 2021).

Ces 45 questionnements ont ensuite été repris dans **le cahier des charges** pour réaliser les **études d'impact** sur l'environnement des opérations d'aménagement. Allant plus loin que le Code de l'environnement qui définit le contenu des études d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement, la ville va de cette manière pouvoir disposer de données genrées (distinguant les femmes des hommes). De ces données, des **recommandations d'aménagement** seront formulées et intégrées dans les programmes des projets d'aménagement, pour favoriser une plus grande égalité des femmes et des hommes.

2 – Élaboration d'une feuille de route 2021 pour mieux intégrer le genre dans l'aménagement.

Une feuille de route a été élaborée pour définir les actions à mener pour mieux « infuser le genre » dans les projets d'aménagement et proposer des aménagements plus égalitaires pour les femmes et les hommes. Portée par les élu-es en charge de l'urbanisme et du genre, il s'agit de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs et d'actrices sur ces sujets et de les décliner de manière opérationnelle.

Pour cela, 7 petits déjeuners virtuels composés d'expert-es reconnu-es du Genre ont été préparés. Les intervenant-es sont identifié-es et seront rémunéré-es en 2021 par le Service formation de la direction de l'urbanisme. Les responsables des directions concernées à la Ville ont aussi été à mobilisé-es pour introduire ces conférences. Un visuel a été créé ainsi qu'une identité graphique, un flyer numérique a été créé. Les « **Réveils DU genre** » sont ainsi programmés en 2021.

Des correspondant-es genre ont été nommés chez les aménageurs de la ville (PMA et SEMAPA).

Les outils à élaborer en 2021 ont également été définis : les actions à mettre en place pour mieux intégrer le Genre dans le logement social, et les outils à décliner par phase des opérations d'aménagement.

Il a également été décidé d'introduire le genre de manière approfondie pour **6 opérations d'aménagement pilotes** aux avancées différentes :

- ✓ Héliport (15^e).
- ✓ Porte de la Villette (19^e).
- ✓ Gare des Mines (18^e).
- ✓ Python Duvernois (20^e).
- ✓ Porte de Montreuil (20^e).
- ✓ Maine Montparnasse (14^e, 15^e, 6^e).

ETP mobilisés : estimation ¼ ETP à la DU et ¼ ETP au SEII/DDCT. Catégorie A : montage des ateliers, rédaction, relectures, sollicitations, etc.

ETP mobilisés : estimation ½ ETP Catégorie A – Budget : Sans objet.

3 – Dénomination des rues et des places

Sujet partagé avec les Affaires culturelles

En 2001, 6% des rues, jardins et équipements municipaux portaient un nom de femme. Depuis 2014, la proportion de voies parisiennes portant le nom d'une femme a doublé, atteignant **12%** aujourd'hui. (Il faut noter que parmi les 88% restant un certain nombre de rues portent de noms neutres et non genrés, rue du Bastion par exemple).

Nombreuses sont les femmes à s'être illustrées par leur combat, leur engagement, leur créativité artistique, leur courage et leurs performances sportives. Mais peu ont eu l'honneur de voir leur nom attribué à une voie dans l'espace public.

Aujourd'hui, **la Commission de dénomination** des rues, voies, espaces verts et équipements publics municipaux poursuit la politique de féminisation et en fait une priorité. Depuis 2014, 125 hommages ont été rendus à des femmes de tous horizons. Ainsi, la Ville de Paris honore Simone Veil (8e), Jacqueline de Romilly (5e), Olga Bancic (11e), Clarissa Jean-Philippe (14e), Simone Iff (12e), Yvette Chauviré (15e), Rose Valland (17e), Jeanne Moreau (19e) et le sergent Aurélie Salel (20e).

En 2014, les propositions de dénominations soumises à la commission de dénomination étaient paritaires : 50% de femmes et 50% d'hommes. En 2019, 80% des propositions adoptées en commission concernaient des femmes.

Chiffres année par année pour les dénominations et les plaques :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nomenclatures et équipements	2	8	16	16	6	9	4	7	8	61	11	20	17	29	21	90	24
Plaques	1	1	3	6	3	2	4	1	8	4	2	6	5	7	3	7	13

commémorative																			
s																			

Une **cartographie** a été élaborée, recensant toutes les rues, promenades, allées, jardins, parcs et équipements portant désormais le nom d'une personnalité féminine

Nomenclature complète des rues portant le nom d'une femme (dans Parisfr) :
<https://cdn.paris.fr/paris/2020/12/04/1c424878f88bda29c8d3b9d038f0b0c1.pdf>

En 2020, des noms de femmes célèbres ont été attribués à 16 nouvelles rues et autres équipements :

15 femmes, 5 hommes, un couple

Nom	HF	arrondissement
rue Catherine de La Rochefoucauld	Femme	9
place Yvette Vincent-Alleaume	Femme	12
place Martine Durlach	Femme	19
allée Chantal Akerman	Femme	20
rue Vivian Maier	Femme	13
rue Gisèle Freund	Femme	13
rue Germaine Krull	Femme	13
rue Dorothea Lange	Femme	13
rue Berenice Abbott	Femme	13
rue Maria Brignole	Femme	16
Rue Dorothea Lange	Femme	13
Piscine Jeanne et Thérèse Brulé	Femmes	14
Centre Paris Anim' Bessie Smith	Femme	12
Jardin Monique Wittig	Femme	14
Jardin Laure Albin Guillot	Femme	13
Jardin Augustin Avrial et Louise Talbo	<i>mixte</i>	<i>11</i>
<i>rue Alain Jacquet</i>	<i>Homme</i>	<i>13</i>
<i>rue David Bowie</i>	<i>Homme</i>	<i>13</i>
<i>cours Paul Ricard</i>	<i>Homme</i>	<i>8</i>
<i>place Athanase Bassinet</i>	<i>Homme</i>	<i>15</i>
<i>rue Jacques Monory</i>	<i>Homme</i>	<i>13</i>
<i>cours des Avocats</i>	<i>indifférencié</i>	<i>17</i>

6 nouvelles plaques commémoratives ont été inaugurées, dont 3 au nom de femmes :
Librairie d'Adrienne Monnier 7 rue de l'Odéon, 6^e ; Lilian Vera Rolfe 32 av. Duquesne, 7^e ; Paulette Sarcey 165, rue Pelleport, 20^e)

et 3 au nom de couple Marek Szwarc / Tereska Torrès rue Aubriot/ rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 4^e ; Cécile et Marcel Cerf 33 rue de Coulmiers, 14^e ; Gabriel et Lolette de Combret 78 av. de Wagram, 17^e.

ETP-Ville : non précisés -Budget non précisé

**Récapitulatif : URBANISME, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 :
non précisé**

VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

1. Prise en compte des attentes des femmes dans les aménagements d'espace public

Dans le cadre des aménagements de l'axe Chapelle, de la place du Colonel Fabien et de l'éventuelle amélioration de l'axe Bastille Stalingrad, des études sur les usages sont menées. Le protocole est le suivant :

- ✓ Phase 1 : Analyse des données existantes du territoire (sociales, ethnologiques, commerces ...)
- ✓ Phase 2 : Observations non genrées sur le terrain et cartographie des usages constatés (carte des usages). Observations faites sur des temporalités pertinentes (matin midi soir, nuit week-end)
- ✓ Phase 3 : Partage avec les services de la ville et mairies d'arrondissements.
- ✓ Phase 4 : Nouvelle observation **sous le prisme du genre** sur site, accompagné des actrices et acteurs du quartier. Avec un groupe mixte ou non mixte si cela est possible (la parole est plus libre si le groupe est uniquement féminin). Établissement de la carte des usages genrés.
- ✓ Phase 5 : Conclusion et action possible au niveau du projet

Les questions posées lors de la phase 4 :

1. L'espace public est-il praticable et attractif pour toutes et tous, et à tous moment ?
2. Les parcs et espaces verts sont-ils occupés de façon paritaire et pour le même usage ?
3. Existe-t-il des espaces accaparés par un seul groupe qui deviennent officieusement interdits aux autres groupes (espaces d'exclusivité) ?
4. Une base de sport ou de jeux, est-elle autant occupée par les filles que par les garçons ?
5. L'aménagement urbain et la végétalisation tiennent-ils compte de la visibilité des personnes ?
6. Existe-t-il des zones de retrait ou de tension, qui pourraient générer un sentiment d'insécurité ?

Avancement par projet :

- Axe chapelle : Phase 4 et 5 en septembre 2020
- Colonel Fabien : Phase 1 en septembre
- Bastille / Stalingrad : Phase 1 en septembre

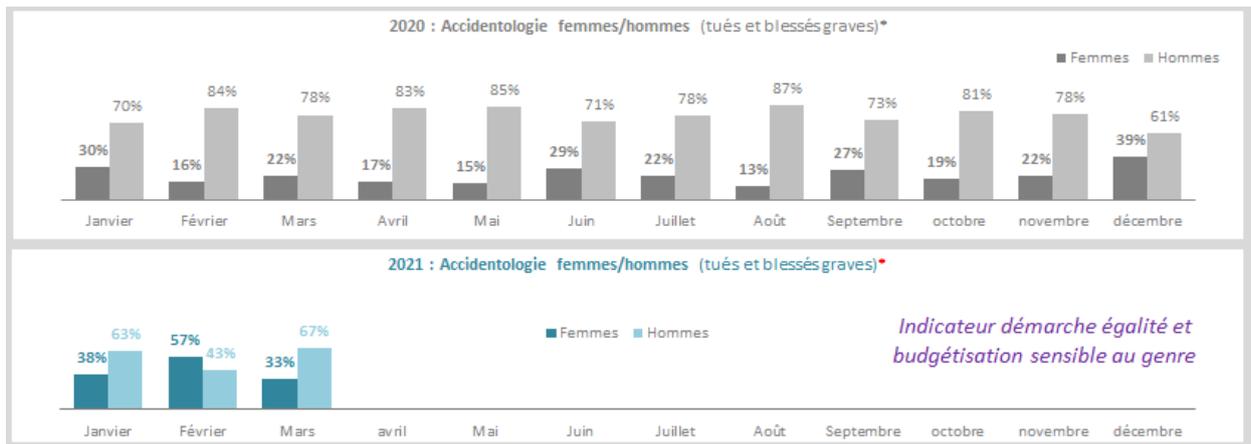
L'objectif est de favoriser un égal confort et un égal accès aux aménités dans les grands aménagements de la ville, au bénéfice de tous et toutes les usager·es de l'espace public.

Nombre d'ETP-Ville mobilisé : 0,1 (catégorie A)
Budget d'investissement (montant non précisé).

2. Accidentologie

L'agence de la mobilité a mis en place un indicateur de suivi de l'accidentologie permettant de déterminer la part de femmes et d'hommes parmi les blessé·es graves et les tué·es. Une remontée mensuelle de cet indicateur genré, intégré au tableau de bord de la DVD, permet de mesurer l'impact de l'accidentologie sur les usager·es des aménagements de voirie.

Le ratio moyen annuel d'accidentologie concernant les femmes est de : 23% en 2020.



ETP-Ville : 0,1 (catégorie A) - Budget : sans objet.

3. Aides à la mobilité

L'Agence de la mobilité a mis en place un indicateur de suivi du montant du subventionnement versé par la Ville pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) et cyclomoteurs électriques (CE). Cet indicateur permet d'évaluer mensuellement le montant total des demandes formulées par des hommes et par des femmes, ainsi que le montant total des subventions accordées selon cette même répartition.

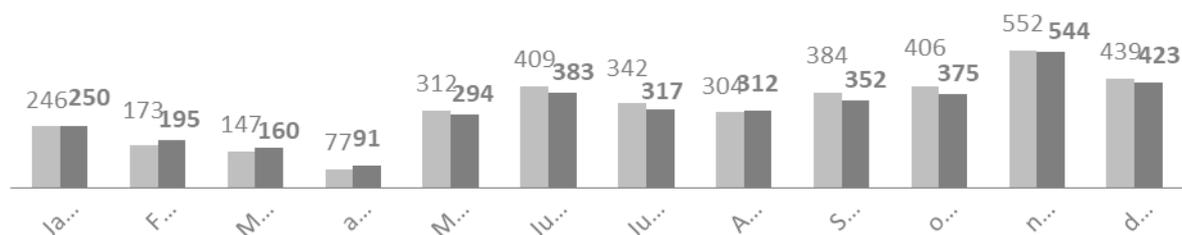
Cet indicateur genré permet d'observer si les subventions d'aide à la mobilité (VAE et CE) sont réparties de manière équivalente entre les hommes et les femmes. En 2020, 10 852 femmes et 10 582 hommes ont été concernés par ce dispositif.

Dans le détail mois par mois :

2020 : Répartition en K€ femmes/hommes du montant des subventions

accordées

■ Femmes ■ Hommes



Soit une répartition **de 51% pour les femmes et 49 % pour les hommes.**

Nombre d'ETP-Ville mobilisé : 0,1 (catégorie A)

Budget global de fonctionnement : non précisé.

Récapitulatif : VOIRIE ET DÉPLACEMENTS, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 : non précisé

ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT

1. Insertion des Parisiennes et des Parisiens en difficultés pour l'entretien d'espaces verts.

Cette action spécifiquement destinée aux personnes en difficultés en vue de les aider à se réinsérer par des travaux d'entretien d'espaces verts, se traduit par des contrats de prestations de services dont les montants sont versés à des associations et des régies de quartiers.

52 890 € ont été versés à l'association Passerelle 17 pour l'entretien du cimetière des Batignolles pour 4 salariés hommes.

230 739 € ont été versés pour divers entretiens d'espaces verts à des régies de quartiers :

- Régie de Quartier Flora Tristan Paris 14e : 22 745 € pour 17 personnes embauchées dont 4 femmes
- Régie de Quartier Paris 19e : 25 229 € pour 19 personnes embauchées dont 5 femmes
- Régie de Quartier Paris centre : 43 912 € pour 23 personnes embauchées dont 7 femmes
- Régie de Quartier Fécamp 12e : 37 075 € pour 50 personnes embauchées dont 19 femmes
- Régie de Quartier RELA 13e : 29 685 € pour 52 personnes embauchées dont 14 femmes
- Association Passerelle : 72 094 € pour 32 personnes embauchées dont 2 femmes.

Au total : 283 629 € pour l'embauche de 197 personnes dont 146 hommes (74 %) et 51 femmes (26 %).

Ainsi seulement **26 % de ce budget profite à des femmes**, soit 73 743 €

(Peu de femmes semblent attirées par ce dispositif en raison de la dureté du travail à accomplir).

Budget (part dédiée aux femmes : 26%) : 73 743 €.

2. Versement de subventions à des associations pour l'insertion de populations en difficulté.

La DEVE verse des subventions à des associations pour l'entretien d'espaces verts par des Parisiennes et des Parisiens en difficulté. Pour ce qui concerne les femmes plus précisément, l'action répond à un besoin d'intimité pour se changer et endosser leur tenue de travail.

5 associations subventionnées en 2020 :

- Association Espaces : 141 930 € pour 30 embauches soit 28 hommes et 2 femmes
- Interface formation : 95 300 € pour 36 embauches soit 28 hommes et 8 femmes
- Halage : 59 000 € pour 8 embauches dont 7 hommes et 1 femme
- Études et Chantiers IDF : 173 500 € pour 11 embauches dont 6 hommes et 5 femmes
- Chantier École IDF : 22 000 € pour 1 femme embauchée (Stagiaire administrative).

La DEVE a donc versé 491 730 € pour l'embauche de 86 personnes soit 69 hommes (80 %) et 17 femmes dont une stagiaire administrative (soit 20% de femmes).

Budget (part dédiée aux femmes : 20%) : 98 346 €.

Récapitulatif : ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 : 172 089 €

PROPRETÉ ET EAU

Installation de cabines femmes sur l'espace public

Dans la majorité des quartiers de Paris, les 432 sanisettes installées sont mixtes mais la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans l'accès aux sanitaires est un domaine en réflexion et en recherche pour disposer à terme d'une stratégie déclinable et ajustable sur le territoire parisien.

Les expérimentations en cours reposent sur une nouvelle répartition des espaces dédiés avec le double objectif d'encourager l'utilisation par les hommes des urinoirs, moins consommateurs d'espace et d'utiliser ces espaces pour installer des cabines traditionnelles pour les femmes.

Cette nouvelle répartition de l'espace trouve sa traduction dans l'immédiat principalement sur les berges de Seine très fréquentées durant la période estivale.

Sur les berges de Seine rive droite, la DPE entretient toute l'année 16 toilettes réparties entre 7 cabines pour les femmes, 1PMR mixte, 5 urinoirs et 3 cabines pour les hommes. Ce dispositif pérenne est complété durant l'été par 19 toilettes mobiles répartis entre 8 cabines femmes, 6 urinoirs, 1PMR mixte et 4 cabines pour les hommes. De mi-août à fin

septembre, 3 urinoirs hommes supplémentaires ont été posés

Par ailleurs de nouveaux sanitaires viennent d'ouvrir sur l'île Saint Louis disposant de 5 cabines femmes, 4 urinoirs et une cabine homme. Ce dispositif sera ouvert toute l'année.

Sur les berges de la rive gauche, la DPE entretient toute l'année 12 toilettes réparties entre 6 cabines pour les femmes, 3 urinoirs et 3 cabines pour les hommes. Ce dispositif pérenne est complété durant l'été par 19 toilettes mobiles répartis entre 8 cabines femmes – 6 urinoirs et 4 cabines réservées aux hommes.

Enfin un dispositif estival a été mis en œuvre sur le canal Saint Martin (4 urinoirs – 2 cabines) et sur le Bassin de la Villette (4 urinoirs – 5 cabines).

État des toilettes par typologie d'utilisateur-rices, intégrant la période estivale

Lieu	Cabines femmes	urinoirs	Cabines hommes	PMR mixte	Cabine mixte
Berges de Seine – RD	15	14	7	2	0
Berges de Seine – RG	14	9	7	0	0
Ile Saint-Louis	5	4	1	0	0
Sites estivaux	0	8	0	0	7
TOTAL	34	35	15	2	7

Soit un pourcentage de **37% dédié aux cabines femmes**

Les dispositifs actuellement présents sur l'espace public s'inscrivent dans une recherche efficace de prise en compte d'une réalité physiologique des femmes.

Le budget total en 2020 : 513 532 €

Budget (part dédiée aux femmes : 37%) : 190 007 €.

Récapitulatif : PROPRETE ET EAU, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 : 190 007 €

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PROTECTION

Lutte contre les violences faites aux femmes à Paris

La lutte contre les violences faites aux femmes à Paris repose sur différents dispositifs et instances territorialisées dans les arrondissements :

- Le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) décliné dans les 20 arrondissements parisiens sous la forme de contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA).
- Le schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV) d'infractions pénales (2016).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024. La Ville déploie et anime plusieurs instances présentes à l'échelle de Paris et de ses arrondissements.

1. Les réseaux d'aide aux victimes (RAV)

Les RAV sont la déclinaison du CPPS qui se traduit en CPSA. Ils s'inscrivent également dans le cadre du SDAV signé en 2016. Ces réseaux permettent d'instaurer une gouvernance locale de la politique d'aide aux victimes à Paris.

En 2020, 6 RAV sont actifs dans les 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements (pas de changement par rapport à 2019). Ces RAV sont animés, en lien avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) par les **10 coordonnateur·rices** CPSA présent·es à Paris (ETP de coordination des RAV-volet Violences faites aux femmes : non estimé).

Restitution d'une étude

Entre décembre 2019 et juin 2020, **un bilan sur le fonctionnement des RÉSEAUX D'AIDE AUX VICTIMES PARISIENS** abordant la lutte contre les VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, sur la période 2014-2019 a été réalisé, avec le concours d'une stagiaire, sous la direction de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF), en lien avec la Bureau des actions préventives de la DPSP (devenue DPMP en 2021 suite à la création de la police municipale).

En voici les points principaux (*une synthèse de 8 pages a été réalisée*) :

Un RAV **est un réseau local des acteurs et actrices de l'aide aux victimes d'infractions pénales** qui construisent des réponses collectives pour améliorer l'accueil et l'orientation des victimes.

Objectifs prioritaires: faciliter les démarches pour la victime et pour cela développer une **culture commune**: l'interconnaissance des membres du réseau facilite une meilleure information sur les moyens d'actions et les partenaires pouvant être mobilisés dans les arrondissements. Ce réseau contribue à **la formation** des acteur·rices, le développement de projets, la **communication** sur toutes les thématiques abordés par les réseaux - toute infraction pénale – en direction de tous les publics: femmes victimes de violences, personnes vulnérables, personnes LGBTQI, séniors, touristes, etc.

Composition des réseaux d'aide aux victimes: différent·es professionnel·les de l'arrondissement concerné·es: mairie d'arrondissement élu·e et/ ou DGS et service d'accueil; Parquet de Paris; services sociaux de la Ville de Paris via les coordonnateur·rices social·es de territoire (DASES) et référent·es violences (SSP/CASVP); commissariat (MPC/BLPF), Intervenant·e social·e et Psychologue en commissariat; Point d'accès au droit (PAD) et/ou Maison de justice et du droit (MJD); Equipe de développement local (EDL) pour les quartiers prioritaires; Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) de la Ville de Paris; associations Paris Aide aux Victimes (PAV) et Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF), les associations qui interviennent sur l'accueil, l'orientation des victimes d'infractions pénales dans l'arrondissement; etc. (selon le contexte local).

Le développement et l'animation des RAV revient en co-pilotage aux coordinateur·trices des CPSA : faire vivre les RAV en tissant un maillage partenarial dans l'arrondissement, en organisant des réunions, proposant et encadrant des projets dans chacune des circonscriptions actuelles selon le découpage suivant :

Les RAV sont portés par les élu·es des **mairies d'arrondissement** en charge des questions de prévention et de sécurité. En matière de la lutte contre les violences faites aux femmes, il faut noter particulièrement une

implication des adjoint-es ou conseiller-es en charge des questions d'égalité femmes/hommes. Parfois (comme dans le 14^{ème}), la maire et des membres de son cabinet sont présent-es à chaque réunion plénière).

Des exemples des thèmes traités dans les RAV

- le logement et l'hébergement des femmes victimes de violences
- l'accès au droit, notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- la petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- la santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail,
- les mariages forcés et mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

Recommandations pour le développement des RAV-Violences faites aux femmes sur la période 2020-2025

Les RAV restent une dénomination généraliste des *Réseaux d'aide aux victimes d'infractions pénales*. Il est proposé de nommer ces réseaux **RAV-VF (comme violences femmes)** pour les distinguer des **RAV-LGBTQI**, des **RAV-Séniors**, etc.

Quelques une de ces **recommandations, pour les RAV-VF (violences femmes) :**

- Préciser le champ d'action des RAV-VF, afin de conserver leur spécificité en renforçant l'ancrage prévention et sécurité du dispositif
- Promouvoir le RAV-VF, comme instance d'articulation partenariale en matière de violences faites aux femmes dans l'arrondissement
- Continuer le développement des outils du RAV localement, des groupes de travail thématiques et favoriser la communication entre les membres du réseau
- etc.

2. Le Schéma départemental d'aide aux victimes

Un poste de coordonnatrice du SDAV permet de mettre en œuvre les préconisations du schéma.

Le SDAV assure le suivi des dispositifs en faveur des femmes et enfants co- victimes de violences conjugales mis en place par le parquet de Paris, en partenariat avec la Ville de Paris (TGD, MAP, ordonnance de protection, bracelet anti rapprochement, protocole féminicide, protocole mains courantes).

Le SDAV réalise également le suivi des RAV, la formation des professionnel·les, ainsi que la diffusion d'outils de communication à destination des professionnel·les (guide parisien, fiche réflexe pour les RAV), toujours en partenariat avec l'OPVF.

3. Le soutien aux associations :

La Ville apporte son soutien à des associations qui interviennent auprès des femmes victimes de violences conjugales avec le cofinancement d'associations spécialisées :

- au titre de la prévention des violences faites aux femmes et de l'accompagnement des victimes, avec le CIDFF pour le dispositif Téléassistance grave danger (TGD – téléphone d'alerte).
- au titre de la prévention de la récurrence concernant l'hébergement et l'aide à la décohabitation des auteurs présumés pour des violences conjugales (APCARS)

Ces interventions se font aux titres de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes d'infractions pénales, avec une attention portée sur la prise en compte des femmes victimes et des auteurs violents.

Le public concerné est essentiellement composé de femmes avec une minorité pour les hommes dans le cadre la prévention de la récidive.

Budget : Pour les subventions aux associations : 5 750 € pour le CIDFF (dispositif TGD) et 77 000 € pour l'APCARS et la décohabitation des auteurs violents, **soit 82 750 €.**

ETP-Ville : 0,25 (Catégorie A) : le poste de coordonnatrice du SDAV dont la masse salariale est cofinancée par la Ville, la PRIF et la Cour d'appel de Paris pour un montant de 19 000 €, **soit 4 750 € (1/4) consacré aux violences faites aux femmes.**

Par ailleurs, il est à noter l'implication variable des 10 coordonnateur·rices CPSA (en catégorie B), selon les arrondissements, pour l'organisation et l'animation des RAV et dont le temps passé en ETP n'est pas réellement identifiable en termes de masse salariale. On peut néanmoins estimer en pondérant (nombre de RAV/nombre coordonnateur·rices CPSA) qu'en principe et en moyenne chaque coordonnateur·rice est mobilisé·e 10% de son temps (25 novembre, 8 mars, RAVVF, marche exploratoire...) avec des sujets en lien avec la thématique des violences faites aux femmes et l'OPVF.

Ce qui aboutit à 1 ETP-Ville (catégorie B) : 10 Coordonnateur·rices à 10% de leur temps.

ETP-Ville : 1,25 (0,25 catégorie A et 1 catégorie B)
Budget aux associations : 82 750 €.

4. Intervention sociale en commissariat

Les ISC (intervenant·e social·e en commissariat) travaillent avec des usager·es victimes d'une infraction pénale. En 2020, **10 ISC sont implanté·es** dans les commissariats parisiens (centre de Paris, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements).

Auprès des victimes comme des mis en cause et des personnes reçues hors procédure judiciaire, les ISC sont principalement chargé·es d'accueillir et d'avoir une écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des différents services de police du commissariat et de mettre en œuvre une intervention sociale de proximité en cas d'urgence.

Face au constat de problématiques sociales révélées par l'activité policière et ne pouvant être pris en charge à leur niveau, notamment concernant le public des **femmes victimes de violences conjugales**, les postes d'ISC ont été mis en place dans certains commissariats parisiens dans le cadre des priorités fixées par le contrat parisien de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPPS).

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du *Contrat parisien de prévention et de sécurité d'arrondissement* (CPPSA) 2015-2020 : fiche action 2.6 « renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police.

En 2020 : les ISC ont reçu 1248 femmes ; 57 hommes, soit **95 % de femmes**. L'écart entre femmes et hommes s'explique par le fait que les ISC reçoivent principalement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, qui sont des formes de violences concernant majoritairement les femmes.

Budget : Le dispositif est cofinancé à 50% par l'État via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR). Pour 2020, le coût total du dispositif est de 477 851 €. Part Ville : 238 925 € dédiés à des femmes à 95%, soit 226 979 €

ETP-Ville: 10 catégorie A. Sur les RH, il convient de préciser que 9 ISC sont à 100 % (temps complet) et 1 ISC à 90%. Par ailleurs, 2 ISC ont pris leurs fonctions en mars 2020.

ETP-Ville : 10 (catégorie A)

Budget (part consacrée aux femmes : 95%) : 226 979 €.

5. Harcèlement de rue : 1 000 agent-es sensibilisé-es

Grâce à la contribution pédagogique de l'OPVF (Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes) et en partenariat avec le bureau de la formation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), une formation spécifique des agent-es de la Ville de Paris chargé-es de la tranquillité publique, conçue en 2019, a été déployée au cours de l'année 2020.

Ce sont 18 agent-es qui sont ainsi devenu-es formateur·rices pour leurs collègues dans les circonscriptions de la DPSP. Au cours de trois demi-journées de formation des futur-es formateurs et formatrices, les réflexions ont été approfondies sur le harcèlement de rue et l'outrage sexiste, leur repérage et leurs conséquences.

Sifflements, commentaires sur le physique ou la tenue, regards appuyés, propos sexistes : ces comportements ne sont pas acceptables et constituent une atteinte à l'égalité femmes/hommes, à la liberté de circuler et au droit à la sécurité partout dans la ville de jour comme de nuit, pour toutes et tous.

En cas de menace ou de risque de violences, en cas d'agression, appelez la police : **112**.

Conseils et témoignages : **#STOP HARCELEMENT DE RUE**

Nombres utiles : **3919*** (appel anonyme et gratuit) et **0 800 05 95 95** (appel anonyme gratuit).

Pour se prémunir, téléchargez les applications pour lutter contre le harcèlement sexiste dans les rues :

App-Elles

TOUTE L'INFO AU 3975* ET SUR PARIS.FR

Entre juin 2019 et fin 2020, plus de 100 sessions de sensibilisation de ce type ont été réalisées au sein de toutes les circonscriptions de la DPSP, près de **1 000 agent-es de la DPSP** (agent-es d'accueil et de surveillance, technicien·nes de tranquillité publique et de surveillance et médiateur·rices) ont été sensibilisé-es.

Des outils pédagogiques (livret, diaporama, guide de formation, ...) ont été créés pour faciliter le travail des agent-es sur le terrain.

Cette opération préfigure la formation de la **future police municipale** sur ce même sujet en 2021.

ETP-Ville et budget : non précisé.

Récapitulatif : PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PROTECTION, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 : 309 729 €

DÉMOCRATIE, CITOYEN·NES ET TERRITOIRES

1. Réseaux de solidarité des familles monoparentales

Constitution d'un réseau porté par les associations dans les Quartiers Politique de la Ville.

Ce réseau a pour but de réunir, et accompagner des femmes en situation de monoparentalité afin de rompre leur isolement, et leur permettre de réaliser leur projet personnel. La constitution d'un groupe de pairs, appuyé par un professionnel du social ou de l'animation permet l'auto support, mais aussi la réalisation de projets collectifs pour améliorer la vie de chaque membre de la famille. Selon les réseaux et leurs porteurs, les actions portent sur des thématiques différentes, mais souvent croisées: l'accompagnement à l'emploi, le bien-être physique et mental, l'accompagnement social, l'éducation ou la parentalité. La majorité des actions proposent également des activités pour les enfants, de façon à libérer les femmes de cette charge.

Lors des confinements successifs, les temps collectifs n'ont pu être menés, mais des rendez-vous individuels programmés et des appels réguliers ont permis de maintenir et d'approfondir les liens.

Les QPV accueillent une proportion très importante (au moins 28%) de familles monoparentales dont le·la chef·fe de famille est quasi-exclusivement une femme. La charge de ces femmes est extrêmement lourde et ne leur permet pas d'être autonome et de réaliser leur projet personnel qui permettrait aussi une autonomisation de leurs enfants.

Les réseaux de solidarité des familles monoparentales sont partis d'une expérimentation en 2018 et se sont progressivement étendus à l'ensemble des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) en 2019 puis 2020.

Public concerné : 174 femmes en QPV

Budget : 100 000 € (DDCT 50 000 € / DFPE 50 000 €), pour des subventions à des associations : ADAGE : 25 000 € (2 réseaux) ; APASO : 12 500 € ; Mom'artre : 12 500 € ; Esperem : 12 500 € ; Crescendo : 12 500 € ; Le Picoulet : 12 500 € ; Projets 19 : 12 500 €

(Voir aussi la partie sur Famille petite enfance)

ETP-Ville : 0.2 (catégorie A)

ETP-Ville : 0,2 - Budget : 50 000 €.

2. Paris Sportives

Ce projet est présenté dans le volet SPORT de ce rapport.

Il consiste à soutenir les projets associatifs et sportifs favorisant la pratique sportive des femmes dans l'espace public sur les terrains en accès libre (TEP).

Rappel :

- Les citystades sont occupés entre 85 et 100 % par des hommes
- 37,5 % de femmes parmi les licencié·es, pour 62,5 % d'hommes
- La pratique sportive des filles diminue avec l'âge : les garçons sont 77 % à pratiquer un sport entre 12 et 17 ans ; les filles sont 66 % à pratiquer un sport entre 12 et 14 ans, puis seulement 54 % entre 15 et 17 ans
- Les femmes sont 65,9 % à avoir peur dans l'espace public contre 31,4 % des hommes

Sources : travaux des sociologues Bacou, Raibaud et Maruejols et IAU idF - enquête " victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France " de 2015.

Le projet a rencontré un engouement dans les QPV. La mobilisation des agent·es de la Ville est difficilement chiffrable, car elle mêle l'accompagnement des porteurs de projet, l'instruction des demandes de subventions, et la mise à disposition d'agent·es sur les terrains de sport.

Budget non précisé.

3. Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République

Après les attentats qui ont frappé la France en 2015, la Ville de Paris a souhaité mobiliser l'ensemble des politiques publiques parisiennes pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité.

Dans les quartiers populaires parisiens, les rencontres qui ont eu lieu avec les habitant·es et les actrices de proximité, ont fait apparaître l'existence de besoins partagés, la nécessité de renforcer le dialogue ainsi qu'une réelle volonté d'agir pour rapprocher les habitant·es et favoriser la connaissance de l'autre en s'appuyant sur des initiatives de proximité dans une logique d'éducation populaire.

La Ville de Paris a ainsi lancé un appel à projets en juillet 2015, puis l'a renouvelé chaque année.

Ces actions viennent s'inscrire dans le projet de « Promesse républicaine », porté par la Ville, dans lequel les questions d'égalité femmes hommes trouveront leur place.

Budget non précisé.

4. La Vie nocturne

Dans le cadre du Conseil de la Nuit, le groupe de travail « Discriminations la nuit », co-animé avec le Service Egalité, Intégration, Inclusion de la DDCT (SEII), s'est impliqué plus particulièrement sur la question du harcèlement sexuel en milieux festifs.

L'année 2020, marquée par le confinement, n'a pas favorisé les projets sur cette question.

Budget non précisé.

5. Les mairies d'arrondissement

Les mairies d'arrondissement s'investissent de plus en plus, à l'initiative des élu·es en charge de l'égalité femmes hommes. À ce jour, presque tous les arrondissements organisent des événements à l'occasion du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes), des événements qui mobilisent un public parfois nombreux (*voir les bilans des 8 mars et 25 novembre que le SEII réalise -cf. : le chapitre « SEII : un service dédié »*).

Dans le cadre du projet de territorialisation prévu en 2021-22, il sera possible d'aller plus loin dans le recueil des informations concernant les actions et les dépenses des mairies, avec des informations complètes et exhaustives sur celles-ci.

Budget non précisé.

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI

Les femmes représentent 53% de la population parisienne et 51% des actives de la capitale. Elles sont ainsi majoritaires sur le marché de l'emploi. Or celles-ci rencontrent un certain nombre de freins dans leur insertion professionnelle, leur accès à certains secteurs d'emploi, à l'entrepreneuriat, freins auxquels la Direction de l'attractivité économique et de l'emploi, mais aussi le CASVP, tentent de répondre avec l'insertion par l'activité économique, à travers différents dispositifs.

1. SOUTIEN à l'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES et JEUNES FEMMES

- **Le développement économique local**

La Ville soutient des actions d'accompagnement vers l'emploi destinées à un public parisien éloigné du marché du travail, sans distinction de sexe, dans le cadre d'une politique de droit commun, mais aussi dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville ciblant les résident·es des quartiers populaires.

Si certaines actions soutenues touchent plus de femmes que d'hommes (54,7 % de bénéficiaires femmes dans le cadre de la politique de la Ville ou 52,8% de bénéficiaires femmes dans le cadre de l'AAP Dynamique Emploi), **les financements touchent encore une majorité d'hommes**, en raison de la part importante d'hommes parmi les bénéficiaires de certains dispositifs : 41,4% de femmes accompagnées par la Mission Locale ou encore 31 % de femmes accompagnées via le PLIE (Plan local d'insertion par l'emploi) et les clauses sociales.

En 2020, ce sont 11 486 femmes et 16 582 hommes, qui ont été accompagnées, soit **41 % de femmes et 59% d'hommes**.

Budget : au prorata, **2 340 537 €** ont donc bénéficié aux femmes sur un budget de 5 722 585 €.

S'ajoute les subventions pour des actions dédiées femmes : **179 065 €**

Nombre d'ETP-Ville mobilisés : 2,5

Budget (part dédiée aux femmes : 41%) : 2 719 602 €.

- **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

Composante de l'Économie sociale et solidaire (ESS), l'**insertion par l'activité économique (IAE)** a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des structures

agrées qui reçoivent des financements de l'État. A ces aides s'ajoutent des financements de la collectivité parisienne.

Seules les personnes très éloignées de l'emploi peuvent bénéficier de l'IAE (agrément délivré par Pôle emploi). Les secteurs d'activité les plus représentés dans l'IAE (bâtiment, espaces verts,...) attirent davantage les hommes. **Ainsi les femmes sont toujours minoritaires dans l'IAE. Elles représentaient 34 % des publics en 2019.** Des disparités fortes existent cependant entre les différents types de dispositifs d'accompagnement (association d'insertion, entreprise d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion).

Budget : 1 743 474 € mais la part des femmes n'est pas connue (*donnée 2020 non encore disponible*).

Budget : non calculé.

• **Le Pari des Possibles**

Créé en décembre 2015 par le CASVP, **Le Pari des Possibles**, est un dispositif dédié à l'insertion par l'activité économique de Parisien·nes en difficulté, qui s'est fixé un objectif de recrutement de **60% de femmes**, notamment en situation de **monoparentalité**. En effet, le manque de qualification, d'expérience professionnelle et la nécessaire organisation à mettre en place pour la garde des enfants, les confronte à des difficultés qui ne permettent pas de candidater sur des postes en insertion et de se projeter vers une insertion durable. Cet objectif de 60% a été atteint chaque année depuis 2015, alors même que les candidatures féminines pouvaient être inférieures en nombre aux candidatures masculines.

Le projet vise à proposer un accompagnement des femmes du **chantier d'insertion nettoyage** sur le bien-être, la gestion du stress et la santé mentale, au travers d'ateliers sur la santé mentale, la santé sexuelle, et les troubles addictifs, la nutrition.

L'année 2020 est une année qui a particulièrement touché les femmes seules avec enfants dans leur disponibilité pour un retour à l'emploi, du fait de la fermeture des crèches et des écoles dans un premier temps, puis des aménagements horaires. Mais les objectifs ont été atteints. Les femmes ont ainsi représentées **46 des 76 bénéficiaires de contrat d'insertion**, pour un budget fonctionnement global : 1 415 460 €.

Nombre d'ETP – Ville : 5,75

Budget au prorata du pourcentage de femmes (52%) : 849 276 €.

• **Les forums pour l'emploi**

La Ville soutient l'association Carrefours Pour l'Emploi pour l'organisation chaque année de trois forums pour l'emploi : « Paris Pour l'Emploi des Jeunes » en février à la Grande Halle de la Villette ; « Paris des Métiers Qui recrutent » en avril au Carreau du temple ; « Paris Pour l'Emploi » en octobre sous le Chapiteau Place de la Concorde.

Ouverts à tous et toutes, sans inscription préalable, ces forums contribuent au rapprochement entre les offres d'emploi et/ou de formation des entreprises et des organismes de formation et les demandeur·ses d'emploi.

Le forum « Paris des Métiers qui recrutent » a accueilli en 2019 10 000 visites en présentiel, dont une majorité de femmes (54% de femmes et 46% d'hommes). Le « Paris Pour l'Emploi », qui s'est déroulé en mi présentiel-mi distanciel a accueilli lui aussi une majorité de femmes (57% de femmes pour 43% d'hommes) sur ces 29 000 visites. En 2020, le forum « Paris des Métiers qui recrutent » a été annulé.

Le budget attribué à ces forums s'élève à 265 000 €

Nombre d'ETP-Ville : 3

Budget au prorata du pourcentage de femmes (57%) : 151 000 €.

• **L'accompagnement à l'emploi des étudiant·es**

La Ville soutient des actions d'accompagnement à l'emploi en faveur des étudiant·es. Ces actions ont été particulièrement importantes dans le contexte de crise sanitaire et économique qui affecte particulièrement l'entrée en emploi des étudiant·es et l'accès à des jobs-étudiants.

- ✓ L'association **Mozaïk RH** met en place un programme d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des étudiant·es et des jeunes diplômé·es (prévu pour 250 bénéficiaires (Master Class, animation du programme « Ambition », tests de personnalité professionnelle, accès et positionnement aux offres).
- ✓ L'association **Le Réseau Primavera** développe un programme en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·es, des cadres et des doctorant·es (prévu pour 250 bénéficiaires)

Ces deux projets ont bénéficié d'un budget de 24 200 €, mais la part des filles n'a pas été calculée.

De plus, le dispositif **Créart'up**, porté par la **Maison des initiatives étudiantes**, a pour but l'accompagnement d'étudiant·es porteur·ses de projets culturels audacieux pour les mener vers la professionnalisation. La **Nuit des Lauréats** 2020, qui s'est déroulée en direct sur les réseaux sociaux de la MIE le 4 décembre, présente les projets sélectionnés pour l'édition 2020-2021.

En 2020, parmi les 13 projets lauréats, 9 projets étaient portés par des structures présidées par des femmes (70%). Le budget de l'action est de 70 000 €.

Nombre d'ETP-Ville : 3

Budget au prorata du pourcentage de femmes (70%) : 49 000€.

Afin de lutter contre **la précarité étudiante**, en cette période de COVID qui fragilise un peu plus encore les étudiant·es les plus précaires, différentes actions ont été soutenues par la Ville : distributions de produits alimentaires et d'hygiène ; animation d'un stand « alimentaire » sur la santé mentale ; permanences psychologiques, accompagnement dans les démarches juridiques et administratives ; épicerie sociale ; colocations solidaires ; permanences psychologiques ; etc. Le budget fonctionnement est de de 383 000 €. Mais la part des étudiantes bénéficiaires de ces actions n'a pas été fournie.

2. FORMATION DES FEMMES et diversification des choix professionnels

La Ville soutient l'accès à la formation pré-qualifiante ou qualifiante des Parisien·nes éloigné·es de l'emploi. Les femmes étant encore minoritaires sur certains dispositifs et secteurs, elles sont inscrites comme public prioritaire dans le règlement de plusieurs appels à projets. De plus un objectif a minima de mixité et idéalement de parité est fixé. Enfin, des actions 100% femmes ou ciblant prioritairement les femmes sont aussi financées via ces appels à projets, qui visent aussi la diversification des choix professionnels des femmes.

- **ParisCode**

En France, seulement 16% de femmes travaillent dans des métiers techniques du numérique. Par ailleurs, 2/3 des métiers du numérique sont occupés par les hommes (Syntec). De même, les femmes ne représentent que 15 à 20% des étudiant·es des formations au numérique.

Avec « ParisCode », programme de formation aux métiers du numérique créé en 2016, la Ville de Paris s'est fixée notamment comme objectif de favoriser l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi dans le digital, secteur qui constitue un réel vivier d'opportunités pour les plus jeunes souhaitant s'orienter vers un secteur « porteur », ou pour celles qui souhaitent faire évoluer leur carrière.

Ce dispositif permet ainsi d'identifier les femmes comme un public prioritaire pour suivre les formations au numérique (cf. règlement de l'appel à projets ParisCode 4) ; de mettre en place 6 actions de formations exclusivement réservées aux femmes ; de sensibiliser les écoles et les entreprises à la féminisation des métiers du numérique.

Ainsi, ParisCode 4 (2019-2020) touche 42 % de femmes, soit 349 apprenantes, et poursuit sa progression pour augmenter la part de femmes parmi ses effectifs et atteindre la parité. Les actions exclusivement réservées aux femmes ont représenté **128** places en 2020, soit **6 actions 100% femmes**.

Budget de fonctionnement : 623 700 € - Budget investissement : 514 800 €

Nombre d'ETP-Ville : 1,5

Budget total au prorata du pourcentage de femmes (42%) : 478 170 €.

- **Appel à projets Paris Fabrik2**

Dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik 2 (2019-2020), de formation dans des filières émergentes de la transition écologique, les femmes ont représenté **41 % des apprenant·es**.

Les femmes ont été identifiées comme un public prioritaire du fait de leur sous-représentation dans les métiers techniques et manuels, et sont mentionnées comme telles dans le règlement de l'appel à projets. Une action positive est menée pour cibler spécifiquement ce public, l'objectif étant d'arriver à terme à la parité sur les formations. Certaines actions accueillent aussi une majorité des femmes :

Budget : fonctionnement : 374 700 € - Budget investissement 360 100 €

Nombre d'ETP-Ville : 1,5

Budget total au prorata du pourcentage de femmes (41%) : 301 268 €.

- **Paris Tous En Jeux**

Ce programme de formation, lancé en 2019, a pour objectif de former les Parisien·nes éloigné·es de l'emploi et issu·es des quartiers populaires, aux métiers créés par l'organisation et le déroulement des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. La mixité femmes/hommes est visée pour chaque formation. Les femmes sont cependant minoritaires, du fait des secteurs visés

par l'appel à projets. Certains secteurs (construction ou sécurité), ont en effet du mal à recruter des femmes.

Certaines formations ont cependant accueilli exclusivement ou majoritairement des femmes. Les deux formations de La Table de Cana étaient ainsi réservées exclusivement aux femmes (formation diplômante et professionnalisante préparant des femmes éloignées de l'emploi au CAP cuisine et parcours pré-qualifiant qui permet une remise à niveau avant l'entrée en formation qualifiante). Les formations d'ESPEREM, de l'APIJ ou de Paroles Voyageuses ont également accueilli une majorité de femmes. L'appel à projets a ainsi compté **34% de femmes** et 66% d'hommes (*chiffre provisoire*).

Budget fonctionnement : 638 100 € - Budget investissement : 402 600 €.

Budget total au prorata du pourcentage de femmes (34 %) : 353 838 €.

- **Parcours linguistiques à visée professionnelle**

L'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle (PLVP) propose des formations d'apprentissage du français à visée professionnelle, pré-qualifiantes dans un secteur professionnel ciblé ou généralistes. Sur l'édition 2020-2021, 30 projets ont été mis en œuvre. Pour 1 500 places prévues, **4 actions** étaient réservées à des femmes pour un total de **84 places** :

Budget fonctionnement : 648 000 € (DAE) + 90 000 € (DDCT), soit 738 000 €.

Budget dédié aux 4 actions femmes (8%) : 60 500 €.

- **TUMO**

En 2018, le Forum des images a ouvert TUMO Paris, la première **école de création numérique** gratuite pour les 12-18 ans. Elle initie les jeunes à différentes technologies créatives de l'image et du numérique dans 8 domaines créatifs du numérique : cinéma, animation, jeu vidéo, musique, dessin, design graphique, modélisation 3D, et programmation. Tout au long de l'année, des animateurs-rices spécialisé-es accompagnent les jeunes à travers un parcours personnalisé. Des ateliers d'initiation sont aussi organisés en temps scolaire.

Les femmes demeurent encore peu présentes dans ces domaines de la création numérique, pourvoyeurs d'opportunités professionnelles. L'un des enjeux est aussi d'initier les jeunes filles dès le plus jeune âge à ces métiers et activités souvent peu connus du grand public, afin de les inciter à s'orienter vers ces carrières et à déclencher des passions et vocations.

Budget : fonctionnement : une enveloppe de 5,8 M€ est versée au Forum des images dont une partie est dédiée à TUMO. Le Budget investissement : 300 000 €. La répartition femmes hommes parmi les bénéficiaires n'est pas précisée.

3. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Les femmes entrepreneures sont encore minoritaires - 30% de femmes parmi les créateur-rices d'entreprise – et peu présentes dans les instances dirigeantes des start-ups. Par conséquent, la Ville soutient des structures d'incubation ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat, s'adressant spécifiquement aux femmes :

- ✓ **l'incubateur d'entreprises innovantes « WILLA**», dont les projets sont portés par des équipes à majorité féminine. Il est à noter que depuis 2005, WILLA a contribué à la création d'environ 500 startups co-fondées par des femmes qui présentent un taux de pérennité à 5 ans de 80%. Budget fonctionnement : 75 000 €, dont 60 000 € dédié aux femmes
- ✓ **l'association Empow'Her** accompagne les femmes dans la création d'activité à impact, Pour la troisième année consécutive, avec un budget de fonctionnement de 10 000 €.

De plus, **l'appel à projets « Start'in ESS »** programme d'accompagnement de projets dans le domaine de l'ESS, est spécialement conçu pour les étudiant·es ou jeunes diplômé·es (moins de 2 ans) qui veulent s'engager, entreprendre et innover dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce projet comporte des programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat social ; un réseau des acteurs·rices de l'entrepreneuriat social est favorisé, dans l'idée d'aider les étudiant·es au développement de leur projet.

Pour la promotion de lauréat·es 2020, **11 porteur·euses de projets sont des femmes (40%)** et 17 des hommes.

Le budget : 6 000 € de prix financiers et 15 000 € de fonctionnement, soit **21 000 €** au total

Nombre d'ETP-Ville : 3

Budget total au prorata du pourcentage de femmes : 8 250 €.

Enfin, au sein du Bureau du Design, de la Mode et des Métiers d'Art, **l'incubateur des « Ateliers de Paris »** permet d'accompagner des projets sur les secteurs de l'art, du design et de la mode durant une année. Sur les 234 résident·es accompagné·es depuis 2006, 138 sont des femmes.

Pas de budget mentionné.

4. Les bourses de recherche de la Ville de Paris pour l'étude de genre

Les bourses de recherche de la Ville de Paris pour les études de Genre, dont l'année 2020 voit se tenir la quatrième édition, prennent le relais des Prix des Études de Genre, qui depuis 2006, encouragent la recherche sur les relations femmes/hommes, afin de :

- ✓ promouvoir les politiques d'égalité et contribuer à la diffusion des connaissances universitaires sur ces sujets
- ✓ marquer la volonté et l'intérêt de la Ville de Paris pour que les études de genre s'affirment comme un sujet de recherche fondamental dans le milieu universitaire, quelles que soient les disciplines concernées.

La Ville de Paris a décerné ces bourses à deux lauréat·es, jeunes chercheur·es portant sur deux projets de recherche traitant des questions de genre, conçus et réalisés dans un établissement universitaire parisien. Les bourses sont dotées de 10 000 € pour chacun·e des deux lauréats·es.

Nombre d'ETP-Ville : 1

Budget : 20 000 €.

Récapitulatif : ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI, budget (non exhaustif) consacré à l'égalité femmes hommes en 2020 : 5 583 685 €

COMMUNICATION, FINANCES

INFORMATION ET COMMUNICATION

La promotion de l'égalité réelle femmes / hommes via les canaux de communication numériques, en direction des Parisiennes et des Parisiens s'inscrit dans un plan d'action de la municipalité pour agir en faveur de l'égalité femmes/hommes, contre les discriminations, les violences conjugales, etc.

1. PUBLICATIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La DICOM et la MICOM de la DDCT élaborent et publient des messages relatifs à des événements spécifiques pour la promotion des femmes à diverses occasions, tout à long de l'année.

Citons :

- 8 mars (exemple <https://twitter.com/Paris/status/1236580593875419137>)
- Candidatures bourse de recherche pour les études de genre <https://twitter.com/Paris/status/1284051476684447744>)
- Les Sprinteuses entrepreneuriat (<https://twitter.com/Paris/status/1278336062776061956>)
- Rugby : sport très féminin (<https://twitter.com/Paris/status/1296159767396851715>)
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (<https://twitter.com/Paris/status/1331557669912662021>)
- Course pour lutter contre les violences faites aux femmes (<https://twitter.com/Paris/status/1310920865060708352>)
- Les MonumentalEs (ex : <https://twitter.com/Paris/status/1278357948360806400>)

2. PUBLICATIONS sur les sites : paris.fr et Quefaire.paris.fr

La DICOM crée et met à jour des pages dans le site Paris.fr, en lien avec le SEII/DDCT (Service égalité intégration inclusion, pôle égalité femmes hommes).

- ✓ La page Égalité dans Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/egalite-femmes-hommes-2583>
- ✓ Égalité professionnelle : <https://www.paris.fr/pages/pour-les-droits-des-femmes-et-de-l-egalite-professionnelle-7538>
- ✓ Événement (ex : l'inauguration de la Cité audacieuse en mars 2020) : <https://www.paris.fr/pages/la-cite-audacieuse-liberte-egalite-sororite-a-paris-7563> et <https://www.paris.fr/pages/une-cite-de-l-egalite-et-des-droits-des-femmes-a-paris-6875>
- ✓ L'appel à projet « Collèges pour l'égalité » : <https://www.paris.fr/pages/appel-a-projets-colleges-pour-l-egalite-sensibilisation-en-milieu-scolaire-a-l-egalite-filles-garcons-et-a-la-lutte-contre-les-discriminations-9061>
- ✓ Appel à projet Paris sportives porté par la DJS : <https://www.paris.fr/pages/appel-a-projet-paris-sportives-8087>

A signaler : les pages concernant la lutte contre les violences conjugales et conseils aux femmes, notamment pendant le confinement :

- <https://www.paris.fr/pages/les-services-publics-mobilises-dans-la-lutte-contre-les-violences-conjugales-7697>
- <https://www.paris.fr/pages/violences-faites-aux-femmes-sortons-du-silence-7295>
- <https://www.paris.fr/pages/la-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-conjugales-durant-le-confinement-7698>
- <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>
- <https://www.paris.fr/pages/confinement-conseils-et-ressources-utiles-aux-femmes-7785>

Enfin, une page pérenne est mise à jour régulièrement : sur « genre & espace public » : <https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

3. La communication égalitaire

En juin 2016, la Maire a signé une *Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe* avec **le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Conformément à ces engagements, la Direction de la communication veille tout particulièrement à éviter les stéréotypes de genre dans ses campagnes de communication et dans l'ensemble de ses documents, internes et externes.

De fait, l'engagement de la Ville pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit se traduire non seulement à travers ses actions mais aussi à travers ses écrits car par les mots et la syntaxe, se dessine une manière d'envisager et d'appréhender le monde.

Cet engagement implique l'utilisation d'une forme de communication égalitaire.

ETP (équivalents temps plein) annuels ayant contribué en de janvier à décembre 2020, à la conception, à la mise en œuvre: non comptabilisable.

Budget : non estimé.

FINANCES ET ACHATS

Deux aspects sont ici examinés : le « questionnaire diversité et égalité » et les leviers d'achat :

1. Questionnaire diversité

Note sur l'éga-conditionnalité (au sens large)

Contexte : Depuis le 1er décembre **2014**, l'accès aux contrats publics des collectivités territoriales est interdit aux entreprises ne respectant pas les lois sur l'égalité femmes-hommes. **Les cas d'interdiction de soumissionner à un marché public** sont énumérés aux articles 45 et 46 de l'ordonnance du 23 juillet **2015** relative aux marchés publics. Le décret d'application du 25 mars **2016** illustre la volonté des pouvoirs publics de favoriser une commande publique socialement responsable. *La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014* a instauré **3 nouveaux cas d'interdiction de soumissionner** à des marchés publics :

1. la condamnation pour délit de discrimination,
2. la méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

3. le non-respect de l'obligation d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

L'ensemble des fournisseurs potentiels de la Ville de Paris est concerné, pour les marchés de travaux et de services de plus de 50 000 €HT et d'une durée supérieure ou égale à 3 ans.

- L'action s'inscrit dans le cadre de la **politique d'achats responsables de la Ville de Paris** ainsi que dans sa politique de promotion de l'égalité femmes-hommes, de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Elle est également retranscrite dans le **Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable**. La Ville est attentive à l'amélioration du bilan du dispositif de promotion de la diversité.

Concrètement, ce dispositif repose **sur la collecte d'un 1er questionnaire (Q1)** lors de la remise des offres par l'ensemble des soumissionnaires, puis **d'un second (Q2)** 6 mois avant l'expiration du marché, par le seul titulaire, ce qui permet de mesurer la progression des fournisseurs dans ce domaine.

Afin d'augmenter le nombre de Q2 collectés, **un mode de collecte automatisé et proactif** est proposé aux entreprises. La mise en œuvre est effective depuis **septembre 2019**.

Pour 2020, en lien avec la dématérialisation des marchés publics, un travail est en cours pour développer de nouvelles modalités de collecte afin de fluidifier la saisie du questionnaire pour les entreprises et de simplifier l'analyse pour la DFA.

2. Leviers d'achat en faveur de l'égalité femme-homme

Une veille est assurée sur les nouveaux leviers d'achat en faveur de l'égalité femmes-hommes. Dans ce cadre, **un critère de jugement des offres** remises par les opérateurs économiques sur l'égalité femmes-hommes, est expérimenté.

a. Fourniture de jeux et jouets

La Ville de Paris dispose bien d'une clause de non-discrimination pour l'achat de jeux et jouets pour les jeunes Parisien·nes, rédigée comme suit :

« Le titulaire s'engage à bannir, dans le cadre d'exécution de ces marchés, toute discrimination notamment raciale et sexuelle. En outre, il s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser l'égalité des chances entre les filles et les garçons notamment par un choix d'articles non sexués par les couleurs notamment. »

Le service achat concerné par ce marché précise néanmoins qu'ils trouvent encore des articles genrés de par leur couleur notamment (rose et bleu), bien que cela tende à diminuer et que d'autres couleurs soient utilisées.

b. Encadrement des enfants et des jeunes Parisien·nes

Encadrement d'ateliers sportifs : modification de la « charte de l'animateur » qui prévoit les dispositions que le titulaire doit s'engager à respecter. Renommée « charte de l'animateur·rice » et rédigée en écriture inclusive, elle inclut une nouvelle exigence relative à la promotion de l'égalité et de la diversité : *« Veiller à ne pas véhiculer de stéréotypes genrés (attitude, langage, ...) et promouvoir une pratique sportive égalitaire et non-stigmatisante »*.

Gestion et exploitation de centres Paris'Anim : nouvelle obligation pour le titulaire de rédiger et de faire signer aux personnels dédiés à l'animation des centres une charte où figure la nécessité d'accueillir les usager-es des centres dans une attitude inclusive et non-stigmatisante.

AFFAIRES JURIDIQUES

a. Les Points d'Accès au Droit

La Ville de Paris suit 5 PAD, par voie de marché public. Ce sont des lieux d'accueil gratuits et permanents chargés de faciliter l'accès au droit pour les habitant-es et en particulier pour les personnes en situation de précarité, qui en sont le plus éloignées. Les PAD proposent de l'information et des consultations juridiques, un accompagnement aux démarches juridiques et administratives ainsi qu'un accès à la médiation et à la conciliation. L'action s'inscrit dans la politique parisienne d'accès au droit que la Ville mène aux côtés de l'Etat dans le cadre du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD). La Ville est membre du CDAD.

Les chiffres de fréquentation fournis concernent les personnes venues en permanences. Au total, ce sont 76 184 personnes en 2020 qui ont été renseignées à l'accueil ou reçues en permanences.

Le public venu en permanences

	Femmes	Dont étrangères	Hommes	Dont étrangers
Total	56,1%	48%	43,9%	51,7%

Parmi les femmes accueillies certaines sont victimes de violences, violences conjugales ou violences subies dans le cadre de leur parcours migratoire.

Les PAD sont gérés et animés par des équipes de trois personnes. Ils accueillent des intervenant-es qui tiennent des permanences de 3h (juristes, avocat-es, délégué-es du Défenseur des droits, conciliateur-rices, médiateur-rices, ...). Il est pas possible de chiffrer la présence en équivalent temps plein de l'ensemble des intervenant-es.

Les ressources en EPT dans les associations porteuses de 5 PAD de Paris: 14,5 permanent-es ETPO.

Le budget global n'est pas précisé. Des co-financements sont apportés par le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit), la Caisse des Dépôts et l'État.

ETP-Ville non précisés
Budget Ville non précisé.

b. Relais d'Accès au Droit - Lutte contre l'exclusion, Accès au droit

Le dispositif des Relais d'accès au droit, qui fonctionne par voie de marché public, permet d'offrir des permanences juridiques généralistes gratuites aux personnes les plus démunies en allant à leur rencontre dans les lieux qu'elles fréquentent. La démarche consiste à «aller vers». Plus de 7 000 permanences de juristes se tiennent dans une soixantaine de lieux institutionnels et associatifs (PAD, MJD, services sociaux, CHRS, ESI, PSA, etc ...).

La démarche « d'aller vers » et d'implanter des permanences juridiques au sein de services dédiés permet aux juristes d'être proches de publics aux typologies variées : jeunes, femmes isolées avec enfants, personnes sortantes de prison, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'addiction, personnes sans logement personnel, etc... .

Parmi le public reçu, on comptabilise 52,6 % de femmes et 47,4 % d'hommes.

- Les femmes sont davantage représentées que les hommes dans le public des permanences RAD proposées par le secteur institutionnel : CASVP (57,7% contre 42,3%), Maisons de Justice et du Droit (54,7% contre 45,2%), PAD (52,4% contre 47,6%).
- Les hommes sont davantage représentés dans le public de structures telles que le PAD Jeunes (60,5% contre 39,5%), dans le public placé sous-main de justice suivi par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (95,6% contre 4,4%), dans le public du CHRS Belleville (89,9% contre 10,10%) ou dans les Permanences Sociales d'Accueil (68,8% contre 31,2%).

Le Relais fonctionne avec 22 juristes et un coordonnateur, issus des associations qui animent ce dispositif.

ETP-Ville non précisés
Budget Ville non précisé.

c. Accueil et accompagnement juridique de personnes victimes de violences conjugales

Les cinq Points d'accès au droit (PAD) et les trois maisons de justice et du droit (MJD) accueillent les femmes victimes de violences et les orientent selon les besoins sur des permanences spécialisées tenues par des juristes ou par des avocat·es. De plus, le PAD 20 a développé une spécificité dans l'accueil des femmes victimes de violences.

Les mesures mises en place en 2020 - **année de pandémie** – sont particulières car la situation de confinement a aggravé la situation des femmes victimes de violences conjugales. Dans ce contexte où les moyens de communication tels que téléphone et mails s'avéraient difficiles à utiliser, l'association Droits d'Urgence a mis en place, dès avril 2020, **une plateforme numérique (Droit direct)** d'accompagnement des victimes de violences conjugales. Cette plateforme, lancée grâce à l'engagement des mairies des 18^e et 20^e arrondissements, informe les victimes sur leurs droits et démarches et effectue une mise en relation rapide entre elles et les professionnel·les référent·es situés à proximité.

De plus, les PAD organisent :

- des permanences de juristes spécialisé·es : le CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) tient deux permanences par semaine au PAD 20, une permanence par semaine au PAD 19 et dans les 3 MJD ainsi qu'une tous les 15 jours au PAD 13.
- des consultations d'avocat·es : le barreau de Paris organise ordinairement des consultations d'avocat·es en droit de la famille/violences conjugales dans tous les PAD et MJD, et ce une fois par semaine dans les PAD 18 et 19, une fois tous les 15 jours dans les PAD 13 et 20, 2 à 3 fois par mois au Pad 15, et 1 fois par mois dans les 3 MJD. A noter : il n'y pas eu de permanences entre janvier et mai 2020 en raison des grèves des avocat·es puis de la crise sanitaire.

Dans le contexte de crise sanitaire, les trois MJD ont été fermées pendant le 1^{er} confinement, elles ont repris une activité courant juin. Deux PAD (13 et 18) ont fermé une quinzaine de jours en mars. Les PAD 15, 19 et 20 n'ont pas fermé. Toutes les structures ont organisé un fonctionnement

par téléphone, développé l'usage du mail et organisé des permanences téléphoniques sur rendez vous avec les différents intervenant-es. Le service au public a ainsi pu se maintenir.

À noter : dans la période, le PAD 20 a renforcé sa collaboration avec le commissariat du 20^e, lancé une campagne de communication auprès des pharmacies du territoire pour les sensibiliser, proposé des affiches et des flyers pour informer les victimes et expliqué comment saisir efficacement les services de police en cas de besoin.

Les actions s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accès au droit menée par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) dont la ville est membre.

Elles participent au plan d'actions de la ville piloté par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) et font également partie des priorités déclinées dans le Schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales signé en mai 2016 par le Procureur de la République et la Maire de Paris.

En 2020 sur le sujet des violences conjugales, on a observé une augmentation du nombre de femmes reçues :

- ✓ 1 674 situations (des femmes majoritairement) ont fait l'objet d'un accueil en PAD : 658 personnes venues pour la première fois, 1018 suivis de dossiers, certaines femmes sont revenues plusieurs fois (*Pour mémo : 1 493 situations en 2019*).
- ✓ 530 personnes ont été reçues en permanences : 334 en PAD, 196 en MJD (*Pour mémo : 607 personnes en 2019*).
- ✓ 355 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences juridiques généralistes relais d'accès au droit (RAD) qui se tiennent dans une soixantaine de lieux à caractère social dans la ville (*Pour mémo : 245 personnes en 2019*).

Pour ce qui concerne les jeunes :

Le PAD Jeunes, dont la vocation d'accueil des jeunes de moins de 30 ans est régionale, a accueilli en 2020, **58% d'hommes contre 42% de femmes**. Le PAD jeune a été sollicité par des jeunes filles sur le sujet des violences pendant les périodes de confinement.

L'équipe souhaite diversifier son partenariat avec les associations ou institutions accueillant des jeunes filles ou des femmes pour remédier au déséquilibre de fréquentation du PAD entre les hommes et les femmes (le PAD Jeunes qui était précédemment installé au CIDJ intègrera la Maison de la Jeunesse à la rentrée de septembre 2021).

Financement :

- ✓ Les équipes des PAD sont financées par la ville (DAJ) dans le cadre de marchés publics. 7 postes d'adultes relais présents en PAD et MJD sont cofinancés par la Ville (DDCT).
- ✓ Outre les marchés publics PAD et RAD financés par la DAJ, les subventions (hors DJS) attribuées par la Ville au CDAD représentent un montant total de 77 000 €.
- ✓ De plus, des bâtiments sont mis à disposition par la Ville (loyers pris en charge par la DILT), pour les PAD et MJD. Enfin, il existe des co-financements : Ministère de la Justice, Barreau de Paris, Chambre des notaires et des huissiers...
- ✓ Les permanences spécialisées de juristes, d'associations telles que le CIDFF et d'avocat-es sont financées dans le cadre de l'activité du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) dont la ville fait partie et auquel elle contribue financièrement aux côtés d'autres partenaires (ministère de la justice, Ordre des avocats du barreau de Paris, ...).

Il est ainsi difficile d'isoler la part des financements de la DAJ affectés spécifiquement à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le traitement des statistiques est complexe. Il diffère entre les Points d'accès au droit et les Maisons de la justice et du droit ce qui ne permet pas de donner des résultats chiffrés comparables en termes de femmes accueillies.

ETP-Ville non précisés
Budget Ville non précisé.

RELATIONS INTERNATIONALES

L'année 2020 a été particulière à plus d'un titre, avec les élections municipales (reportées) et la pandémie Covid19 qui a « bousculé » les plans de travail, s'agissant notamment de l'évènementiel.

Ainsi, le Forum international des droits des femmes, organisé par la Clef, qui aurait dû se tenir en avril 2020 à l'Hôtel de Ville, a été reporté d'un an et entièrement « digitalisé ».

Au plan international, Paris a maintenu sa place dans les réseaux internationaux :

- la Maire est co-présidente de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et responsable de la commission égalité des genres ; elle aussi Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et était la 1^{ère} femme Présidente du C40 (2016 – 2019).
- Women4Climate : initiative lancée par la Maire en 2016, avec pour objectif de soutenir le leadership des femmes dans la cause climatique sous forme d'une conférence annuelle (à Paris en 2019 ; 2020 devait avoir lieu à Sydney).

Les droits des femmes sont pris en compte dans les coopérations urbaines : actions de sensibilisation, stratégie genre et espace public.

Appels à projets portés par la DGRI :

La portée des projets sur les femmes fait l'objet d'une attention spécifique lors de l'instruction du label SOLIDEV, du label Paris-Europe et des subventions VIH : enveloppe de 1,7 millions d'euros votée au Conseil de Paris de juillet 2020, pour soutenir des programmes portés par 17 associations françaises et qui bénéficient largement aux femmes (directement ou indirectement, sans données statistiques précises) sur tous les continents (principalement en Afrique mais aussi en Équateur, Ukraine, au Bangladesh, en Roumanie et à Haïti).

Citoyenneté d'honneur

Depuis sa création en 2001, la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris a été décernée à 8 femmes dont :

- Juin 2019 : Loujain Al-Hathloul, militante des droits humains saoudienne
- Avril 2019 : Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne
- Février 2020 : Asia Bibi, citoyenne pakistanaise

En septembre 2020 : la citoyenneté d'honneur a été attribuée au Dr. Denis Mukwege, gynécologue et militant des droits humains kino-congolais, « l'homme qui répare les femmes » (il avait donné des conférences à l'Hôtel de Ville en mars 2016 puis en novembre 2019).

Francophonie

- L'AIMF fait une place centrale aux femmes, en investissant plus de 1,5 millions d'euros pour soutenir les projets locaux qui permettent d'avancer vers une égalité réelle.
- Depuis 2018, l'AG de l'AIMF met en lumière deux femmes en leur remettant le **Prix de la Femme francophone**. Pour 2020, c'était dans le domaine scientifique/santé.

Toutes ces actions, même les plus symboliques, témoignent de l'engagement de Paris à faire entendre la voix et la cause des femmes, à défendre leurs droits à travers le monde, et à protéger celles qui doivent l'être.

Budget estimé : 1,5M€ contribuent chaque année à cet objectif.

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

Les données financières ci-dessous sont celles qui ont pu être mise en évidence par les directions de la Ville à ce jour.

Les budgets consacrés à la promotion de l'égalité femmes hommes en 2020 à Paris (comparaison avec 2019)

Domaine de compétence	Budget 2019	Budget 2020
Service dédié (SEII) / pôle égalité femmes hommes	1 198 540 €	1 343 908
SOCIAL, ENFANCE et JEUNESSE, CULTURE		
Action sociale, enfance, santé (inclus CASVP)	4 338 220 €	3 043 171 €
Affaires scolaires	8 640 €	non chiffré
Famille petite enfance	1 764 670 €	1 786 399 €
Jeunesse et sport – Volet sport		373 850 €
Jeunesse et sport – Volet jeunesse	120 500 €	12 824 771 €
Affaires culturelles	318 000 €	165 000 €
Logement et habitat	386 000 €	Non chiffré
ESPACE PUBLIC, ECONOMIE et TERRITOIRES		
Urbanisme	non chiffré	non chiffré
Voirie et des déplacements	non chiffré	non chiffré
Espaces verts environnement	non chiffré	172 089 €
Prévention, sécurité et protection	non chiffré	309 729 €
Propreté et eau	461 950 €	190 007 €
Démocratie, citoyen·nes et territoires	130 500 €	50 000 €
Attractivité et emploi	451 500 €	5 583 685 €
COMMUNICATION, FINANCES		
Information et communication	non chiffré	non chiffré
Finances et achats	non chiffré	non chiffré
Affaires juridiques	non chiffré	non chiffré
RELATIONS INTERNATIONALES	1 500 000 €	1 500 000 €
TOTAL	10 712 920 €	27 342 609 €

Plusieurs remarques :

- Les chiffres synthétisés dans ce tableau ne donnent qu'une **indication des budgets consacrés à l'égalité femmes hommes et filles garçons par la Ville de Paris**. Ils restent largement **sous-estimés** car plusieurs directions n'ont pas été en mesure de fournir des informations précises, et ce pour différentes raisons :
 - ✓ Les budgets des actions spécifiques, dédiées aux publics de femmes et jeunes filles, peuvent être clairement identifiés (par exemple, des actions pour l'insertion socio-

professionnelle de femmes éloignées de l'emploi), mais ce n'est qu'une partie des budgets consacrés à l'égalité femmes hommes.

- ✓ Une approche intégrée de l'égalité s'accompagne d'une méthode de calcul qui permette d'identifier dans le « droit commun » (dans un dispositif, un projet, une action, etc...) **la part qui concerne les femmes** ou qui concerne la promotion de la mixité et de l'égalité. Le pourcentage obtenu a été appliqué au budget (*ex: parmi les bénéficiaires d'une action, il y a 43% de femmes, alors la part de budget consacré aux femmes est de 43% du budget total*).

Cette méthode (qui a ses limites) a été appliquée pour l'année 2020 à plusieurs dispositifs/actions conduites.

Cependant, **la collecte de données sexuées ou genrées** n'est parfois pas réalisée et ainsi il n'est pas possible de chiffrer la répartition femmes hommes.

(Exemple : pour un dispositif dont le budget est de 10 000 €, sans connaître les parts respectives des bénéficiaires, femmes hommes, de ce dispositif, on ne pourra pas chiffrer la part du budget consacrée aux femmes).

- ✓ Quand un dispositif comporte des actions pour l'égalité femmes hommes parmi d'autres activités, on ne peut pas chiffrer ce qui relève de cette thématique précisément (pas de comptabilité analytique).

b. Le budget 2020 est plus du double du budget 2019 : la raison n'est pas liée à un doublement des actions consacrées à l'égalité femmes -hommes mais à une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité des dispositifs de « droit commun », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas spécifiquement consacrés aux rattrapages des inégalités.

En effet certains dispositifs/appel à projet/actions sont destinées à tous les public, avec un effort particulier pour que les filles et les femmes s'y intègrent (*exemple Paris Code : un effort est fit pour attirer des jeunes filles vers les métiers du numérique*).

D'autres gros dispositifs (*ex : les centre Paris'anim*) accueillent plus de filles que de garçons et donc la part de financement correspondante est ici comptabilisée.

c. De façon générale :

- ✓ Majoritairement, les **évaluations et études d'impact** ne sont que très partiellement réalisées, faute de temps ou de budget pour s'y atteler (*ainsi les 7 places de Paris rénovées ces 3 dernières années, mériteraient qu'on regarde de plus près quelles sont les conséquences aujourd'hui des choix d'aménagement réalisés, et ce d'autant plus que le critère de genre a été explicité dans le cahier des charges*).
- ✓ Il n'existe pas encore **d'indicateurs de genre** stabilisés et la Ville n'évalue pas de façon consolidée le montant de ses actions en faveur de l'égalité femmes hommes dans les subventions attribuées aux associations.
- ✓ Enfin, les **ressources humaines** nécessaires à la réalisation de ces actions sont renseignées de façon inégale. Un travail plus approfondi serait nécessaire. (*Par exemple, les coordonnateur·rices des contrats de sécurité dans les arrondissements consacrent une partie de leur temps aux questions relatives aux violences faites aux femmes sans que ce temps puisse être comptabilisé*).

3. Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

A. LES POLITIQUES PUBLIQUES

À l'aube d'un nouveau mandat (2020-2026), **une nouvelle feuille de route** est confiée à l'adjointe à la Maire chargée de l'égalité femmes-hommes. Les objectifs suivants y sont inscrits :

- ❖ À partir du constat que la collectivité se doit d'accompagner le mouvement émancipateur porté par la « génération #Metoo », lancer une vaste campagne d'éducation à l'égalité et au consentement pour prévenir les violences sexistes et sexuelles ainsi que les discriminations croisées dont sont victimes les femmes.
- ❖ La lutte contre les violences faites aux femmes demeure une priorité pour la Ville de Paris.
- ❖ La « ville du quart d'heure », les solidarités, les politiques d'égalité professionnelle et de soutien au pouvoir d'achat seront déterminantes pour que les Parisiennes puissent vivre libres et autonomes dans la capitale.
- ❖ Parce que les Parisiennes et les Parisiens doivent pouvoir bénéficier d'un accès égal, en toute sérénité, à la ville, partout et à toute heure, agir pour la conquête par les femmes de l'espace public.
- ❖ La Ville doit aussi être exemplaire en tant qu'employeur.

Vers un Plan "Paris pour l'égalité"

Ces orientations se concrétiseront en 2021 par la mise au point d'un vaste Plan d'égalité 2021-2023. En effet, depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche volontariste et reconnue visant à promouvoir et garantir l'égalité réelle, tant dans ses actions à l'égard des Parisiennes et des Parisiens qu'en tant qu'employeuse vis-à-vis de ses agent-es.

Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre toutes les formes de discriminations sont ainsi placées au cœur des politiques publiques conduites par la Ville et de sa stratégie en matière de ressources humaines.

En matière de politique de ressources humaines, le double label Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes accordé à la Ville en 2019 par l'AFNOR, a distingué la démarche de la Ville pour parvenir à une égalité réelle entre les agent-es qui travaillent pour la collectivité parisienne. Cette procédure de labellisation, portée par un organisme indépendant, reconnaît la force de notre engagement. Pour autant, nous ne devons pas nous en contenter.

Le Plan d'Égalité, issu de divers travaux d'élu-es et des services de la Ville de Paris, se déclinera en trois thématiques qui font d'ores et déjà l'objet de projets et de réalisations depuis plusieurs années à Paris.

Ce Plan a vocation à rendre visibles et cohérentes un ensemble de propositions qui s'inscrivent dans une approche intégrée de l'égalité au sens large, dans l'optique notamment de la Convention européenne pour l'égalité femmes hommes dans la vie locale, que la Ville a signé en 2006.

Ce Plan sera structuré **en trois axes** :

- I. Paris diffuse la culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
- II. Paris, employeur inclusif
- III. Paris s'engage pour un service public égalitaire et inclusif »

Chacun des 3 axes sera déclinés selon les **trois prismes** :

1. de l'égalité femmes-hommes,
2. de la lutte contre les discriminations
3. de la prise en compte du handicap

B. PROPOSITION DE MÉTHODES ET OUTILS

Quatre points doivent être approfondis, quatre conditions sont nécessaires à l'établissement du rapport et pour la mise en œuvre effective et efficace d'une « **Démarche égalité** » :

-
- | | |
|--|---|
| 1. Des statistiques ventilées par sexe | 3. Les définitions et le renseignement d'indicateurs sexués |
| 2. La connaissance des inégalités femmes-hommes | 4. La formation des personnels sur l'égalité femmes-hommes et sur l'approche intégrée de l'égalité |
-

En tout état de cause, le réseau Ville des référent-es égalité femmes -hommes s'est renforcé et consolidé. A la demande du Secrétariat général de la Ville, chaque Direction est maintenant pourvue d'un-e agent-e dont la mission a été spécifiée par une Lettre de mission.

Vers le Budget sensible au genre (BSG) en 2021

Les méthodes et outils de réalisation d'un Budget sensible au genre seront mis en place en 2021, à partir de l'idée qu'un budget n'est pas neutre, mais qu'il reflète des choix politiques, sociaux, économiques, écologiques, etc. Ainsi, les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme les progrès sociaux, économiques et culturels.

La budgétisation sensible au genre (BSG) est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes réalisée à travers l'analyse des budgets. L'impact des politiques et des programmes est examiné en vue de déterminer s'il est susceptible de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes.

En 2021, la Ville de Paris va s'engager dans cette démarche. Afin d'aborder cette question progressivement, il est des thématiques qui se prêteraient plus facilement à une expérimentation, soit parce que la Direction concernée a déjà bien avancé sur le sujet, soit parce qu'il est assez aisé de construire des statistiques genrées (sport, culture, économie, par exemple mais aussi urbanisme et aménagement).